Septembre 2021
Vol. CXI, nº 7

L'Action NATIONALE

L'ACTION NATIONALE – volume CXI, numéro 7 – Septembre 2021



Royal Vic dans la mire

978-2-89070-044-4

L'Action NATIONALE

volume CXI numéro 7
SEPTEMBRE 2021
envoi de publication
N° de la convention 0040012293

En couverture

Étienne Gélinas

Composition 563l, medias mixtes sur canevas, 48" X 48"

Originaire de Maniwaki (Québec), Étienne Gélinas a fait ses études collégiales en arts visuels et médiatiques au Cégep de l'Outaouais, a complété un baccalauréat en arts et design (B.A.) de l'École multidisciplinaire de l'image en 2006, une maitrise en gestion de projet (M.G.P.) de l'UQO en 2012 et une maitrise en pratiques des arts (M.A.) avec mention d'excellence du doyen des études de l'UQO en 2015. Il compte à son actif plusieurs expositions individuelles, notamment au centre d'artistes AXENÉ07, au Centre d'exposition Art-Image et à l'Espace Odyssée de la Maison de la Culture de Gatineau, à la Galerie d'Avignon à Montréal, à la Galerie St-Laurent + Hill à Ottawa, à la galerie Montcalm de la ville de Gatineau, à la galerie Thompson Landry à Toronto, à la galerie Lalande et Doyle au Centre des Arts Shenkman à Ottawa, au CACPC de Chelsea, au Centre d'exposition de Val-d'Or, à la Galerie d'art D'Outremont à Montréal ainsi qu'à l'international à l'Université Cetys à Mexicali et Tijuana.

Démarche artistique

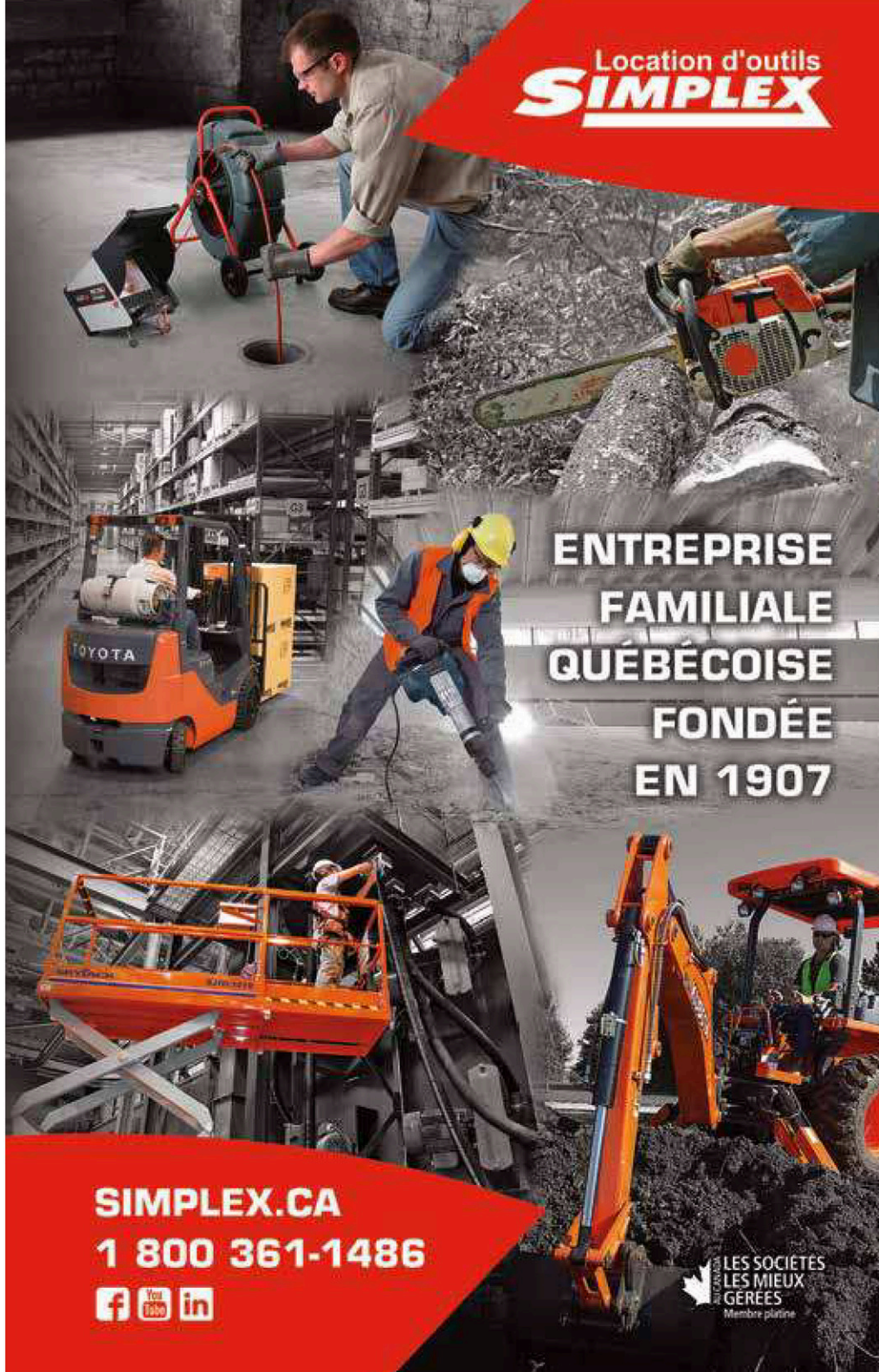
L'espace et l'architecture sont des notions centrales de ma démarche. L'espace se présente de façon abstraite par un détachement des plans, un chevauchement de zones délimitées et des assemblages de perspectives *multipoints de fuite* qui creusent la surface du tableau pour lui donner un effet de profondeur. Un espace objectivement bidimensionnel qui devient un lieu subjectivement tridimensionnel par l'interprétation que nous faisons des codes qui y sont présentés.

Les compositions suggèrent une continuité de l'image dans le hors-champ. Une approche qui contribue à mettre en valeur la notion d'espace dans mon travail et qui nous renvoie implicitement à l'univers du cinéma ou de la photographie en incluant la notion de cadrage.

Le fini lustré et vitrifié de certaines zones dans mes tableaux rappelle l'écran par sa transparence. L'écran est sans doute ce qui représente le mieux la transformation de notre culture technologique, nous propulsant dans un nouvel âge de la prothèse écranique. Cet appendice devient, de plus en plus, ce par quoi nous voyons et transformons notre environnement. Par leur omniprésence, les écrans redéfinissent nos références spatiales. Les *multiécrans* de nos environnements modifient en profondeur l'espace sensible que nous percevons et notre perception de l'image fixe.

Dans un monde où l'écran prend la place du réel et tend à le faire disparaitre, la peinture qui était à l'origine une fenêtre sur le monde, serait-elle devenue l'arrêt sur images de la réalité *écranique*?

http://www.etiennegelinas.com



L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
Numéro sans frais : 1 866 845-8533

revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca
Directeur : Robert Laplante
Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur ; Nicolas Bourdon, professeur de français, cégep Bois-de-Boulogne ; Sylvain Deschênes, rédacteur et infographiste ; Lucia Ferretti, professeure (UQTR) ; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM) ; Denis Monière, professeur (Université de Montréal) ; Hubert Rioux, Ph. D. ÉNAP-Montréal ; Michel Rioux, journaliste ; Pierre Serré, chercheur, sc. pol.

Membres du jury du prix Richard-Arès : Lucille Beaudry (science politique, UQAM) ; Robert Comeau (histoire, UQAM) ; Simon Langlois (sociologie, Université Laval).

Membres du jury du prix André-Laurendeau : Jean Chartier, Pierre-Paul Sénéchal ; Lucia Ferretti.

Animation du séminaire de lecture : Mathieu Bock-Côté



revues culturelles québécoises

ARTS VISUELS CIEL VARIABLE - ESPACE - ESSE
INTER - LE SABORD - PLANCHES - PHOTO SOLUTION
VIE DES ARTS - ZONE OCCUPÉE CINÉMA 24 IMAGES
CINÉ-BULLES - CINÉMAS - SÉQUENCES CRÉATION
LITTÉRAIRE ENTREVOUS - ESTUAIRE - EXIT
LES ÉCRITS - MŒBIUS - XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE CULTURE ET SOCIÉTÉ À BÂBORD ! - CAMINANDO - L'ACTION NATIONALE
LIBERTÉ - L'INCONVÉNIENT - NOUVEAU PROJET - NOUVEAUX CAHIERS DU SOCIALISME - RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES - RELATIONS
HISTOIRE ET PATRIMOINE CAP-AUX-DIAMANTS - CONTINUITÉ - HISTOIRE QUÉBEC - MAGAZINE GASPÉSIE LITTÉRATURE
LES CAHIERS DE LECTURE - LETTRES QUÉBÉCOISES - LURELU - NUIT BLANCHE - SPIRALE THÉÂTRE ET MUSIQUE CIRCUIT
JEU REVUE DE THÉÂTRE - LES CAHIERS DE LA SQRM THÉORIES ET ANALYSES ANNALES D'HISTOIRE DE L'ART CANADIEN
ÉTUDES LITTÉRAIRES - TANGENCE - VOIX ET IMAGES

SODEP.QC.CA

sodep revues culturelles québécoises

Sommaire

Éditorial

Les privilèges de l'anglosphère
- Robert Laplante 4

Articles

Hommage à une poète engagée dans le réel
- Denis Monière 13

Le cas de Meng Wanzhou
- Richard Desjardins 16

Rareté de main d'œuvre et course aux talents : en finir avec la nostalgie
- Pascal Leduc 23

L'histoire macabre des pensionnats autochtones au Canada
- Robin Philpot 30

Entretien avec David Ouellette
Un engagement pour deux peuples de trop
- Mathieu Bock-Côté 43

Les durs conseils de Fernand Dumont
- Serge Cantin 63

Dossier

LES PRIVILÈGES DE L'ANGLOSPHÈRE

NON au don du Royal Vic à l'université McGill
- Gilles Paquin et André Sirois 70

Plutôt que de donner plus d'un milliard à McGill...
- André Sirois 77

Au Québec, les universités anglaises sont favorisées
- Frédéric Lacroix 86

Lectures

Primeur

Gens du fleuve, gens de l'île
Hochelaga en Laurentie iroquoienne au XVI^e siècle
- Roland Viau 115

Recensions

DANY LAFERRIÈRE 129
Petit traité sur le racisme

ROROMME CHANTAL 134
Comment la Chine conquiert le monde. Le rôle du pouvoir symbolique

MARCO MICONE 139
On ne naît pas Québécois, on le devient

Éditorial

Robert Laplante

Les privilèges de l'anglosphère

Les jeux sont faits. Quand paraîtront ces lignes, le sort du gouvernement sera scellé. Comme la politique du pire reste toujours la pire des politiques, il faut souhaiter, en ces jours de campagne, que le Bloc québécois fasse bonne figure malgré ses turpitudes et ses incohérences et que le gouvernement soit minoritaire. Mais ce ne sera pas et cela n'aura jamais été qu'un réalisme tactique. Sur le fond des choses, le gouvernement du Canada reste et restera plus que jamais un gouvernement étranger, tout entier acquis à une implacable logique d'état unitaire. Au mieux, un gouvernement minoritaire plus ou moins entravé par un Bloc québécois déterminé ne fera que ralentir un processus irréversible, celui de la minorisation définitive de notre peuple, sa folklorisation sous la rhétorique bienveillante d'une engeance bien représentée par les Mélanie Joly de ce monde. Au pire, un gouvernement majoritaire, peu importe sa couleur, procèdera sans vergogne.

Les Québécois ne veulent pas l'entendre, les analystes détournent le regard et les politiques préfèrent ne pas trop attirer l'attention sur ce qui constitue l'horizon du multiculturalisme *canadian* du Canada postnational : un immense projet de faire de l'immigration la voie identitaire par excellence. Une voie drapée dans la pseudorationalité économique, mais une voie parfaitement en phase avec le projet d'en finir une fois pour toutes avec la question française.

L'ambition de porter à cent millions d'habitants la population du Canada par une intensification radicale de l'immigration telle que l'a fixée la Century Initiative constitue la grande référence de l'élite acquise à l'idée de placer le Canada à la fine pointe de la mondialisation. Les principaux ténors de ce projet sont aux commandes des plus puissants leviers de façonnement de l'économie et des politiques publiques du Canada. Les Québécois, toujours prompts et dispos à se laisser abuser, n'ont pas tenu pour significative l'adhésion à ce projet du dirigeant de leur Caisse de dépôt, Michael Sabia. Il n'est plus en poste, ayant choisi de retourner jouer un rôle plus direct dans l'orientation du Canada postnational et dans son élite au pouvoir, mais sa marque est faite.

C'est pourtant clair comme de l'eau de roche : un Canada à cent millions d'habitants, dopé à l'accueil de plus d'un demi-million d'immigrants par année ne laissera plus aucun espace au Québec. Son poids relatif baissera de plus en plus vite, entraînant dans son mouvement une influence politique réduite à la caricature. Déjà qu'il est en passe d'en détruire toute pertinence et légitimité. Faut-il revenir sur la nomination d'une potiche de plus comme représentante de la reine et admirable exemple que l'*indirect rule* est infiniment recyclable dans le multiculturalisme ? Mais il coulera des torrents de balivernes pour continuer de minimiser les faits. Des dizaines et des dizaines des bonimenteurs continuent de se bousculer au portillon pour pérorer dans l'univers médiatique à grands coups de chroniques et de savantes dissections de l'insignifiance résignée.

Ces élections n'auront servi qu'à rendre encore plus opaque la lecture de la conjoncture qui se dresse à l'aube des débats sur le projet de loi 96, cette bluette que le gouvernement Legault voudrait nous faire prendre comme un Grand Œuvre. Pauvre Camille Laurin, rien n'épargnera même

sa mémoire, surtout pas la politique compensatoire et la pensée résignée. Il y a quelque chose de profondément affligeant de voir les figures de proue de la CAQ se disputer la place d'héritier de Jean-Jacques Bertrand. Le projet de loi 96 n'aura pas plus d'avenir que le *Bill 63*. Il s'abolira de lui-même, érodé par les faits et un contexte historique qui ne laissent même plus la possibilité de s'illusionner.

François Legault et son gouvernement voudraient faire croire que le compromis pragmatique ne doit pas être confondu avec la démission politique et le consentement à la minorisation. Peut-être même tentent-ils de se le faire accroire devant le vertige que leur donne l'ampleur de la tâche. Le projet de loi 96, il ne faut point se tromper, c'est le révélateur de l'inanité de la posture politique de la CAQ. Il n'y a pas d'autonomisme possible dans ce que le Canada a choisi de devenir et surtout, à la vitesse où il a choisi de poursuivre ses idéaux. Les quelques aspects positifs du projet de loi, les quelques éléments de conquête de droits ne porteront à conséquence que lorsque la réalité en aura ruiné la portée : ils ne seront qu'une illustration de plus que le droit est en retard sur la société.

Pour que le projet de loi 96 ait une quelconque portée dans le réel, dans le Canada réel tel qu'il détermine l'espace politique du Québec, il faut qu'il s'attaque à l'architecture institutionnelle qui lui fournit les leviers de neutralisation des principes et des ambitions rhétoriques de toute politique linguistique québécoise. C'est la leçon ignorée de la loi 101 : sans la réunification sous une seule configuration nationale des grandes institutions du monde de l'enseignement, de celui de la santé et des affaires sociales de même que de la justice, la loi laisse à ses adversaires les plus puissants outils de neutralisation de ses objectifs. Le Québec vit dans un régime linguistique et culturel totalement dualisé.

Sous couvert de respect des droits de la minorité anglophone, la législation linguistique a confondu l'aménagement des conditions avec le maintien d'enclaves qui ont fourni des leviers d'une redoutable efficacité pour masquer un fait démographique majeur : la minorité historique anglophone n'a tout simplement plus la démographie pour soutenir ses institutions qui ne peuvent se maintenir qu'au prix d'un détournement des objectifs de francisation de l'immigration. Les institutions qui ont été et sont toujours considérées comme des cadres de respect de la minorité sont en fait maintenues, avec la complicité active de l'État, par des immigrés anglicisés et des francophones contraints et consentants à y œuvrer en anglais.

Les gouvernements se réclamant de la loi 101 n'ont jamais tiré les conséquences de la démographie. Ils ont laissé se déployer d'abord, et soutenu par la suite l'essor d'une logique de développement séparé, une logique de dualisation de l'architecture institutionnelle qui rend possible l'expansion de la minorité anglicisante. Le projet de loi 96 continue de le faire et c'est pourquoi il constitue un véritable leurre. Il laisse en place toutes les voies de contournement de ses objectifs.

Pour servir la volonté de faire du français la langue officielle et commune, il faut s'assurer que l'ensemble des institutions qui soutiennent la socialisation des locuteurs et l'usage de la langue soit soumis à une logique de développement cohérent reposant sur l'universalité des principes et de leurs conditions d'application. Cela n'a jamais été le cas et ne l'est toujours pas dans ce projet de loi. Faire du français la langue officielle sans viser à faire du Québec une société intégralement française c'est se payer de mots.

Il était aberrant de céder 50 % de l'enveloppe budgétaire au CUSM pour consacrer le bilinguisme institutionnel dans

le domaine de la santé. Il reste aberrant de laisser McGill sévir en Outaouais avec un satellite de faculté de médecine qui anglicisera et la formation et les services. Il est aberrant de donner le site du Royal Victoria à une université privée pour consacrer l'hégémonie de McGill sur le centre-ville de Montréal et sur le système universitaire québécois. Il est aberrant de laisser cette même institution asseoir son développement sur le recrutement de dizaines de milliers d'étudiants étrangers qui n'auront cure des dispositions linguistiques lorsqu'ils occuperont le centre-ville et logeront dans des résidences étudiantes que le don du Royal Victoria aura permis de financer et bâtir.

Il est également aberrant d'avoir laissé Dawson devenir le plus gros cégep du Québec. Une institution censée servir le respect des droits de la minorité est devenue le plus flamboyant symbole de l'absurdité de nos politiques démissionnaires. Cela franchira le seuil du délire névrotique avec le financement de son expansion à hauteur de 100 millions pour en consacrer l'hégémonie sur le système collégial. Ce n'est plus offrir une voie de formation pour la minorité anglophone, c'est consacrer les moyens de s'affranchir du Québec français. Une voie qui sera d'autant plus attrayante que le surfinancement des universités anglophones leur confère d'ores et déjà des avantages qui déclassent les universités françaises et condamnent la formation universitaire en français à devenir une voie de relégation.

Il est aberrant de laisser Ottawa augmenter et accroître ce surinvestissement au point de consacrer des iniquités fiscales aussi scandaleuses que feutrées. C'est avec l'impôt de l'ensemble des Québécois qu'Ottawa finance le creusement des écarts entre les institutions et favorise le découplage des institutions anglophones des réalités et de la logique de développement de l'intérêt national du Québec. C'est injuste

pour les universités et cégeps des régions québécoises que cela condamne à ne plus être que des centres de service pour les populations résiduelles de régions dont le développement et les intérêts n'ont aucun écho dans ces institutions anglaises affranchies de la nécessité de servir le Québec comme totalité.

Le projet de loi 96 reste un projet de minoritaires cocus. Par son refus de réserver l'enseignement collégial en anglais qu'aux seuls ayant droit prévus dans une loi déterminée à faire en sorte que 90 % des étudiants du collégial soient formés en français, le gouvernement défera dans les faits ce qu'il affirmera dans ses déclarations de principe. Par son consentement à renforcer les privilèges de McGill et par l'aliénation du patrimoine public au service d'une université d'ores et déjà en voie de désaffiliation radicale et déjà devenue une entreprise commerciale utilisant les étudiants étrangers pour s'émanciper des choix de l'Assemblée nationale du Québec, ce projet de loi induit les Québécois en erreur. Il ne leur donne pas le portrait exact de la réalité institutionnelle et des enjeux démolinguistiques et culturels.

Par son refus et par l'omission de changer radicalement l'architecture et le régime linguistique du système de la santé, ce projet de loi trompe les Québécois en maintenant une logique de développement séparé qui consacre et renforce les privilèges de l'anglosphère. C'est le gouvernement du Québec lui-même qui torpille le français au travail : il est le plus gros employeur exigeant le bilinguisme dans la métropole, grâce aux bons offices des libéraux qui ont par voie législative imposée des postes bilingues là où ils ne sont pas requis. Mais on sait le souci qu'avait Philippe Couillard d'imposer l'anglais dans les usines de Saguenay au cas où un investisseur anglais passerait par là…

Au cours des prochains mois, un immense effort de mobilisation sera requis pour faire voler en éclat le vernis que ce projet de loi tente d'appliquer aux privilèges de l'anglosphère. Il faudra revenir inlassablement sur les faits, sur la dure réalité que construit l'allocation des ressources publiques à l'autominorisation à laquelle consent ce gouvernement et une trop grande partie d'une élite qui refuse de plus en plus ouvertement de faire sienne la construction du Québec français.

La volonté de vivre triomphera, quoi qu'en disent les résignés, les snobs apatrides et les affranchis de la destinée nationale. Elle triomphera sans quoi le pharisianisme linguistique nourrira des tensions sociales délétères. Un peuple ne régresse pas dans l'honneur et la dignité. Le projet de loi 96 ne servira qu'à exacerber tôt ou tard les contradictions qui marqueront le devenir des institutions aussi bien que la vie quotidienne sous l'empire du mépris qu'alimentera le refus de s'assumer.

À moins que le gouvernement Legault ne soit ramené à sa responsabilité historique. À moins qu'il n'abandonne le rôle de notable provincial pour le statut d'homme d'État et de leader historique. En est-il capable ? En a-t-il la volonté et l'ambition ? Il est encore temps pour lui de se ressaisir.

La décennie qui vient sera déterminante : la démographie est impitoyable et ses tendances lourdes laissent bien voir que les choix du gouvernement Legault sont susceptibles de fixer le sort de Montréal et, de là, de consacrer la folklorisation du Québec. Et dire qu'il a même renoncé à sa promesse de réduire les seuils d'immigration…

Ce gouvernement doit comprendre que l'enjeu n'est pas de ralentir le déclin, mais bien de l'endiguer. Rien ne lui sert

de tenter de se consoler en portraiturant en extrémistes ceux et celles qui lui rappellent que la minorisation ne constitue pour aucun peuple une voie de développement. Rien ne marquera tant le passage de François Legault au pouvoir que le choix qu'il exercera pour le dépassement ou la défilade. L'Histoire est d'ores et déjà en train de faire bouger les plateaux de la balance.

Puisse l'automne qui vient lui donner une plus claire conscience de sa responsabilité nationale. ❑

SSJB
Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

L'assurance d'une culture québécoise forte et vivante

Fière de soutenir

la réalisation de la revue de
L'Action NATIONALE

LANGUE FRANÇAISE
HISTOIRE et PATRIMOINE
FÊTE NATIONALE
ARTS et CULTURE
FIERTÉ et IDENTITÉ QUÉBÉCOISES

1 800 943-2519 | www.ssjbcq.quebec

le *Rassemblement* pour un *Pays Souverain*

Québec notre seule patrie

www.rps.quebec

LANGUE FRANÇAISE
PATRIMOINE NATIONAL
SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie

WWW.SSJBMAURICIE.QUEBEC

complément+ LIBRAIRIE POIRIER

Denis Monière*

Michèle Lalonde (1937-2021)

Hommage à une poète engagée dans le réel

Michèle Lalonde n'est plus. Sa voix s'était tue il y a plusieurs années. Mais son œuvre a marqué l'imaginaire québécois par sa force d'évocation du réel. Elle avait le « génie travaillé » des mots pour parler des conditions de vie du peuple québécois. La fulgurance de sa pensée éveillait les consciences.

La création n'était pas chose facile pour elle, elle trimait dur pour trouver le mot juste et l'image percutante qui font comprendre les rapports de force et de domination qui écrasent l'être humain. J'ai dis *génie travaillé* parce que je l'ai accompagné dans l'écriture de deux manifestes : *Légitime défense : de Duplessis à Trudeau les intellectuels résistent* et *Cause commune*, pour une internationale des petites cultures. Elle soupesait chaque mot pour choisir celui qui était le plus porteur de sens. Rien de spontané, d'immédiat ou de gratuit dans sa création. Elle construisait mot après mot la représentation de la condition de l'exploité, du dominé, du soumis. Elle exprimait la colère d'un peuple pour l'inciter à prendre son destin en main. Elle n'avait pas peur du politique et ne le fuyait pas, elle voulait plutôt le harnacher et le faire servir à la libération des Québécois et des Québécoises. Elle combattait par la plume et la parole.

---

* Politologue.

Elle était consciente de la dimension internationale du combat québécois et était reconnue en France et dans les pays africains pour son engagement dans la défense de la langue française. Elle envisageait la question du Québec dans une perspective de solidarité internationale avec les peuples en lutte. « Nous ne sommes pas seuls » me répétait-elle souvent. Elle a publié en France chez Seghers/Lafont, en 1979, *Défense et illustration de la langue québécoise*. Elle a été invitée à de grandes manifestations culturelles internationales comme celle de l'Unesco intitulée « Guerre à la guerre », tenue le 10 décembre 1982 à Paris. Elle est montée sur scène aux côtés des plus grand poètes de l'époque comme l'humaniste russe Evgueni Evtouchenko, le poète qui remplissait les stades, l'américain Allen Ginsberg, le père de la « beat generation », Breyten Breytenbach militant de la lutte anti-apartheid en Afrique du sud, Ernesto Cardenal ministre de la Culture du Nicaragua, Jayne Cortez figure emblématique du Black Art Movement, Jean-Pierre Faye, un des fondateurs de l'Union des écrivains et de la revue *Change*.

Elle a aussi défendu la cause des écrivains et écrivaines en assumant la présidence de l'UNEQ et de la Fédération internationale des écrivains de langue française où elle cherchait à développer les échanges interculturels et à faire connaître la littérature des peuples africains.

Elle souhaitait faire de la poésie un art populaire et la sortir des cercles élitistes. Dans les années soixante-dix, elle fut une des rares femmes à monter sur une tribune pour dire ses poèmes et en faire des discours de combat. Elle a participé à de nombreux événements comme la « Nuit de la poésie » et « Poèmes et chants de la résistance ».

Elle a aussi voulu innover en acceptant d'écrire pour des manifestations culturelles destinées au grand public. Dès

1967, elle écrivait Terre des Hommes, poème épique qui fut mis en scène à l'occasion du gala inaugural d'Expo 67 à la Place des Arts. En 1980, elle a participé à une tournée en France avec un spectacle intitulé *Les sept paroles du Québec*. Elle était la seule femme aux côtés des Gaston Miron, Yves-Gabriel Brunet, Michel Garneau, Gilbert Langevin, Raôul Duguay et Paul Chamberland. Elle a aussi écrit *Âmes et navires* pour un spectacle son et laser, projeté sur le parlement de Québec en 1984, à l'occasion du 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier. Elle avait une pensée synthétique qui savait relier le particulier et l'universel ainsi que le passé au temps présents.

Elle était de la trempe des Miron, Aquin et autres qui avaient à cœur le destin collectif. Elle était une figure de proue du Québec moderne qui luttait contre la servitude volontaire. Nous la regretterons, mais nous pouvons la lire et la relire pour trouver l'inspiration et continuer le combat. ❑

Articles

Richard Desjardins*

Le Devoir et les affaires internationales

Le cas de Meng Wanzhou

Dans son édition du 14 août dernier, le directeur du quotidien *Le Devoir*, Brian Myles, s'est aventuré sur le terrain glissant des affaires internationales. Terrain glissant en effet pour tout journal dont la vocation se limite habituellement aux affaires de quartier. Dans l'affaire Meng Wanzhou et les deux Michaels, il y a tous les éléments d'un conflit international impliquant deux puissances nucléaires et une puissance dite moyenne, un traité d'extradition, des sanctions économiques et des otages. Il était donc risqué de s'y impliquer. Et comme le dit un certain dicton, ce qui devait arriver est arrivé. L'ignorance du personnage s'est manifestée dans tout ce qu'il y a de plus horripilant.

Pour aborder une affaire comme celle de Meng Wanzhou, il faut d'abord être bien au fait du contexte international pour en comprendre toutes les ramifications. Ce qui veut dire souvent ne pas se limiter aux nouvelles du jour, mais aller un peu plus en profondeur, tâche qui n'est pas aisée loin de là. C'est pourtant absolument nécessaire de le faire si l'on veut éviter d'être entrainé dans la mauvaise direction. À lire l'éditorial de M. Myles, il est évident qu'il n'a pas fait ses devoirs et s'est contenté de singer la ligne éditoriale de ses confrères torontois. L'indépendance d'esprit du journal montréalais en prend un coup.

---

* Fonctionnaire fédéral à la retraite.

Pour s'assurer que tout le monde soit sur la même longueur d'onde, il faut donc rappeler certains faits qui sont peut-être déjà connus par certains, mais probablement pas par tout le monde. Nous verrons qu'à la lumière de tous les faits dans le dossier, le rôle du Canada fait bien piètre figure et que cette crise des otages n'en est pas une.

Comme nous devrions tous le savoir, les allures d'une guerre froide couvent entre la Chine et les États-Unis depuis l'élection de Donald Trump à la présidence en novembre 2016. Le contentieux avec la Chine tourne, entre autres, sur les pratiques commerciales de celle-ci. Donald Trump en a également contre l'Iran. Ses liens avec l'État d'Israël et le soutien de celui-ci à sa présidence l'obligent à prendre des mesures contre l'Iran.

Déjà durant l'élection présidentielle, Trump avait promis de retirer son pays d'un accord sur le nucléaire iranien durement négocié entre l'Iran et le groupe dit du P5+1, soit la Chine, la France, la Russie, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne. Cet accord permettait de freiner l'enrichissement d'uranium par l'Iran. L'administration Obama s'était déclarée fière d'avoir ainsi pu ramener un peu de stabilité dans une région traditionnellement volatile. C'est cet accord que Donald Trump a rejeté une fois devenu président et qui a donc réimposé les sanctions qui avaient été levées après la signature de l'accord.

Quel rapport y a-t-il donc entre cette crise et le contentieux commercial avec la Chine ? Pour arriver à ses fins avec la Chine, Donald Trump n'a pas beaucoup de cartes à jouer. Peu connu du grand public est le fait que près de la moitié des exportations chinoises vers les États-Unis vient de compagnies américaines installées là-bas. Tenter de réduire le déséquilibre commercial est une tâche donc ardue dans ce

contexte. Le président américain a donc dû avoir recours à ce que l'on appelle dans le langage populaire du tordage de bras. Ce ne fut pas facile malgré la méthode employée.

Le *Globe and Mail* de Toronto rapportait dans son édition du 4 septembre 2020 que des douzaines de pays avaient refusé d'accéder à la demande des États-Unis de détenir Madame Meng Wanzhou. Seul le Canada s'est porté volontaire. Cette information nous en dit déjà long sur l'habilité de nos représentants à Ottawa à anticiper des pièges que nous tendent nos alliés américains. Madame Meng n'a pas été choisie au hasard. Elle est la fille du fondateur de Huawei, Ren Zhengfei, et l'une des gestionnaires de l'entreprise. Le géant Huawei représente également une menace pour les États-Unis sur le plan commercial dans le domaine de la téléphonie. Il y a également les liens que cette entreprise entretient avec l'Iran, un des alliés les plus sûrs de la Chine d'ailleurs. La Chine a souvent fait fi des sanctions commerciales – sur le pétrole notamment – imposées arbitrairement par les États-Unis contre l'Iran. Il y avait donc ici beaucoup de rancunes accumulées. En détenant Madame Meng, les États-Unis frappent un grand coup. Ils humilient la Chine à plusieurs niveaux: l'un des membres les plus en vue de l'élite chinoise et un allié important (l'Iran) dans une région importante dans le contexte du mégaprojet de la Route de la Soie et des ambitions que la Chine semble vouloir assouvir dans la région. En outre, si le président américain voulait ennuyer la Chine, il ne pouvait mieux cibler.

La Chine n'a pas tardé à répondre à l'affront américain. Neuf jours après la détention de Madame Meng à l'aéroport de Vancouver le 1er décembre 2018, la Chine procède à l'arrestation des deux Canadiens, Michael Spavor et Michael Kovrig, pour activités en contravention avec les lois sur la sécurité nationale, soit de l'espionnage. Le Canada a eu beau s'offus-

quer de ce qu'il considère comme une réplique à l'arrestation de Madame Meng, la Chine n'a jamais rien voulu entendre. Et pour cause. Dans une entrevue avec l'agence Reuters datée du 11 décembre 2018, Donald Trump déclare qu'il serait prêt à intervenir dans l'affaire Meng si cela pouvait contribuer à la conclusion d'un grand accord commercial avec la Chine. Les propos du politicien américain suggèrent fortement que le rôle allégué de Huawei dans le contournement des sanctions contre l'Iran n'était qu'un prétexte et que l'inavouable était bel et bien de se servir de la détention de Madame Meng pour faire pression sur la Chine. C'était bien mal connaître cette puissance que de penser qu'elle pourrait répondre à un tel chantage en cédant aux pressions américaines. Ces motivations américaines ne font-elles pas de Madame Meng la véritable otage ? Au jeu des otages, les Chinois savent jouer et plutôt deux fois qu'une. Malgré le dilemme dans lequel le Canada se trouvait, il avait quand même une porte de sortie. Il a refusé de s'en servir pour des raisons de politique domestique.

La droite au Canada anglais est obsédée par le Parti communiste chinois (PCC). Pour ceux qui observent les grands ténors de la lutte contre le PCC, il y a longtemps que cette lutte se poursuit. Déjà sous le gouvernement conservateur, le premier ministre Harper avait fait une déclaration restée célèbre : *I don't think Canadians want us to sell out our values, our beliefs in democracy, freedom and human rights. They don't want us to sell that out to the almighty dollar.* Ainsi le Canada n'ouvrirait pas les grandes portes aux investissements chinois. Il serait curieux de voir ce qu'en pensent ses électeurs albertains, eux qui peinent maintenant à trouver preneur pour leur pétrole.

Depuis la défaite des conservateurs, la lutte s'est transportée sur les réseaux sociaux et les grands médias anglophones

de Toronto. Le *Globe and Mail* en particulier travaille sans relâche à extirper toute voix dissonante sur le PCC. Peu importe si celles-ci tentent de ramener un peu de bon sens dans le débat sur la politique chinoise du Canada et de se concentrer sur les véritables enjeux. La droite exige maintenant que ces personnes dévoilent tous leurs avoirs et liens potentiels pour établir hors de tout doute qu'elles sont loyales au Canada. Selon cette même droite, l'intérêt national se confond avec un anticommunisme viscéral qui rappelle les jours sombres de la lutte instaurée par le maccarthysme aux États-Unis dans les années cinquante. Et si ces personnes ne s'exécutent pas, le *Globe and Mail* se chargera de les extirper. Ainsi, dans son édition du 16 septembre 2020, le quotidien torontois rapporte avoir mis la main sur des informations qui suggèrent que des Canadiens seraient impliqués dans une campagne de relations publiques afin de promouvoir les intérêts de la compagnie Huawei au Canada et de freiner l'extradition de Meng Wanzhou vers les États-Unis et va même jusqu'à identifier quelques-uns de ces individus – souvent professeurs d'université. Depuis, il devient très risqué de s'exprimer. Entretemps, les réseaux sociaux ne relâchent pas leur vigilance. Ils ont réussi, par exemple, à forcer le gouvernement Trudeau et plusieurs provinces à resserrer les conditions d'admission de certains étudiants aux projets de recherche, instaurant ainsi un climat malsain entre les chercheurs.

Dans un tel contexte, le gouvernement de M. Trudeau s'est senti vulnérable, lui qui tente de rétablir des relations commerciales plus saines après la période de vaches maigres de l'administration Harper. Mais voilà, les efforts de la droite ont porté fruit. Les sondages constatent un déclin rapide et continu de l'image de la Chine auprès du public canadien. Alors que le gouvernement Trudeau avait promis de publier une politique sur la Chine, maintenant il s'enferme dans

un mutisme qui a toutes les apparences d'une panique. Sa position depuis le début de l'arrestation de Madame Meng est toujours la même : laissons au processus légal suivre son cours. Mais les parties concernées, elles, ne veulent justement pas attendre.

Le 22 mai 2020, l'avocat Brian Greenspan écrit dans une lettre adressée au ministre fédéral de la justice, David Lametti, que le processus d'extradition n'a rien d'un processus juridique. Me Greenspan est un expert éminent sur la loi d'extradition du Canada. En fait, le processus d'extradition est fonction des relations internationales. Il ajoute que les États ont droit, et en fait il est entendu, qu'ils avanceront leurs intérêts nationaux et leurs priorités dans leurs relations diplomatiques. Autrement dit, le processus n'est pas prisonnier de la portion juridique du processus. Un État peut faire valoir que ses intérêts l'empêchent de pousser plus avant la procédure d'extradition. Dans le contexte du moment, le gouvernement Trudeau a choisi d'abdiquer ses responsabilités envers ses citoyens emprisonnés en Chine afin de soutenir les États-Unis dans leur contentieux avec celle-ci avec des méthodes moralement contestables et ainsi de ne pas prêter flanc à la droite canadienne. La lettre de M. Greenspan a été envoyée à la demande expresse d'un groupe de Canadiens inquiets et de l'épouse de l'un des citoyens détenus en Chine, Madame Vina Nadjibulla.

Un mois plus tard, soit le 23 juin, ces mêmes Canadiens inquiets, dont l'ex-juge à la Cour suprême du Canada Louise Arbour, font parvenir une lettre au premier ministre Trudeau dans laquelle ils implorent le premier ministre de tenir compte de la lettre de Me Greenspan et d'ainsi faciliter le retour des deux Canadiens détenus. Le gouvernement Trudeau répond par une fin de non-recevoir. Décidément, dans certaines familles les otages n'ont pas la cote.

Cette information et d'autres encore sont disponibles sur internet. Pourquoi *Le Devoir* se contente-t-il de répéter la ligne éditoriale des médias anglophones ? Pourquoi son directeur ne mentionne-t-il pas la possibilité de briser l'impasse comme le faisait la lettre du 22 mai 2020 de M^e^ Brian Greenspan ? En outre pourquoi cette médiocrité dans la couverture d'informations internationales avec un angle national ? Les faits dans cette histoire font clairement apparaître le manque de leadership du gouvernement Trudeau et son manque de cran pour défendre l'intérêt national. Il démontre une incapacité à ajuster la politique étrangère du Canada afin qu'elle reflète l'évolution du rapport de force dans le monde et nous laisse ainsi vulnérable à la manipulation des uns et des autres. Pendant ce temps au quotidien *Le Devoir*, on se contente de rabâcher la ligne éditoriale des médias anglophones. Triste constat. ❑

Articles

Pascal Leduc*

Rareté de main d'œuvre et course aux talents : en finir avec la nostalgie

Le débat sur la rareté de main-d'œuvre a repris de plus belle au Québec avec la publication de chiffres faisant état notamment d'un besoin de 300 000 travailleurs d'ici cinq ans (près de 150 000 à l'heure actuelle) pour pourvoir des postes libres. Cette pénurie existait avant la crise sanitaire et semble maintenant s'intensifier. Rien pour plaire aux associations patronales, aux chambres de commerce et employeurs qui misent sur une main-d'œuvre importante et souvent à bon marché, surtout dans les secteurs agroalimentaires, touristiques et le commerce au détail. Non seulement la situation peut paraitre inquiétante, mais elle exige un regard neuf, des solutions novatrices, une compréhension du rôle de l'état et des enjeux sociaux.

Un regard neuf et loin de la nostalgie est nécessaire

Les associations patronales, les milieux d'affaires et certains militants d'extrême gauche (se présentant parfois comme des experts) unissent volontairement ou non leur voix pour réclamer un plus grand bassin de main-d'œuvre, une hausse immédiate des seuils d'immigration. Sinon, ça continuera d'être le « Far West » où on s'arrache les talents,

* L'auteur a occupé des rôles de direction dans des entreprises manufacturières et fait partie de conseils d'administration et de comités d'association de manufacturiers canadiens.

comme dénonce la rédactrice en chef du journal *Les Affaires*. Pire, l'écrit une militante qui interpelle directement Francois Legault dans *La Presse* du 12 juin : « La pandémie aura eu ceci de bon que de faire en sorte qu'il soit devenu impossible de nier collectivement que ces femmes et ces hommes qui migrent pour travailler dans des secteurs clés de notre économie (tels que la santé, les soins aux aînés et l'agriculture) représentent la colonne vertébrale de notre société. » Beaucoup de ces sorties publiques récentes suggèrent aussi implicitement ou non que le premier ministre soit contre l'immigration, alors que son objectif d'en accueillir entre 40 000 et 50 000 représente un effort plus grand que deux grandes terres d'accueil historique, la France et les États-Unis, toutes proportions gardées. On ne peut que s'interroger les arrière-pensées de ceux qui militent pour accoler une étiquette anti-immigration au gouvernement caquiste.

Du côté des lobbys d'affaires faisant pression sur le gouvernement, du CPQ aux associations sectorielles en passant par les chambres de commerce, on martèle depuis des mois le même discours, consubstantiel à celui des libéraux et avec une liste de solutions d'urgence[1] qu'on voudrait novatrices et qui fait de l'immigration massive son point focal. En les observant brandir celle-ci sur toutes les tribunes, on a la nette impression qu'on demande au gouvernement de presser sur tous les boutons du tableau de bord simultanément alors que le marché de l'emploi est loin d'être stable et que des incertitudes persistent. On peut également s'interroger sur l'empreinte d'une certaine nostalgie dans leur discours, celle des belles années où le chômage oscillait entre 8 et 9 % avec une main-d'œuvre bon marché et abondante. Et ce réflexe de

1 https://www.cpq.qc.ca/fr/publications/communiques-de-presse/travailleurs-etrangers-temporaires-un-programme-rafraichi-qui-repondra-aux-besoins-actuels-des-employeurs

vouloir retourner dans ce monde révolu à l'aide de mesures impopulaires qu'on suggère d'imposer en marge de la prise de décision démocratique.

À cet effet, le président de la FCCQ, semblant curieusement inspiré par la naufrageuse Kim Campbell, nous explique dans *La Presse* du 6 aout que les élections l'embêtent : « Il nous apparaît déraisonnable de prévoir un débat sur un sujet aussi clivant à la veille d'une campagne électorale. Les employeurs, membres des diverses chambres de commerce du Québec, craignent que l'immigration fasse encore l'objet de débats politiques se détournant d'une analyse concrète, basée sur des faits et des données socio-économiques. » Avec cet appel décomplexé à soustraire ce dossier au débat public et à notre démocratie, on suppose peut-être que les problèmes d'intégration et de francisation ne sont que des soucis puisés dans l'univers mental des bruyants quelques-uns et agitateurs d'épouvantails. Ou pire, que le peuple n'est pas apte à en décider. Après tout, le CPQ et le FCCQ font déjà fi de l'inquiétude que leurs propres membres manifestent, sondages à l'appui. Ensuite, dans le même article, la FCCQ se désole du manque d'analyse concrète sur l'intégration raté des vingt dernières années. Comme si le travail de démographes indépendants comme Frédéric Lacroix, les écrits de Jacques Houle, les rapports d'organismes comme l'OQLF devaient être simplement oubliés ou inconsidérés. Le CPQ ajoute même que le vrai problème de francisation au Québec prend sa source dans le haut taux d'analphabétisme des Québécois eux-mêmes.

Retour à la concurrence sur le marché de l'emploi

Faisant fi du peuple et des analyses sur les problèmes d'intégration et de francisation, on brandit donc « Catastophe » et « Far West » pour se désoler d'un marché du travail qui

donne le bon bout du bâton aux travailleurs. Mieux encore, certains médias comme *L'Actualité* donnent la parole à des chefs d'entreprise qui disent aller jusqu'à refuser de concurrencer pour s'attirer les meilleurs talents du Québec, prétextant ne pas vouloir nuire au secteur. C'est comme si Marc Bergevin avait refusé d'engager Tyler Toffoli pour ne pas attrister ses adversaires[2]. Quoi qu'on en dise, la nouvelle dynamique sur le marché du travail au Québec, favorable au travailleur, est loin d'être unique au monde et requiert une adaptation rapide du milieu d'affaires et l'abandon des réflexes nostalgiques. Cette résistance, ce refus de s'adapter à la nouvelle économie entraine beaucoup de patrons d'ici à stipendier leur association patronale pour exprimer à travers elle leur appréhension du réel et afin de réclamer une transformation de la société qui recréerait des conditions à leur avantage. On rêve d'un retour en force d'une époque récente où nos écoles de commerce enseignaient le bon catéchisme, celui d'une « nouvelle » économie où les employés devaient être flexibles, agiles, acceptant de bonne foi leur précarité comme conséquence de la mondialisation.

En attendant, outre les bruyants retardataires, d'autres entreprises en manque de main-d'œuvre continuent d'ignorer les chercheurs d'emploi expérimentés et disponibles comme le rapportait récemment le *Journal de Montréal*[3] et d'autres se plaignent des jeunes entrant sur le marché du travail, des gens « peu fiables », « maternés » et généralement peu motivés. Dans un dossier de *La Presse* du 3 mai, on leur oppose d'ailleurs un nouvel idéal : le travailleur étranger souriant, docile et peu exigeant au niveau salarial.

2 https://lactualite.com/lactualite-affaires/recruter-cest-elargir-ses-horizons

3 https://www.tvanouvelles.ca/2021/08/07/des-travailleurs-se-disent-boudes-1

Heureusement, la majorité des gens d'affaires réalise que dans un marché où les travailleurs choisissent leur employeur, faire preuve de flexibilité, de respect des coutumes locales et favoriser la gestion participative seront des impératifs incontournables pour attirer et retenir les talents nécessaires. Ces efforts d'attraction et de rétention de talents cibleront autant les nouveaux travailleurs que nos travailleurs expérimentés et, qui sait, des retraités considérant un retour à temps partiel pour arrondir les fins de mois.

L'agonie annoncée des entreprises zombies

Par ailleurs, l'économie succédant à la troisième vague covidienne est encore loin d'être stable. Même si les pénuries d'employés persistent, les observateurs ont noté avec raison les dommages persistants et aggravants de la PCU/PCRE sur le recrutement et la rétention d'employés, à la suite de la valse des milliards du gouvernement Trudeau. On ne peut reprocher à ce dernier d'avoir agi rapidement et avec peu d'expérience permettant de viser juste, mais il semble qu'on ait vite constaté les effets délétères de cette mesure avec des travailleurs choisissant le chèque du gouvernement plutôt que celui de leur employeur actuel ou potentiel. Sans surprise, il semble que l'épargne des Canadiens a atteint un sommet pendant que la dette gouvernementale suivait la même tendance. Bref, le surplus d'argent mis en disponibilité a engendré un refus de travailler ou à tout le moins une pause chez plusieurs. La campagne électorale et la recherche d'un gouvernement majoritaire plaisant au plus grand nombre risquent de prolonger la PCRE et les déséquilibres conséquents sur le marché de l'emploi.

Les prochains mois seront tout autant perturbés par une problématique structurante tout aussi importante et susceptible de rendre disponibles de nombreux travailleurs

sur le marché du travail : la fin des entreprises zombies. Ainsi, avec un taux de faillite anormalement bas en 2020, plusieurs entreprises qui peinaient à survivre et qui doivent leur pérennité au soutien gouvernemental auront tôt fait de retrouver leur position précaire très prochainement. Avec les conséquences malheureuses pour leurs employés et leur famille. Ne possédant pas de statistiques à ce sujet, mon expérience et mes observations me font craindre que ces entreprises soient généralement intenses en capital humain et technologiquement archaïques. Ironiquement, on le verra plus loin, ceux qui donnent des leçons de rigueur économique aux uns militent souvent bec et ongles pour le maintien d'un soutien gouvernemental ne différenciant pas les entreprises viables ou non, un soutien qui dérègle l'économie libérale et met une pression artificielle sur le marché de l'emploi. Nous sommes potentiellement devant une bombe à retardement et un relatif chaos qui suivra le retrait d'un soutien gouvernemental qui ne peut durer éternellement.

Néanmoins, les plénipotentiaires de l'immigration massive gardent le cap, martèlent leur message et affichent peu de soucis pour l'intégration de nouveaux arrivants à la société d'accueil. Mieux, ils disent craindre l'inflation, ils se scandalisent des efforts du gouvernement Legault pour viser l'accueil d'immigrants économiques dans les secteurs à haute valeur ajoutée (avec le fameux salaire visé de 56 000 $/an). Le CPQ, par la voix de son président, réclame d'une part le maintien d'une économie planifiée où l'entreprise doit continuer d'être soutenue par les fonds publics[4] et sermonne d'autre part le représentant syndical sur les effets catastrophiques à prévoir d'une hausse du salaire minimum à l'émission de Gérald Fillion évoquant un besoin de rigueur économique.

4 https://www.tvanouvelles.ca/2021/08/18/le-patronat-demande-la-fin-de-la-pcre-1

Évidemment, pour justifier cette rigueur à sens unique, on brandit le bon vieux spectre de fermetures d'entreprises et de l'inflation incontrôlée. Cette solution, la fermeture, est probablement en effet la dernière qui reste à une entreprise d'ici dont le bas coût de main-d'œuvre et le soutien gouvernemental sont l'avantage concurrentiel principal. Pour le dire comme Simon-Pierre Savard-Tremblay dans son livre *L'État succursale*: «l'avantage concurrentiel d'une nation vient du dynamisme local, et non des avantages de coûts à court terme.» Les bas coûts de main-d'œuvre et la nostalgie des lobbys d'affaires devront céder leur place à une collaboration favorisant le déploiement du génie québécois dans les secteurs d'avenir.

À cet effet, on attend beaucoup de nos gouvernements dans cette sortie de crise. Aide à la transformation numérique, ouverture des frontières, assouplissements fiscaux pour travailleurs semi-retraités, formation, etc. Plusieurs de ces attentes sont justifiables. On demande aussi aux gouvernements de mettre fin aux délais inconcevables et inhumains dans le traitement de dossiers de nouveaux travailleurs habitant déjà au Québec. Néanmoins, on pourrait aller beaucoup plus loin et exiger la fin des dédoublements, l'élimination des emplois publics ayant sensiblement la même tâche pour un ministère à Québec ou à Ottawa. On libérerait ainsi peu à peu une main-d'œuvre qualifiée qu'on soutire depuis longtemps au secteur privé. Le fédéral, l'acteur le plus éloigné de notre économie non pétrolière, a historiquement refusé le concept de guichet unique sous prétexte de vouloir protéger des emplois. D'aucuns soutiendront que cette position est obsolète et coûteuse pour notre marché de l'emploi. ❑

Robin Philpot*

Une conséquence de la troisième conquête britannique en Amérique

L'histoire macabre des pensionnats autochtones au Canada

En faisant tomber le monument à la reine Victoria devant l'Assemblée législative à Winnipeg à la suite de la découverte de plus de mille corps d'enfants autochtones autour de 3 pensionnats, les Premières Nations du Manitoba ont choisi la bonne cible. Leur action a résonné un peu partout sur la planète, car ce qu'ils ont subi au nom de la reine Victoria est exactement ce qu'ont subi d'autres peuples, souvent à la même époque et aux mains des mêmes militaires britanniques : conquête militaire, répression sanglante, colonisation massive et domination raciste.

Au cimetière de la Première Nation Cowessess, en Saskatchewan, où 751 corps de jeunes autochtones ont été identifiés, le premier enterrement a eu lieu en 1885. C'était l'année de la célèbre conférence de Berlin où les empires européens se sont rencontrés pour partager et diviser l'Afrique en vue de la colonisation.

L'année 1885, loin d'être anodine, est aussi une date charnière dans l'histoire de l'Empire britannique et son nouveau dominion, l'Amérique du Nord britannique ou le Canada. C'est l'année où cet Empire scelle sa troisième conquête en terres d'Amérique, après celle de 1759-1760 (appelée aussi

* Éditeur et journaliste.

Guerre de Sept Ans ou *French and Indian War*), et celle de 1837-38, où il a maté la révolte les Patriotes républicains québécois.

Le 16 novembre 1885, le gouvernement du Canada sous John A. Macdonald pend Louis Riel dans les quartiers de la North-West Mounted Police (ancêtre de la GRC), sous les applaudissements nourris du tout Toronto, dominé par les orangistes, mais sous la condamnation bruyante et massive du Québec, y compris de son premier ministre Honoré Mercier. Le crime de Riel : avoir tenté de fédérer les Métis et des peuples autochtones sous un gouvernement provisoire opposé à la prise des terres et la colonisation des Territoires du Nord-Ouest que peuples autochtones occupaient depuis toujours. Onze jours plus tard, le 27 novembre 1885, le même gouvernement pend en public six guerriers cris et deux guerriers nakotas à Battleford, en Saskatchewan. Ce sont Kah-Paypamahchukways (*Wandering Spirit*), Pah Pah-Me-Kee-Sick (*Walking the Sky*), Manchoose (*Bad Arrow*), Kit-Ahwah-Ke-Ni (*Miserable Man*), Nahpase (*Iron Body*), A-Pis-Chas-Koos (*Little Bear*), Itka (*Crooked Leg*), Waywahnitch (*Man Without Blood*). La pendaison publique et l'enterrement dans une fosse commune suivaient de quelques semaines des procès expéditifs devant un jury composé de colons anglo-protestants et un juge du nom de Charles Rouleau dont le conflit d'intérêts était flagrant : sa maison avait brûlé lors du conflit.

Pour enfoncer le message, on fait venir des membres des nations dont les guerriers sont issus pour qu'ils n'oublient jamais. Dans une lettre confidentielle écrite le 20 novembre, le premier ministre John A. Macdonald écrit : « les exécutions [...] devraient convaincre l'homme rouge que c'est l'homme blanc qui gouverne. » Ce message suivait de peu sa déclaration selon laquelle « Louis Riel sera pendu même si tous les chiens du Québec aboient en sa faveur. »

Il s'agissait de la deuxième grande intervention militaire visant à imposer la souveraineté britannique sur les Territoires du Nord-Ouest. La première, celle de 1870, avait pour objectif d'éliminer le premier gouvernement provisoire du Manitoba dirigé aussi par Louis Riel.

Une conquête coloniale parmi d'autres

Aux commandes des troupes britanniques en 1870, on trouve le maréchal Garnet Wolseley. Wolseley n'est pas un quidam. Il est le grand symbole de l'expansion planétaire, et sanglante, de l'Empire britannique au XIX[e] siècle. Nommé vicomte Sir Wolseley en 1885 par la reine Victoria, Wolseley, avant sa confrontation avec Louis Riel, avait gagné ses galons aux guerres coloniales meurtrières, notamment en Inde en 1857 – on l'appelle « La première guerre de l'Indépendance » – et en Chine en 1860, avec le pillage et la destruction du magnifique Palais d'été de Beijing, cette « merveille du monde », selon Victor Hugo.

Après Riel, à titre de gouverneur de la Gold Coast (aujourd'hui le Ghana), il dirige les troupes britanniques dans la prise de la capitale du royaume Ashanti, Kumasi, qu'il incendie ; il commande les troupes contre une rébellion en Égypte et à Khartoum et en Afrique du Sud. Ardent défenseur du général esclavagiste Robert E. Lee, Wolseley est toujours honoré par le Canada où des rues de Montréal-Ouest, de Toronto, de Thunder Bay, de Winnipeg portent son nom de même qu'une petite ville de la Saskatchewan... tout près de la Première Nation Cowessess.

En 1885, c'est le major général britannique Frederick Middleton, autre vétéran des guerres coloniales britanniques, qui est aux commandes des troupes envoyées pour mater la résistance des Métis et des nations autoch-

tones. Comme Wolseley, Middleton avait participé à titre d'officier à la répression de la grande insurrection en Inde en 1857, mais aussi dans la guerre contre les Maoris en Nouvelle-Zélande. Écraser la résistance de peuples autochtones est dans ses cordes. En 1885, ses troupes sont composées de paramilitaires de la NWMP, de milices volontaires, surtout orangistes, de l'Ontario.

Sans saisir la nature et le contexte de cette troisième conquête britannique, on ne peut comprendre ce qui s'ensuit, de l'imposition des traités de dépossession – pudiquement qualifiés de traités numérotés – et de la *Loi sur les Indiens* jusqu'à la désolante situation actuelle où le gouvernement du Canada parle de « réconciliation » tandis que des dirigeants autochtones réclament justice.

« Frapper l'organisation tribale en plein cœur »

Comme dans toute conquête, tous les moyens sont bons pour faire en sorte que les peuples conquis ne se relèvent pas : déportation (comme les Acadiens en 1755 dans le prélude de la première conquête), confinement dans des réserves, assujettissement, assimilation, ou un peu de tout ça. Les Britanniques s'y connaissent.

Nous nous souvenons de la pendaison de Louis Riel en 1885, beaucoup moins de la pendaison publique des huit guerriers autochtones. Ces pendaisons sont des symboles incontournables à la compréhension de l'histoire du Canada, mais elles ne sont que la pointe de l'iceberg de la politique de conquérant pratiquée par l'Empire britannique et son rejeton l'État canadien.

À la suite de l'intervention militaire de 1870, on pourchasse les Métis du Manitoba, qui, avant l'arrivée de Wolseley,

comptaient pour environ 80 % de la population ; on inonde la région de colons de l'Ontario ou des « Îles britanniques », dont un grand nombre sont des orangistes, en leur donnant des terres en les refusant aux Métis. On impose rapidement des traités de dépossession – sept traités en l'espace de six ans (1871-1877) couvrant presque tout le territoire de ce qui deviendra le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Et on fait bien savoir aux nations autochtones que même si les chefs ne signent pas, le gouvernement canadien ira de l'avant sans leur accord.

En 1876, on adopte l'inique *Loi sur les Indiens* qui impose le statut de « pupilles de l'État fédéral » à tous les autochtones. Cette loi donne un pouvoir inouï aux fonctionnaires/agents sur la vie et la mort de milliers d'autochtones, mais aussi à la North-West Mounted Police. Et dans les années 1880, on commence à déployer sérieusement la politique des pensionnats, appelés aussi écoles résidentielles ou industrielles.

À cette époque, le commissaire aux Affaires indiennes et lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, Edgar Dewdney, est l'homme de confiance de John A. Macdonald (il sera l'un de ses exécuteurs testamentaires) en plus d'être un « homme profondément attaché à l'Empire et à la tradition monarchique » selon le *Dictionnaire biographique du Canada*.

Dès sa nomination en 1879, Dewedney se donne comme mission de « frapper l'organisation tribale en plein cœur » notamment en ouvrant rapidement davantage d'écoles industrielles ou techniques (pensionnats) et ainsi mettre fin à toute agitation des nations autochtones visant à obtenir plus d'autonomie et des améliorations aux termes des traités qui avaient été signés. Il y réussit... pour un certain temps.

La petite loterie : « loyal » ou « disloyal »

Dès le 20 juillet 1885, quelques mois après l'arrestation de Riel, le commissaire adjoint aux Affaires indiennes, Hayter Reed, soumet un rapport en 15 points sur « The Future Management of Indians ». Aussi, il soumet une liste de toutes les nations/bandes autochtones en les qualifiant de « loyal » ou « disloyal » avec force détails sur les chefs et les membres soupçonnés d'avoir participé de près ou de loin à la résistance. Son rapport devient la base de la politique canadienne à l'égard des Premières Nations pour les années à venir.

Tout y est : peines exemplaires aux résistants (d'où les pendaisons) ; châtiments collectifs sévères, notamment par privation de nourriture et d'autres nécessités pour tous ceux qui, selon les agents, auraient manqué de fidélité à la reine ; confiscation des chevaux, des armes, des outils des autochtones « non loyaux » ; confinement aux réserves à moins d'avoir la permission écrite d'un agent du ministère des Affaires indiennes ; séparation nécessaire des Métis et des nations autochtones et interdiction de communiquer entre eux, et la même chose avec les « Canadiens » résistants ; distinction de « bons » Indiens (*loyal*), qui mériteraient des récompenses et des cadeaux, et des Indiens « mauvais et paresseux » (*bad and lazy*), qui méritent de perdre leur réserve.

Cette « petite loterie » utilisée pour contrôler les Premières Nations ressemble beaucoup à celle déployée avec un certain succès par la Couronne britannique après la répression des Patriotes québécois. L'objectif est de coopter une certaine élite canadienne-française avec des émoluments, des récompenses, des nominations et autres miettes. La petite loterie réussit à transformer un certain nombre de révolutionnaires patriotes en collaborateurs bien apprivoisés du nouveau régime.

Quel rôle pour les églises ?

Dans toute conquête coloniale, les églises jouent un rôle important d'appui au pouvoir militaire et politique. C'est le cas en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Amérique du Nord. Dans le cas de l'Amérique du Nord britannique, l'Église anglicane est la préférée de la Couronne, car le roi ou la reine est le gouverneur suprême de cette Église (toujours le cas en 2021).

Mais l'Église catholique n'est pas en reste ; elle s'accorde très bien avec cet Empire : lors de la révolte de 1837-38 dans le Bas-Canada, l'Église catholique se range du côté des Britanniques en refusant aux Patriotes le droit d'être enterrés dans les cimetières catholiques, en les menaçant d'excommunication et en les ordonnant de se plier aux directives du gouvernement.

C'est à ce titre que les églises sont amenées à réaliser pour l'État canadien sa promesse, écrite dans les traités de dépossession, de fournir des écoles aux nations autochtones. Les églises viendront en appui à une politique conçue par et pour la puissance conquérante, l'Empire britannique et son nouveau Dominion du Canada. L'État canadien doit en assurer le financement, mais il réduit constamment et arbitrairement le financement accordé, ce qui oblige les religieux de se débrouiller sans les fonds minimaux requis.

Pour remplir ces pensionnats, ça prend une loi obligeant les familles autochtones à envoyer leurs enfants aux pensionnats. Le gouvernement autorise, par la loi, les agents des Indiens à prendre tout enfant d'âge scolaire et à l'envoyer aux pensionnats. Si les parents s'y opposent, les agents ont le pouvoir de leur couper leurs allocations. On rapporte aussi qu'on menaçait de mettre les parents récalcitrants en prison.

Ça prend aussi une force policière pour appliquer la loi. Ce rôle reviendra à la NWMP (aujourd'hui la GRC). Les témoignages sur le travail de la police sont ahurissants :

> [...] des enfants qui étaient attirés dans des bateaux et des avions à l'insu des parents, et qui, parfois, disparaissaient à jamais. Des agents de la GRC en uniforme arrachaient les enfants des bras de leur mère. De nombreux survivants ont décrit les camions à bétail et les wagons où ils étaient tassés chaque automne. Des coups à la porte la nuit, la maison envahie par des étrangers à la recherche d'enfants en fugue, tout cela évoque la guerre [...] [les agents de la GRC] encerclaient les réserves pour empêcher les enfants de se sauver, et allaient de porte à porte pour prendre les enfants, faisant fi des protestations des parents et des enfants eux-mêmes. Les enfants étaient enfermés dans des postes de police locaux ou des enclos à bestiaux jusqu'à ce que le rassemblement soit terminé, puis on les conduisait à l'école en train (*Le rôle de la Gendarmerie royale du Canada sous le régime des pensionnats indiens*, rapport réalisé dans le cadre de la CVR, 2011).

En somme, le Canada délègue aux Églises la responsabilité d'ouvrir des pensionnats ; il les finance ; ses agents des Indiens et sa police sont investis du pouvoir de contraindre les parents à envoyer les enfants à ces pensionnats sous des menaces de toutes sortes. Et le Canada a le pouvoir de mettre fin à ce système. Ce qu'il ne fait pas pendant environ 100 ans même s'il connaît la situation, parce qu'il en est informé par certains fonctionnaires, que ce régime est criminel.

L'État canadien savait tout

Le docteur P. H. Bryce est médecin en chef du ministère des Affaires indiennes de 1904 à 1921, année où on le contraint à prendre sa retraite. Lanceur d'alerte sur les conditions sanitaires des enfants autochtones dans les pensionnats, il

publie, après son renvoi, un petit livre intitulé : *The Story of A National Crime, An Appeal for Justices to the Indians of Canada, The Wards of the Nation: Our Allies in the Revolutionary War: Our Brothers-in-Arms in the Great War* (James Hope, 1922, Ottawa). Chaque année, Dr Bryce soumet à ses supérieurs, y compris au ministre responsable des Affaires indiennes, un rapport accablant sur les conditions de vie des autochtones, et surtout celles des enfants dans les pensionnats. Il y fait des recommandations urgentes pour y remédier, mais sans réponse.

La tuberculose est très grave à cette époque. Le Dr Bryce compare notamment le taux de mortalité des villes comme Hamilton et Ottawa à celui des réserves de l'Ouest. Alors que dans le premier cas le taux de mortalité baisse constamment, dans les réserves (y compris chez les enfants en pensionnat) ce taux est effarant. La population autochtone diminue constamment d'année en année en raison de la tuberculose. Chaque rapport de ce médecin est étouffé. Pire encore, des représentants du ministère font tout pour empêcher ce spécialiste de la tuberculose de parler en public, notamment à l'assemblée annuelle de la National Tuberculosis Association.

Et le Québec dans cette tragédie

Dans le débat qui suit la découverte des corps d'enfants sur les lieux des pensionnats, on s'interroge sur le rôle du Québec. D'aucuns y voient un lien par le biais de l'Église catholique ou des congrégations religieuses dont la maison mère est au Québec. D'autres pointent du doigt des politiciens ou des fonctionnaires québécois qui ont pris part aux décisions de l'État canadien ou des autorités britanniques ou qui ont participé à leur application ou encore des deux bataillons québécois envoyés dans l'ouest en 1885.

Dans la mesure où des individus, des membres de partis politiques, ou des institutions ont souscrit à l'ordre britannique établi au Canada à la suite des deux premières conquêtes militaires et à la marche impériale et coloniale britannique vers l'ouest, ils en portent une responsabilité évidente. Toutefois, cet ordre, imposé par des faits d'armes, a été contesté souvent et vivement par beaucoup de Québécois et de Canadiens français, tout au long de l'histoire.

À titre d'exemple, la Déclaration de l'indépendance du Bas-Canada écrite en 1838 par le patriote Robert Nelson dit ceci au troisième article : « Que sous le gouvernement libre du Bas-Canada, tous les individus jouiront des mêmes droits : les sauvages ne seront plus soumis à aucune disqualification civile, mais jouiront des mêmes droits que tous les autres citoyens du Bas-Canada. »

Il en est de même pour l'Église catholique. Adoubée par la Couronne et associée aux autorités britanniques et canadiennes dans l'espoir d'enrayer au Canada les idées républicaines inspirées de la France révolutionnaire, elle aussi a été vivement contestée.

En ce qui concerne les deux bataillons de Québec envoyés sous les ordres du major général Middleton pour mater la résistance en 1885, le naturel britannique est revenu au galop. Se méfiant de la loyauté de ces troupes devant des Métis qui parlaient le français, les autorités militaires les ont éloignés du combat en les envoyant en Alberta. Les troupes québécoises ont vite compris qu'ils étaient encore et toujours des membres de deuxième ordre des institutions de l'Amérique du Nord britannique. Cette histoire se répéterait.

Faire du Canada un pays anglais

À mesure que le Dominion du Canada impose sa souveraineté dans l'ouest après les deux interventions militaires, il fait disparaître la langue française de la carte politique et culturelle avec presque autant de zèle que dans le combat contre les langues et cultures autochtones. En 1890, le Manitoba abolit le français comme langue officielle et, peu après, l'éducation en français est interdite. (Gabrielle Roy, née à Saint-Boniface, Manitoba, rappelle dans *Détresse et enchantement* comment les sœurs francophones à son école catholique enseignaient en anglais, mais parfois, en cachette, elles sortaient des livres en français, loin des yeux des inspecteurs gouvernementaux.) En 1905, la Saskatchewan et l'Alberta deviennent des provinces du Canada, mais on élimine le statut bilingue qu'avaient les Territoires du Nord-Ouest. Quelques années plus tard, l'utilisation du français au gouvernement, devant les tribunaux et à l'école est interdite.

Plus ça change...

Dans leurs combats contre l'Empire britannique, les Premières Nations du Canada et les Métis n'étaient pas seuls ; les Canadiens français/Québécois non plus. Pour les puissances européennes qui étendaient leur empire partout au monde, ils représentaient tous un obstacle au projet impérial. En cela, ils faisaient effectivement cause commune avec les Chinois, les peuples de l'Inde et des autres pays du sud asiatique, les Maoris en Nouvelle-Zélande, les peuples autochtones de l'Australie ou des États-Unis, les nations africaines.

Cent cinquante ans plus tard, les mêmes puissances européennes et nord-américaines tentent, tant bien que mal, de

rétablir leur hégémonie, notamment en faisant la morale, en imposant des sanctions et en menaçant militairement des pays et des peuples qui choisissent la voie de l'indépendance politique et économique. Aujourd'hui, comme hier, elles n'ont ni le droit ni l'autorité morale, mais cela ne les arrêtera pas.

Si on tire une seule leçon de l'histoire macabre des pensionnats au Canada, ce serait de se garder de se faire embrigader aujourd'hui dans des interventions militaires ou autres campagnes impériales contre des pays étrangers. ❑

Quelques sources

Bryce, P.H. *The Story of A National Crime, An Appeal for Justices to the Indians of Canada, The Wards of the Nation: Our Allies in the Revolutionary War: Our Brothers-in-Arms in the Great War.* James Hope, 1922.

Dictionnaire biographique du Canada.

Hugo, Victor. « Victor Hugo et le sac du Palais d'Été : Lettre au capitaine Butler », *Le Monde diplomatique*, octobre 2004, page 18.

Kelly, Stéphane. *La petite loterie. Comment la Couronne a obtenu la collaboration du Canada français après 1837*, Les éditions du Boréal, 1997.

LeBeuf, Marcel-Eugène. *Au nom de la GRC. Le rôle de la Gendarmerie royale du Canada sous le régime des pensionnats indiens, rapport réalisé dans le cadre de la CVR*, 2011

Momudu, Samuel. «The Anglo-Ashanti Wars (1823-1900)». *Black Past*. 24 mars 2018. https://www.blackpast.org/global-african-history/anglo-ashanti-wars-1823-1900/

Morton, Desmond. *A Military History of Canada, From Champlain to Kosovo*, Fourth Edition. M&S, 1999.

Ogg, Arden. *An infamous anniversary: 130 years since Canada's Largest Mass Hang ïng 27 November 1885*. Cree Literacy Network. https://creeliteracy.org/2015/11/26/130th-anniversary-of-infamy-canadas-largest-mass-hanging-27-november-1885/

Reed, Hayter. *Memorandum for the Hon(ourable) the Indian Commissioner Relative to the Future Management of the Indians*. 20 July 1885. http://iportal.usask.ca/index.php?sid=168308311&id=33613&t=details

Roy, Gabrielle. *La détresse et l'enchantement*, Éditions du Boréal, première édition, 1984.

Stonechild, Blair; Waiser, Bill. *Loyal Till Death, Indians and the North-West Rebellion*. Fifth House Publishers, 2010

Wolseley, Garnet. "General Lee". Lee Family Digital Archive. https://leefamilyarchive.org/reference/misc/wolseley/index.html

Mathieu Bock-Côté*

Entretien avec David Ouellette

Un engagement pour deux peuples de trop

David Ouellette est une figure très particulière de la vie publique québécoise. Intellectuel engagé se définissant à la fois comme Juif et Québécois et revendiquant fièrement son appartenance à ces deux peuples, il a travaillé depuis quinze ans à multiplier les ponts entre la communauté juive et la majorité francophone du Québec. D'abord au Comité Québec-Israël et maintenant au Centre consultatif des relations juives et israéliennes (CIJA). Je me suis entretenu avec lui à propos de son parcours intellectuel.

***

MBC : David Ouellette, votre nom, comme on doit souvent vous le rappeler, n'est pas spontanément associé à la communauté juive. Pouvez-vous tout simplement vous présenter pour les lecteurs qui ne vous connaissent pas ?

DO : Je tiens d'abord à démentir les rumeurs qui circulent à mon propos voulant que je me sois converti au judaïsme. La réalité est beaucoup plus prosaïque : je suis né d'un couple « mixte ». Mon père est Québécois d'ascendance canadienne-française et ma mère est Israélienne d'ascendance marocaine. J'ai grandi dans un milieu familial où il n'y avait pas d'opposition entre mes identités juive et québécoise.

---

* Sociologue et chroniqueur.

Tout cela s'explique par le parcours intellectuel de mon père qui a étudié la philologie des langues anciennes de Mésopotamie et du Levant. Il fut formé en Israël où il mena des fouilles archéologiques dans le but de compléter sa thèse de doctorat. Il a par la suite fondé le programme d'études juives à l'Université de Montréal au début des années 1970.

En raison de sa spécialisation et de ses activités universitaires, il est devenu un éminent expert, au Québec, de l'histoire juive, du judaïsme et de l'État d'Israël. C'est pourquoi, dans mon enfance, il n'était pas rare que je décroche le téléphone et que la voix au bout du fil me dise : « Bonjour mousse, comment vas-tu ? C'est René Lévesque. Dis-moi, est-ce que ton papa est là ? ».

Lévesque consultait fréquemment mon père sur des enjeux liés à la communauté juive et à Israël. À l'époque où Israël négociait un traité de paix avec l'Égypte, le Québec était quant à lui engagé dans son premier processus référendaire sur son indépendance. Le premier ministre israélien, Menahem Begin, avait remis une lettre à mon père, adressée à René Lévesque, lui demandant de détailler le concept de « souveraineté-association ». Il faut savoir que, lors des négociations israélo-égyptiennes, le traité comportait une annexe prévoyant un processus censé octroyer une autonomie politique aux Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie. Je sais que cette lettre a bel et bien été remise à Lévesque. Il faudrait demander aux historiens quelle fut sa réponse si, bien sûr, il a répondu.

Dans le cadre de ses fonctions, mon père organisait aussi des voyages d'études pour intellectuels et journalistes québécois en Israël. J'ai baigné dans un milieu composé de gens qui étaient à la fois souverainistes et sympathiques à l'endroit de l'État d'Israël de sorte que, très jeune, s'est forgée

dans mon esprit une complémentarité entre le mouvement national québécois et le mouvement national du peuple juif, soit le sionisme.

MBC : C'est par votre père et par la condition québécoise, davantage que par votre mère israélienne, que vous êtes entré en contact avec le judaïsme et Israël ?

DO : Absolument. À la maison, l'expert d'Israël et du judaïsme n'était pas ma mère juive, mais bien mon père non juif. C'est lui qui a éveillé ma curiosité intellectuelle pour ce peuple dont je fais aussi partie. Ma mère n'était à peu près pas pratiquante. Mon père non plus d'ailleurs. J'ai ainsi grandi dans une famille qui ne pratiquait aucune religion, qui n'avait pas de grands référents religieux, mais où il était constamment question de l'histoire du judaïsme et du peuple juif.

Mon identité juive a donc très peu à voir avec la religion, ni même avec la culture juive. Je ne suis pas dépositaire, contrairement à beaucoup de Juifs ashkénazes, de la culture yiddishophone. Ma mère fut scolarisée au Maroc dans les écoles de l'Alliance israélite. On y professait un enseignement français et y transmettait la culture française. Elle m'a transmis une culture proprement française à laquelle je m'associe davantage qu'à une culture juive marocaine. Jamais elle ne m'a parlé arabe, langue que je ne maîtrise pas. Mes seuls référents religieux et culturels juifs provenaient de nos séjours prolongés en Israël. Il faut aussi savoir que la culture israélienne est très différente des cultures juives des différentes diasporas.

Les Israéliens sont des gens confiants, sûrs d'eux-mêmes et qui s'affirment sans hésitation aucune. Voilà ce qu'est, pour moi, la signification de l'identité juive. Ma propre identité juive a ainsi été négociée à partir de ces différentes données

(juives, israéliennes, québécoises) de sorte qu'elle se fonde sur la notion de « solidarité de destin ». Je me considère comme un héritier de l'histoire des Juifs et me sens solidaire du destin du peuple juif.

MBC : Avez-vous toujours accordé une place centrale à votre judaïsme ou l'avez-vous parfois marginalisé pour mieux le redécouvrir ?

DO : À l'adolescence, mon identité juive s'est un peu estompée. Je n'allais plus aussi fréquemment en Israël et j'avais fait mon entrée au collège Jean-de-Brébeuf de Montréal. La judéité n'était plus au centre de mon être. Je ressentais le besoin de me réclamer « Québécois à part entière ». J'ai commencé à vivre mon identité personnelle à la manière d'une dichotomie et la référence juive fut mise en veilleuse. Puis après une année passée en Europe à travailler dans un hôtel de Bruges (Belgique) et à baragouiner le flamand et l'allemand, j'ai voulu parfaire ma connaissance de ces langues. J'ai entrepris des études universitaires en littérature, culture et histoire allemandes, ce que l'on appelle *Germanistik*.

J'étais fasciné par le cinéma expressionniste allemand et la littérature allemande de la fin du XIX^e^ siècle et de l'époque de la République de Weimar, véritables périodes d'effervescence de la culture germanophone en Allemagne et en Autriche. Par le truchement de la littérature moderne allemande, j'ai découvert qu'il s'était passé cette chose extraordinaire que l'on appelle la « symbiose judéo-allemande ». Dans l'histoire juive, jamais les Juifs ne se sont assimilés à la culture nationale du pays où ils vivaient avec autant d'harmonie qu'en Allemagne à la fin du XIX^e^ siècle. Les Juifs allemands étaient devenus de fiers patriotes. D'aucuns disaient qu'ils étaient plus allemands que les Allemands non juifs. Cette assimilation culturelle, qui n'était pas un reniement

de l'identité juive, a donné naissance à des chefs-d'œuvre de littérature et de philosophie.

Cette rencontre symbiotique fut très féconde pour la culture allemande. Mais cette rencontre, comme on le sait, s'est terminée dans la tragédie. Pour les gens comme moi qui croient que les Juifs doivent s'intégrer à la nation dans laquelle ils sont enracinés, il y a là une mise en garde. Comment se fait-il que, dans le pays où les Juifs avaient atteint le dernier degré de l'assimilation, cette rencontre symbiotique se soit retournée contre eux? Toujours est-il que la découverte de cette symbiose judéo-allemande a remis de l'avant la question de mon identité juive. Je m'identifiais de manière naturelle à ces Juifs qui m'étaient sympathiques par leur façon d'être si patriotes et si fiers d'être des Allemands.

MBC: N'incarnez-vous pas, à votre manière, une symbiose judéoquébécoise? Vous êtes Juif et appartenez pleinement à la majorité historique francophone, ce qui est plutôt rare dans la communauté juive habituellement près du Canada anglais. Autrement dit, n'essayez-vous pas d'incarner au Québec ce que vous avez trouvé fécond dans la symbiose judéoallemande?

DO: Quand j'étais adolescent, je me cherchais un «idéal type». Je disais souvent à mon père que j'étais Juif-Québécois, mais que je n'avais pas de modèle pour être Juif-Québécois.

MBC: Justement, n'avez-vous pas l'impression, dans la communauté juive québécoise, d'être devenu ce modèle pour d'autres?

DO: Oui, je le crois. Mais les Juifs du Québec, qu'ils soient anglophones ou francophones, sont profondément enraci-

nés au Québec et sont fiers d'être Québécois. J'entends très souvent des Juifs anglophones qui reviennent d'un séjour au Canada anglais dire qu'ils se sont sentis incompris. Ils réalisent à quel point ils sont des Québécois. Évidemment, on trouve, au Québec, que certaines communautés culturelles ne clament pas assez fort leur identité québécoise. Or, lorsque ces gens quittent le Québec, ils réalisent à quel point ils appartiennent au Québec. On ne manque pas de leur faire sentir. Chez les Juifs-Québécois, il y a donc bel et bien une fierté malgré le fait que seule une minorité d'entre eux soient réellement culturellement Québécois.

Il est facile, pour moi, d'être « pleinement Québécois » en raison de ma famille et de mon environnement. Cette identité coule de source. Pour un Juif anglophone, la chose est plus difficile. Pour les Juifs sépharades culturellement près du Québec, la chose est un peu plus facile. Mais sachez que les Juifs qui sont restés au Québec après l'exode des années 1970, peu importe leur milieu culturel et leurs origines, sont des gens qui veulent rester au Québec, qui aiment le Québec et qui entrevoient leur avenir au Québec.

MBC : J'aimerais revenir sur votre parcours. La littérature allemande vous fait donner une importance existentielle nouvelle à votre judéité. Quelle est la suite, à partir de ce moment, de votre vie intellectuelle ?

DO : Mon parcours a radicalement changé à la suite de cette découverte littéraire. J'ai quitté Montréal pour Berlin. J'y ai complété un programme de maîtrise et me suis intéressé à la littérature juive allemande qui émergeait à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Alors, que depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les juifs d'Allemagne s'identifiaient comme des Juifs en Allemagne, émergeait alors une nouvelle génération d'écrivains qui se

revendiquaient pleinement comme des Juifs allemands. Ce retour à une identité juive allemande après la Shoah me fascinait et fut le sujet de mon mémoire. Le système universitaire allemand est très différent du nôtre. Il est beaucoup moins contraignant en Allemagne de sorte que l'on peut suivre plusieurs cours dans différents programmes. J'ai découvert, à Berlin, un centre d'étude sur l'antisémitisme qui offrait des séminaires tout à fait intéressants. Je m'y suis inscrit en parallèle de ma maîtrise et j'ai été initié à l'histoire de l'antisémitisme. Cette histoire, en plus de l'ambiance berlinoise, m'a profondément marqué.

En 1995 et 1996, Berlin est une ville réunifiée uniquement sur le papier, car mentalement, psychologiquement et culturellement elle ne l'est pas du tout. Les Berlinois de l'Ouest parlent de Berlin-Est en disant « drüben », c'est-à-dire « là-bas », au loin dans un lieu presque intangible et évanescent. La ville est aussi divisée « physiquement » par d'immenses terrains vagues résultant d'anciens bombardements. À Berlin-Est, les façades décrépites sont encore criblées de balles et des rues entières encore en ruines. On trouvait, dans la ville, une pléthore de plaques commémoratives, notamment devant les maisons où les Juifs ont été arrachés pour être déportés. Berlin donne alors l'impression d'un immense musée à ciel ouvert de la Seconde Guerre mondiale.

C'est sans doute pour cette raison que le grand écrivain Saul Bellow, qui est par ailleurs né à Montréal, disait qu'il ne pourrait vivre une année entière en Allemagne. Qu'il aurait l'impression de n'être « que Juif » et qu'il n'avait pas le temps et l'envie de n'être « que Juif ». C'est un peu ce qui m'est arrivé à Berlin. Confronté à mes découvertes, à mes cours, à la réalité physique et historique de Berlin, je me suis reconstitué une identité juive et suis revenu à Montréal à la fin de l'année 1996.

MBC : Vous qui avez grandi et avez été socialisé dans un environnement où le nationalisme et l'indépendantisme québécois allaient de soi, comment vivez-vous le référendum sur l'indépendance du Québec de 1995 alors que vous êtes en Allemagne et redécouvrez votre judéité ?

DO : La redécouverte de ma judéité n'a en rien refroidi mes convictions souverainistes. Quiconque a fait des séjours prolongés à l'étranger sait que l'exil, même temporaire, tend à renforcer notre attachement à notre pays. Pour tout dire, j'ai vécu le référendum avec beaucoup de frustration. Contrairement aux élections générales, on ne pouvait pas participer au référendum de l'étranger. Nous n'en étions qu'au balbutiement d'Internet et il ne se trouvait aucun journal québécois de langue française en ligne. Je ne pouvais que lire la *Gazette*. Je lisais donc des articles qui me mettaient évidemment en colère.

L'ambassade canadienne était, en 1995, toujours à Bonn. À Berlin, il n'y avait qu'une petite extension de l'ambassade. Je m'y rendais toutes les semaines afin de trouver des journaux québécois, mais en vain. Il n'y en avait aucun. Les employés me proposaient des copies de « fax » d'articles du *Toronto Star*, de la *Gazette* et du *Globe and Mail*, ce qui leur valut plusieurs vives réprimandes bien senties de ma part. Je n'avais rien à me mettre sous la dent ! Je ne savais pas ce qui se passait au Québec, ce qui se disait au Québec et ce que pensaient les Québécois de la campagne référendaire.

De plus, au moment du référendum, l'Allemagne n'est unifiée que depuis cinq ans. Les Allemands ont très peur d'eux-mêmes et de leur nationalisme. Certains en viennent même à regretter la victoire de leur pays à la coupe du monde de soccer croyant que cette victoire pourrait alimenter un nationalisme radical. Les Allemands, en d'autres termes, se

surveillaient et étaient allergiques à toute forme de nationalisme. Quand j'osais discuter de ce qui se passait chez nous, mes camarades ne voulaient rien entendre et nous accusaient d'être une société arriérée usant d'un nationalisme dépassé. À Berlin, je ne connaissais pas d'autres Québécois avec qui j'aurais pu discuter de ce qui se passait chez nous. Je me sentais très seul.

MBC : Avez-vous tenté d'expliquer à vos comparses allemands ce qui se passait réellement au Québec ?

DO : J'ai essayé, mais je ne peux pas dire que ce fut un grand succès. Je me suis buté à une barrière infranchissable. Surtout qu'à l'époque, il y avait beaucoup de ressentiments envers la France qui venait de faire des essais nucléaires dans le Pacifique. Les Allemands amalgamaient ce qu'ils considéraient comme l'arrogance militaire de la France à ce petit peuple d'Amérique qui s'entête à vivre en français et voulant accéder à son indépendance. Il n'y avait donc aucune sympathie pour le Québec que l'on comparait même à Sarajevo, ville martyre en proie à une guerre sanglante entre différentes factions nationalistes. Bref, on associait le référendum de 1995 à des événements épouvantables qui n'avaient rien à voir avec la société québécoise et le mouvement national québécois.

MBC : Vous arrivez à Berlin à la manière d'un esthète germanophile. Vous revenez ensuite au Québec après un détour par les questions de l'antisémitisme et du judaïsme. Sentez-vous, dans la seconde moitié des années 1990, le besoin de vous inscrire immédiatement dans l'espace public québécois ?

DO : Non, pas du tout. Mon intention était de revenir pour terminer la rédaction de ma maîtrise puis de retourner en Allemagne et y faire ma thèse de doctorat. Je suis revenu à

contrecœur à Montréal après une tentative infructueuse de prolongation de mon séjour à Berlin. Malgré toutes ses parts d'ombre évoquées plus haut, Berlin était une ville magnifique et unique où j'ai fini par me sentir chez moi. Lorsque je reviens au Québec, j'ai certes renoué avec mon identité juive, mais j'ai surtout l'ambition de retourner en Allemagne puis de devenir professeur d'études allemandes. Le moment décisif de mon engagement fut le rejet des accords d'Oslo par les dirigeants palestiniens et la seconde Intifada.

Et pourtant, lorsque je renoue avec mon identité juive, je ne renoue pas forcément avec mon identité israélienne. Malgré le fait que j'y suis né, que j'y ai passé beaucoup de temps dans ma jeunesse et que plusieurs membres de ma famille y habitent, mon intérêt pour Israël était « marginal ». J'étais autrement plus préoccupé par l'avenir des Juifs en diaspora. Cependant, j'avais trouvé que le traitement médiatique québécois de cette seconde Intifada faisait fi des offres sincères de paix d'Israël aux Palestiniens, qui y répondirent par le terrorisme. Les médias condamnaient les mesures de défense d'Israël et jugeaient légitime la guérilla terroriste palestinienne contre la population civile israélienne, victime d'attentats-suicides dans les autobus, les universités, les restaurants, les cafés. Les médias se scandalisaient des violences israéliennes, mais jamais du terrorisme palestinien qu'on banalisait non sans complaisance à l'expression du « désespoir » palestinien. Ils cautionnaient le rejet des accords de Camp David (2000) par les leaders palestiniens qui ne tentaient même pas de faire une contre-offre.

Cette image du conflit était injuste et inique. Surtout qu'en filigrane de ce traitement médiatique, on entendait des commentaires et des références antisémites. On brossait un portrait d'Israël comme d'un pays « assoiffé de sang » qui ferait subir aux Palestiniens ce que les Juifs avaient subi en

Europe. On disait que l'État hébreu ciblait délibérément des enfants, ce qui rappelait le vieux mythe antisémite voulant que les Juifs fassent des sacrifices d'enfants. Au Moyen-Âge, on accusait les Juifs d'enlever des enfants et de les assassiner afin de boire leur sang. Or, dans les journaux qui couvraient la seconde Intifada, on retrouvait des caricatures qui représentaient ce genre de scène sacrificielle. J'étais très inquiet de cette résurgence de l'antisémitisme dit «classique» qui accompagnait presque naturellement le traitement médiatique réservé à Israël. C'est ce qui m'a poussé à prendre la parole dans l'espace public.

MBC : Comment cet engagement s'est-il d'abord manifesté ? Si je me rappelle bien, vous étiez très vigilant à l'endroit du discours médiatique, n'est-ce pas ?

DO : Évidemment. Il était fondamental de s'intéresser à l'image d'Israël dans la sphère publique. Les médias ont aujourd'hui perdu de leur ascendant, mais à l'époque ils étaient très influents et conditionnaient l'opinion publique. Je constatais qu'il y avait un déséquilibre absolument scandaleux dans nos médias quant à la question du conflit israélo-palestinien. Alors j'écrivais des lettres ouvertes et je répondais aux journalistes. Parfois on me publiait, souvent on ne me publiait pas.

J'ai ensuite fait la rencontre d'Élizabeth Schemla, ancienne rédactrice en chef du *Nouvel Observateur* (*L'Obs*), qui venait de lancer un journal web sur le Proche-Orient : le *Proche-Orient Infos*. Elle m'a proposé de devenir le correspondant québécois de ce nouveau journal, ce que je me suis empressé d'accepter. Au début des années 2000, on commençait tout juste, en France, à prendre la mesure de l'islamisme et de l'antisémitisme qu'il véhicule. Schemla voulait que je mène une enquête analogue au Québec et au Canada.

J'ai commencé à m'intéresser des personnalités et des organismes qui épousaient de toute évidence une vue islamiste des choses, assistant souvent à leurs activités publiques, et j'ai écrit quelques articles sur le sujet. La tâche n'était pas aisée à l'époque et on s'inquiétait du sentiment soi-disant « antimusulman » que ce travail allait provoquer. Dans la foulée du 11 septembre 2001, on niait même l'existence d'une mouvance islamiste au Québec et au Canada. Le simple fait de s'y intéresser vous plaçait dans la catégorie des infréquentables.

Évidemment, je n'ai jamais été mu par un sentiment antimusulman. Il m'est toujours apparu évident que les islamistes ne représentaient pas la majorité des musulmans québécois ou canadiens. C'est d'ailleurs ce que je déplorais : le fait que les journalistes, lorsqu'un événement concernait la population musulmane, se tournaient vers des associations radicales qui ne représentent pas du tout les intérêts des musulmans d'ici. En ce sens, les médias ne sont pas étrangers à la prolifération du discours islamiste quand on sait qu'ils ont donné une certaine crédibilité à des personnes et des organismes aux propos douteux.

Les journalistes ont même adopté le langage de ces gens. Je me souviens d'avoir lu dans *Le Devoir* un article parlant de Fatima Houda-Pépin comme d'une « élue québécoise d'origine musulmane ». Or, c'est faux. Elle est d'origine marocaine. Elle est certainement de confession musulmane, mais elle n'est pas « d'origine musulmane » puisque la « Musulmanie », aux dernières nouvelles, n'est pas un pays. Lorsqu'on désigne des gens par leur foi, on adopte le discours islamiste qui ne reconnaît pas les nationalités diverses que l'on retrouve dans le monde arabo-musulman. Ce sont les islamistes qui veulent réduire ces populations très diverses culturellement, linguistiquement, historiquement à une identité musulmane qui résumerait tout ce qu'ils sont.

Ces enjeux m'ont intéressé tout au long de la première moitié des années 2000 et même après. Je pense par exemple au conflit entre Israël et le Hezbollah en 2006 qui m'a donné beaucoup de travail de décryptage médiatique. *Proche-Orient Infos* n'a malheureusement pas vécu très longtemps. À sa fermeture, j'ai décidé d'ouvrir mon blogue afin de continuer à écrire et dire ce que je pensais. Sur ce blogue, *Judéoscope*, je passais en revue les médias, je soulignais les distorsions et les erreurs factuelles.

MBC : On pourrait même dire que vous êtes devenu un correspondant privilégié de l'ombudsman de Radio-Canada sur ces questions.

DO : Exactement ! De toute une série d'ombudsmans successifs pourrait-on dire. J'envoyais régulièrement des plaintes. Non seulement me donnaient-ils raison sur les détails, mais ils m'ont aussi donné raison sur le fond. Ces plaintes étaient déposées dans une optique qui n'était pas du tout celle de convertir Radio-Canada en un média pro-Israël. Je voulais que Radio-Canada reconnaisse que leurs reportages n'étaient pas objectifs, déformaient les faits, inventaient même parfois des faits et démontraient une ignorance complète de l'histoire de la région et du conflit. À la suite de multiples plaintes, un des ombudsmans, dans son rapport annuel, a demandé à la direction de l'information de changer d'attitude vis-à-vis le conflit israélo-palestinien soulignant que ce travail de journalisme était miné par de lourds problèmes. À un point tel qu'il répétait souvent dans ses décisions qu'il valait mieux que Radio-Canada ne traite pas du tout du conflit s'il était incapable de le faire avec sérieux. Je n'étais pas nécessairement de cet avis, mais je me disais : voilà un jugement lapidaire qui témoigne du manque de professionnalisme de Radio-Canada dans sa couverture d'Israël et de la Palestine.

MBC: Vous mentionnez la Palestine, je me permets de le préciser pour nos lecteurs: jamais la défense que vous faisiez d'Israël n'était incompatible avec l'idée selon laquelle les Palestiniens devraient avoir leur propre État.

DO: En effet. Et malgré cela, je me suis fait beaucoup d'ennemis dans le monde médiatique qui aimaient me présenter comme un sioniste d'extrême droite et un partisan du Likoud et de Benyamin Netanyahou. J'ai pourtant toujours été très réservé et discret quant à mes opinions politiques sur Israël. Je n'ai fait que défendre la légitimité de l'État d'Israël. Il s'agit du seul État dans le monde dont on conteste constamment la légitimité. On se permet de dire qu'il aurait mieux fallu qu'il n'eût pas été fondé ou qu'il est légitime de travailler à sa destruction et à son remplacement par un État palestinien dans lequel les Juifs seraient, au mieux, une minorité tolérée. Quand on connaît le sort réservé aux minorités au Moyen-Orient, on comprend qu'ils ne seraient tout simplement pas tolérés.

Cependant, je ne suis pas un partisan de la colonisation israélienne en Cisjordanie et, autrefois, à Gaza – où Israël s'est complètement retiré depuis 2005. Je crois fermement que la seule solution à ce conflit est la solution des deux États distincts pour les deux peuples distincts. Je vois par ailleurs que le leadership palestinien n'est pas prêt à faire ce compromis. Il refuse d'accepter que l'État d'Israël existe et continuera d'exister. Quand on s'intéresse et écoute les discours des politiciens palestiniens, on s'aperçoit que la rhétorique dont ils abreuvent leur peuple n'est pas du tout compatible avec une solution négociée. On fait encore miroiter l'idée que l'on pourrait renverser le cours du temps et faire disparaître Israël. On dit, par exemple, aux descendants des réfugiés de 1947-1949 qu'un jour ils retourneront vivre dans des villes aujourd'hui israéliennes et reconnues comme telles par la communauté internationale, ce qui équivaudrait à la destruction démographique de l'État juif.

C'est pourquoi je suis très pessimiste quant à la résolution de ce conflit. Il s'est complexifié ces dernières années en raison de l'islamisation du Moyen-Orient qui a transformé deux mouvements nationaux légitimes en un conflit religieux. Même du côté israélien, bien que le phénomène soit très marginal, on voit apparaître plusieurs groupes fondamentalistes qui veulent aussi revêtir ce conflit d'un vernis religieux. Or, si le conflit israélo-palestinien cessait d'être national et devenait religieux, il deviendrait irrémédiablement insoluble.

MBC : Il y a une autre dimension dans votre engagement et je m'en voudrais de ne pas l'aborder de front. Vous avez activement travaillé au rapprochement de la communauté juive et de la majorité historique francophone du Québec. Votre objectif était, d'une part, de faire comprendre à la communauté juive l'univers mental de la société québécoise francophone et, d'autre part, faire comprendre aux Québécois et au mouvement national la singularité de la communauté juive. Est-ce bien ce que, au fil des ans, vous avez cherché à faire ?

DO : Avant de répondre à votre question, je dois dire que c'est tout à l'honneur de la communauté juive de m'avoir embauché, sachant quelles étaient mes opinions politiques quant au statut du Québec dans le Canada.

MBC : On imagine que le nationalisme québécois ne doit pas y être hégémonique.

DO : En effet. Cela témoigne, il me semble, d'une évolution des esprits au sein de la communauté juive. Je souligne aussi que je ne suis pas le seul, parmi mes collègues, à être issu du mouvement national. Il y a eu une prise de conscience dans la communauté juive du Québec. À savoir : nous

voulons rester au Québec et nous ne voulons pas que nos enfants quittent le Québec de sorte qu'il faut être compris et entendu de nos concitoyens non juifs. C'est à ce moment que des gens comme moi ont pu, humblement, contribuer à un rapprochement. Je tiens aussi à dire que l'on m'a donné, pour ce faire, carte blanche et que j'ai bénéficié d'un grand soutien de la part de mes collègues. Notre travail était de changer les perceptions mutuelles des Juifs chez la majorité québécoise et de la majorité québécoise chez les Juifs.

Nos voyages d'études en Israël sont bien connus. Il serait erroné de croire que l'on organise ces voyages uniquement pour faire connaître Israël aux participants. Ces voyages servent à tisser des liens à très long terme entre la communauté juive et des interlocuteurs québécois soucieux de travailler à ce rapprochement que l'on appelle de nos vœux. Nous avons aussi d'autres programmes, notamment pour les jeunes adultes juifs afin qu'ils deviennent de meilleurs ambassadeurs de leur communauté. Ce programme, justement appelé « Programme des ambassadeurs », sert à approfondir leurs connaissances du Québec, de la société majoritaire, de ses sensibilités et ses préoccupations. Nous invitons des personnalités publiques québécoises qui viennent parler des perceptions mutuelles et des déceptions mutuelles entre Juifs et non-Juifs.

Ce programme extrêmement populaire se termine généralement par une conférence sur le mouvement national québécois. Ils apprennent des choses qu'ils ignoraient, comme le fait que certains nationalistes québécois admiraient Israël et qu'ils voyaient une parenté entre les aspirations politiques québécoises et le sionisme. Ils sont très surpris d'entendre des intellectuels, des historiens, des figures du mouvement national québécois qui ont une sensibilité et une compréhension fine de ce qu'est l'antisémitisme. Notre but n'est évidemment pas de convertir politiquement ces jeunes, mais

bien de leur permettre d'avoir une vision plus claire de la société dans laquelle ils vivent et de réaliser qu'il ne manque pas d'aspects positifs dans leurs relations avec la majorité.

MBC : Au fil du temps et avec de tels programmes, comment la compréhension mutuelle a-t-elle progressé ?

DO : On assiste à une augmentation du nombre de jeunes Québécois juifs qui veulent s'investir dans la vie politique, ce qui est relativement nouveau. La communauté juive est peu présente dans la vie politique québécoise. Je me souviens encore que lors d'une allocution devant la communauté juive, Bernard Landry avait regretté que la communauté était inaudible et l'avait invitée à prendre sa place dans la vie publique québécoise. Comme beaucoup de minorités, elle croit faussement que l'essentiel de la vie politique se déroule à Ottawa, alors que ce n'est pas du tout le cas. La politique qui influence leur vie au quotidien, elle se déroule à Québec. Il y a donc une prise de conscience, une incitation poussant ces jeunes à s'intéresser et à s'investir dans la vie politique et publique du Québec. Cela ne veut pas dire qu'ils vont tous prendre leur carte de membre d'un parti, mais ils commencent à reconnaitre l'importance de la politique québécoise. Ils reconnaissent aussi de plus en plus la légitimité du mouvement national québécois et, d'autre part, la majorité reconnaît aussi de plus en plus la légitimité du sionisme.

MBC : Par souci de transparence, j'admets moi-même avoir participé à ces conférences à la manière d'une figure assez peu timorée du mouvement national. Chaque fois, ce furent des conversations tout à fait passionnantes qui me font vous demander : croyez-vous que l'époque particulière dans laquelle nous vivons ne crée pas des points de contact entre la communauté juive et la majorité francophone québécoise autour de ce que l'on pourrait qualifier de « patriotisme de

civilisation », c'est-à-dire l'attachement à la démocratie, les périls de l'islamisme, les débats sur la laïcité, etc. Est-ce que notre époque ne crée pas un contexte inédit permettant le rapprochement auquel vous travaillez ?

DO : Je crois que oui. Nous n'en sommes, je pense, qu'aux balbutiements des multiples défis et problèmes qui s'apprêtent à émerger dans les démocraties libérales en Occident. Je crois qu'une des solutions que l'on doit mettre de l'avant pour éviter l'affrontement violent, comme on peut déjà les apercevoir en France, et la balkanisation de nos sociétés en tribus rivales, est celle de « faire société » et de « faire nation ». Pour les minorités, du moins pour la minorité juive, je suis fermement convaincu que « faire société » et « faire nation » avec la majorité est la meilleure garantie de sa sécurité et de son avenir.

MBC : Sur les réseaux sociaux, vous avez eu une formule qui m'a bouleversé. Vous aviez écrit que vous aviez de plus en plus l'impression d'appartenir à « deux peuples de trop ». À la lumière de votre parcours et de vos convictions, qu'entendez-vous par cette poignante formule ?

DO : J'ai fait cette déclaration dans le sillage des propos du professeur de l'Université d'Ottawa, Amir Attaran, qui assimilait le Québec aux États américains du sud au temps de la ségrégation raciale et du racisme institutionnel. Je me suis dit qu'il était tout de même incroyable que l'affirmation nationale des Québécois et l'affirmation des Juifs, donc le nationalisme québécois et le sionisme, soient sujettes à une diffamation constante. Comme s'il s'agissait de mouvements essentiellement racistes, xénophobes, intolérants, réactionnaires qui incarneraient la partie la plus sombre de l'humanité. Comme si les Québécois et les Israéliens, les nationalistes et les sionistes avaient le monopole de la

méchanceté. Je remarque aussi que ce sont souvent les mêmes personnes qui injurient Israël et le Québec. On l'a vu, dans la foulée de l'attentat musulman de London, quand de nombreuses voix ont cherché à établir une relation d'une cause à effet avec, d'une part la Loi 21, et, d'autre part, le récent conflit entre Israël et le Hamas.

MBC : Avez-vous l'impression que ce sentiment d'être issu de « deux peuples de trop » peut être à l'origine d'un rapprochement, d'un sentiment de complicité intellectuelle et de solidarité entre la majorité québécoise et la communauté juive ?

DO : Je crois qu'il faudrait étayer et préciser cette parenté, car je doute qu'une majorité de Juifs voient les choses de cette manière. Je me permets tout de même de souligner ceci : lors du récent conflit entre le Hamas et Israël, nous avons vécu une vague d'antisémitisme sans précédent à Montréal. Ceux qui ont rompu le silence et ont dénoncé cet antisémitisme de manière forte et claire étaient des gens associés au mouvement national québécois ou des gens connus pour leur engagement indépendantiste. J'ajouterais : ils ont été les seuls à le faire avec autant de force et je crois que la chose a été bien remarquée par la communauté juive et qu'elle contribuera au rapprochement dont nous parlons.

MBC : Vous en arrivez, monsieur Ouellette, à l'heure des bilans. Je vous laisse le soin d'expliquer la situation qui est aujourd'hui la vôtre. Je me permets simplement de vous demander ce que l'on doit retenir de votre parcours intellectuel et existentiel ?

DO : Il y a moins d'un an, on m'a diagnostiqué une maladie mortelle et incurable. Les médecins me donnent quelques mois à vivre. Me voici arrivé au terme de ma vie. Je trouve

l'heure des bilans, à 52 ans, un peu précoce. Je suis au sommet de ma carrière et j'aperçois des occasions de rapprochement entre la communauté juive et la majorité québécoise, cause qui m'a tant passionné pendant la meilleure partie de ma vie professionnelle. J'espère que l'on ne se souviendra pas de moi uniquement comme d'un défenseur infatigable d'Israël, mais aussi, et surtout, comme quelqu'un qui a voulu bâtir des ponts entre les Québécois juifs et non juifs. Ce fut la partie la plus importante de mon engagement : construire des relations harmonieuses et respectueuses entre les deux populations. ❑

Articles

Serge Cantin*

Les durs conseils de Fernand Dumont

En 1995, l'année du second référendum sur la souveraineté du Québec, Fernand Dumont faisait paraître *Raisons communes*, qui posait sur l'état de la nation francophone du Québec un diagnostic que d'aucuns jugèrent exagérément pessimiste, sinon méprisant à l'égard de celle-ci. Il est vrai que certains passages de ce livre avaient, à première vue, de quoi choquer. Celui-ci, en particulier :

> Si l'on admet que l'existence des nations est légitime, une question ne s'en pose pas moins : une nation comme la nôtre vaut-elle d'être continuée ?

Sortie de son contexte, une telle phrase ne pouvait sans doute que provoquer de vives réactions, à l'instar de certains passages de *Eichmann à Jérusalem*, qui avaient valu à Hannah Arendt les pires injures de la part de nombreux Juifs, y compris de son ami Gershom Scholem, qui l'accusa de ne pas aimer le peuple juif. Ce à quoi celle-ci répondit : « Vous avez tout à fait raison : je ne suis animée d'aucun "amour" de ce genre, et cela pour deux raisons : je n'ai jamais dans ma vie "aimé" aucun peuple, aucune collectivité [...] J'aime "uniquement" mes amis et la seule espèce d'amour que je connaisse et en laquelle je crois est l'amour des personnes. En second lieu, cet "amour des Juifs" me

* Professeur retraité de philosophie, Université du Québec à Trois-Rivières

paraîtrait, comme je suis juive moi-même, plutôt suspect. Je ne peux pas m'aimer moi-même, aimer ce que je sais être une partie de moi-même, un fragment de ma propre personne ». Toutefois, Arendt ajoutait ceci :

> J'ai toujours considéré ma judéité comme une des données réelles et indiscutables de ma vie, et je n'ai jamais souhaité changer ou désavouer des faits de ce genre. Il existe une sorte de gratitude fondamentale pour tout ce qui est comme il est ; pour tout ce qu'il a été *donné* et n'a pas été, ne pouvait pas être *fait* ; pour les choses qui sont *physei* et non pas *nomô*. Cette attitude est à coup sûr prépolitique, mais dans les circonstances de la vie politique concernant les Juifs, elle est destinée à avoir aussi des conséquences politiques. »

Animé de la même « gratitude fondamentale » pour son être québécois, Fernand Dumont s'est appliqué pendant plus de quarante ans à tirer les « conséquences politiques » de son appartenance à une petite nation qu'il voyait menacée dans son existence même. Et il l'a fait sans aucune complaisance, jusqu'à ne pas reculer devant la question qui hante les esprits depuis la Conquête mais que bien de peu ont eu le courage de regarder en face, de peur sans doute de s'attirer, comme Hannah Arendt par rapport à la question juive, les foudres des compatriotes. Cette « question qui tue », il l'a formulée ainsi dans les pages de *Raisons communes* :

> Qui n'a songé, plus ou moins secrètement, à la vanité de perpétuer une telle culture ? Cet aveu devrait commencer toute réflexion sur l'avenir. Nous avons à répondre de la légitimité de notre culture, et plus ouvertement que nos devanciers [...] Refuser ou accepter que nos compatriotes soient engagés dans cette déperdition d'eux-mêmes, partager ou non avec eux la tâche de maintenir la valeur *pédagogique* d'une culture : tel est le choix qui se dresse devant l'avenir.

Aujourd'hui, ces mots résonnent plus fort encore qu'en 1995, tout en ayant en même temps passablement perdu de leur caractère outrancier et scandaleux. Car la réalité s'est elle-même chargée de les rendre plus lisibles, plus plausibles. Voilà en effet que l'on assiste depuis quelques mois – à la faveur peut-être des inquiétudes existentielles générées par la pandémie – à un déferlement de données, de rapports et d'articles (notamment dans *Le Devoir*) qui veulent nous alerter sur la situation extrêmement précaire du français au Québec, en particulier dans le grand Montréal.

Voilà que nos yeux se dessillent d'un coup et que nous découvrons, dans un mélange indémêlable d'effarement et d'impuissance, que les jeunes québécois sont pour la plupart indifférents à « la tâche de maintenir la valeur *pédagogique* » de leur culture, et que, partant, nos compatriotes sont « engagés dans une déperdition d'eux-mêmes ». Il aurait pourtant suffi, pour ne fût-ce que s'en inquiéter, de prêter quelque attention à ce que Dumont, lors d'un entretien qu'il donna peu de temps avant sa mort, avait déclaré sans ambages, envers et contre à peu près tout le monde, à savoir que « nous sommes dans le désarroi », et que, aussi prospère qu'elle soit, du moins pour un grand nombre, notre société se trouve « confrontée au vide et à la menace – qu'on n'ose pas envisager en face – de sa disparition ».

Que faire ? De quelles armes disposons-nous pour contrer ce vide et cette menace ? Moi qui ai le bonheur d'avoir vécu ma jeunesse à l'époque inoubliable, incomparable de la Révolution tranquille, avant de traverser, dans « la détresse et l'enchantement », les années qui ensuite se succédèrent trop vite, me laissant à la fin, avec tant d'autres, orphelins d'« un pays sans bon sens » ; moi qui, depuis quarante ans, n'ai cessé de tenter de comprendre (à travers, je l'avoue volontiers, le prisme dumontien) le destin singulier de la société

québécoise, je me surprends, au bout de mon âge, à méditer les deux épigraphes que le chrétien Fernand Dumont avait placées au tout début de son premier livre sur le Québec, *La Vigile du Québec*, paru au lendemain de la Crise d'octobre.

La première, qui est du chanoine Groulx (dont Dumont n'a jamais eu honte de revendiquer l'héritage), nous appelle à ne pas perdre l'espérance du pays, à la garder « avec tous les ancêtres qui ont espéré ». La seconde est de l'écrivain français Ernest Renan (l'auteur de *Qu'est-ce qu'une nation ?*), qui, après la défaite militaire de 1870, exhortait ses compatriotes à se souvenir « que la tristesse seule est féconde en grandes choses, et que le vrai moyen de relever notre pauvre pays, c'est de lui montrer l'abîme où il est ». Car, ajoutait Renan, « les droits de la patrie sont imprescriptibles, et le peu de cas qu'elle fait de nos conseils ne nous dispense pas de les lui donner. »

Que l'on ait fait si peu de cas des conseils de Fernand Dumont, cela ne rendait pas moins nécessaire, à mon sens, de les rappeler ici, aussi durs à entendre soient-ils. ❑

La Caisse d'économie solidaire est **la coopérative financière des entreprises collectives** et **des citoyens engagés** pour une économie sociale et durable.

CAISSE.
D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.

1 877 647-1527
caissesolidaire.coop



Langue et démographie
Avis de tempête

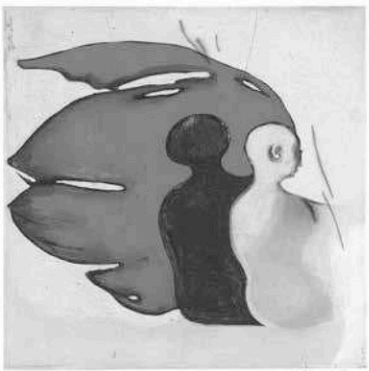


Français
Reprendre l'initiative



Le français, langue infantile

McGill manque d'ambition



Cégeps 101

Depuis plus d'un siècle
L'Action nationale est sur le front
pour défendre le français

Pour vous abonner
ou pour acheter un numéro

actionnationale.quebec/boutique

Dossier

Les privilèges de l'anglosphère

Dossier

LES PRIVILÈGES DE L'ANGLOSPHÈRE

NON au don du Royal Vic à l'université McGill 70
- Gilles Paquin et André Sirois

Plutôt que de donner un milliard à McGill... 77
- André Sirois

Au Québec, les universités anglaises sont favorisées 86
- Frédéric Lacroix

LES PRIVILÈGES DE L'ANGLOSPHÈRE

Gilles Paquin et André Sirois*

NON au don du Royal Vic à l'université McGill

Le moment est venu pour le gouvernement québécois de la CAQ d'agir selon les principes qu'il prétend défendre et qu'il a le devoir de défendre dans l'intérêt de la nation québécoise. Ce gouvernement doit renoncer à exécuter la promesse abusive faite par le dernier gouvernement libéral de donner à l'université McGill plus d'un milliard de dollars en subventions et en immeubles publics, dont une bonne partie du mont Royal, la faisant passer ainsi de « ghetto McGill » à « forteresse McGill » qu'il lui sera impossible de contrôler par la suite. Le gouvernement doit tout simplement et immédiatement renoncer à exécuter ce projet d'une autre donation scandaleusement abusive et illégale et socialement injuste et condamnable.

Depuis l'annonce de ce projet, dans les derniers jours du gouvernement libéral, de nombreux intéressés, dont plus d'une cinquantaine d'organismes de toutes sortes, l'ont dénoncé comme étant encore une fois, un traitement de faveur accordé aux privilégiés de McGill à l'encontre de l'intérêt commun des Québécois et des Montréalais, fait à l'insu de la population et de ses institutions et contraire à leurs besoins et à la justice.

---

* Gilles Paquin est un journaliste à la retraite, André Sirois est avocat auprès de l'ONU

Devant ces protestations, le gouvernement Legault a semblé avoir un moment d'hésitation et il a annoncé qu'il procéderait à des « consultations » au sujet de la décision des libéraux. Dans les faits, ces « consultations » ont été des réunions privées, sur invitation seulement, où n'étaient invités que des intervenants ne présentant aucun risque de contestation d'un projet déjà décidé. Ces fausses consultations ont été dénoncées comme elles devaient l'être, mais le gouvernement n'a pas encore osé arrêter le projet dans lequel il semble se croire piégé par la promesse des libéraux.

Il est grand temps de le faire. À l'heure de la loi 96, qui confirme le danger dramatique d'extinction imminente des francophones, et, à l'heure où le gouvernement sent le besoin de se doter d'une loi constitutionnelle, il est urgent qu'il mette fin au traitement abusif et injustement favorable des universités et des cégeps anglophones, au premier chef de l'université McGill, fondée, faut-il le rappeler, avec l'argent et les biens donnés ou confiés aux Jésuites et aux Sulpiciens par des francophones qui en ont été dépouillés par le gouverneur anglais.

Comme le montre éloquemment Frédéric Lacroix dans SON texte Québec préfère les universités anglaises et dans son livre Pourquoi la loi 101 est un échec, il est grand temps d'accorder aux institutions francophones le traitement que justifie leur nombre et de mettre fin au traitement abusivement et injustement privilégié des établissements anglophones, au premier chef l'université McGill. Ce n'est pas en lui donnant plus d'un milliard de dollars qu'on atteindra cet objectif. Cette énorme injustice a trop duré. C'est maintenant que la justice doit reprendre ses droits.

M. Lacroix parle très clairement :

> Au Québec, les universités anglophones bénéficient d'un net avantage (d'un facteur quatre en proportion au poids démographique) pour ce qui est des fonds d'immobilisation investis par le gouvernement du Québec. Sur l'île de Montréal, un étudiant « pondéré » qui étudie en anglais bénéficie de 56 % de plus de fonds d'immobilisation qu'un étudiant qui étudie en français.

Et :

> Rappelons que McGill dispose annuellement de revenus de quelque 1,44 milliard de dollars, [...] possède 1,7 milliard de dollars dans sa fondation, et des biens évalués à 4,9 milliards de dollars. Alors que l'Université du Québec dépend à 90 % des fonds versés par le gouvernement et les étudiants du Québec, moins de la moitié du budget de McGill est dépendant de ces deux sources de revenus. McGill est un véritable empire financier.

> McGill est également un important propriétaire foncier ; elle dispose de 730 000 mètres carrés d'espaces dont 613 000 mètres carrés reconnus par le MÉES. Même si McGill n'accueille pas le plus important effectif étudiant, elle est l'université possédant le plus vaste campus au Québec [...]

À toutes fins utiles, rappelons aussi que :

1. UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE N'ALIÈNE JAMAIS SON DOMAINE PUBLIC

L'hôpital Royal Victoria, ses divers immeubles et les parties du mont Royal en question font partie du domaine public du Québec et appartiennent à tous les Québécois. Le gouvernement québécois n'en est que le fiduciaire et il a le devoir impérieux de respecter l'intégrité de ce domaine public et de ne pas l'aliéner.

Il existe ailleurs de nombreux exemples de solutions aux problèmes que peut poser l'intégrité du domaine public.

Un cas récent et particulièrement pertinent : l'Hôtel-Dieu de Paris avait de graves problèmes de financement ; il fallait à la fois assurer des rénovations très coûteuses et un financement de roulement tout aussi onéreux. L'administration a donc décidé de mettre en location le tiers de l'immeuble pour 80 millions d'euros. Ainsi on peut rénover tout l'immeuble et obtenir un financement de roulement. Mais on ne vend pas le domaine public et on ne l'aliène pas. Et surtout, on ne le donne pas à des intérêts privés comme le gouvernement du Québec veut maintenant le faire avec le mont Royal et l'Hôpital Royal VicTORIA.

2. LE DON DE PLUS D'UN MILLIARD DE DOLLARS À McGILL EST N'EST PAS JUSTIFIÉ.

Avant que les libéraux s'engagent à lui céder l'ancien hôpital et une partie du mont Royal, McGill avait déjà indiqué qu'elle souhaitait acheter une partie de ce domaine… et prévoyait alors verser au Québec plus de 700 millions de dollars pour ce qui pourrait devenir un nouvel institut.

Mais depuis que le gouvernement libéral du Québec a déclaré qu'il allait lui en faire cadeau (évalué à plus d'un milliard de dollars), la chancelière de McGill a déclaré qu'elle voulait maintenant en plus recevoir de l'aide de Québec (estimée à plusieurs centaines de millions de dollars) pour accompagner ce cadeau.

McGill estime maintenant que son projet va coûter au Québec plus d'un milliard de dollars et qu'il faut sûrement ajouter des coûts cachés considérables. McGill a par exemple déclaré prévoir la construction d'un auditorium de 2000 places (avec les stationnements à l'avenant ?) sur le mont Royal.

3. LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES A FAIT UN EXAMEN PARTIAL.

La Société québécoise des infrastructures (la SIQ) chargée d'examiner ce qu'il faudrait faire des immeubles et des terrains de l'Hôpital Royal Victoria n'a examiné aucune autre possibilité que le don à l'Université McGill. Elle semble ainsi ignorer les servitudes inscrites aux donations créant l'Hôpital Royal Victoria (voir ci-dessous). Ne serait-il pas normal qu'elle examine d'autres possibilités, par exemple la mise en location d'une part du domaine pour financer la restauration d'une grande partie de l'ensemble comme l'a fait l'Hôtel-Dieu de Paris ?

4. LA NOUVELLE FORTERESSE McGILL

Il faut savoir aussi que ce projet de McGill s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus vaste d'investissement et de revalorisation de son immense parc immobilier (le « master plan ») dans le centre-ville de Montréal, ce qu'on appelle déjà le « ghetto McGill », en gros de la rue Peel jusqu'à l'avenue du Parc et du boulevard de Maisonneuve jusqu'à l'intérieur du mont Royal. McGill étudie depuis déjà plusieurs années des projets pour transformer ces énormes biens immeubles en tours d'appartements et de bureaux. On va passer du « ghetto McGill » à la « Forteresse McGill » qui, dans les faits, sera fermée aux Québécois francophones sauf aux professeurs, aux étudiants et au personnel. Les francophones se trouveront dépossédés pour toujours d'une partie très importante du centre-ville de Montréal sur laquelle, dans les faits, ni le gouvernement ni la ville de montréal ne pourront exercer leur autorité. On reviendra aux beaux jours du « Mille Carré Doré » (le « Golden Square Mile ») où les seuls francophones qui étaient admis étaient les manœuvres et les domestiques. C'est ce qu'on appelle maintenant : la « requalification » de McGill.

5. LE NOUVEAU PROJET DE McGILL

Il faut dire un mot du projet que McGill prétend réaliser sur le site des immeubles de l'hôpital Royal Victoria : il s'agirait d'un important projet international, qui est déjà présenté comme un projet « Canadian » et qui vise à attirer encore plus de professeurs et d'étudiants anglophones. De plus, il est évident que les fonds publics que le Québec et le Canada vont mettre dans ce projet n'iront pas aux universités et aux institutions francophones, ce qui ne fera qu'accentuer l'écart déjà énorme entre le financement des institutions anglophones et francophones, à l'avantage scandaleux de la minorité anglophone, que Frédéric Lacroix décrit éloquemment.

Et bien entendu que la réalisation d'un tel projet à McGill empêchera la réalisation de tout autre projet du même genre et d'une importance équivalente par un établissement francophone. Pourquoi ne pourrait-on pas faire un institut regroupant les meilleurs talents des universités québécoises et de la francophonie ? Ou faire le même projet, McGill inclus, mais en français. N'aurions-nous pas plutôt intérêt à financer un véritable projet international francophone avec l'appui de la francophonie ? En encourageant ainsi aveuglément la réalisation d'un tel projet à McGill, on anéantit la possibilité de réaliser tout projet d'importance équivalente en français.

6. LES CONTRATS D'ORIGINE

Par ailleurs, il est bon de rappeler que certains des transferts de terrains du Royal Victoria qui ont été faits ne semblent pas respecter les conditions des documents d'origine. Pour corriger certaines de ces irrégularités, la députée libérale Jennifer Maccarone a présenté à la fin de la dernière session le projet de loi privé nº 219. Mais il ne semble pas que tout sera réglé pour autant.

Pour ce qui est des terrains, on sait déjà que, dans la donation de 1887, il est écrit expressément que si le Roval Vic cesse d'exister comme hôpital, les terrains qui lui ont été loués à perpétuité doivent retourner à la Ville de Montréal : « in such case the said city of Montreal shall reinter into possession of the above described property ». Cela constitue une servitude, qui ne peut pas être ignorée. Il convient de se demander si le gouvernement du Québec a bien la propriété de ces terrains et si tout est conforme. le gouvernement du Québec a confirmé l'existence de problèmes à ce sujet en présentant à la fin de la dernière session un projet de loi privé (le projet de loi no 219) dans le but de corriger certaines irrégularités.

***

On le voit : il est absolument illégitime et contraire à l'intérêt des Québécois, des francophones en particulier, de continuer à insister pour donner plus d'un milliard de dollars en domaine public et en fonds publics à l'université McGill. Le gouvernement du Québec doit agir dans l'intérêt des Québécois, de tous les Québécois, et non seulement au profit de la minorité anglophone traditionnellement privilégiée. ❑

LES PRIVILÈGES DE L'ANGLOSPHÈRE

André Sirois*

Plutôt que de donner plus d'un milliard à McGill...

Plutôt que de donner plus d'un milliard de dollars à McGill, un Groupe de travail recommande au gouvernement :

a) de ne pas céder la propriété du domaine public ;

b) de faire un bail emphytéotique ;

c) et de faire payer McGill.

S'agissant de l'avenir de l'Hôpital Royal Victoria, pourquoi le gouvernement du Québec donnerait-il à l'Université McGill plus d'un milliard de dollars en immeubles et en subventions plutôt que de suivre les recommandations du Groupe de travail mandaté précisément pour examiner cette question ? Dans un excellent rapport, ce Groupe de travail recommandait au gouvernement, déjà en 2014, de ne pas céder la propriété du domaine public, de procéder par bail emphytéotique et de faire payer McGill. Pourquoi le gouvernement Legault choisit-il d'ignorer les excellents travaux déjà faits à ce sujet par ce Groupe de travail et de s'en tenir plutôt à une promesse extravagante faite par les libéraux à la toute fin de leur mandat voulant que le Québec donne inconsidérément plus d'un milliard de dollars de son domaine public à une institution privée, l'Université McGill ?

---

* Avocat auprès de l'ONU.

Pourquoi le gouvernement actuel ne consulte-t-il pas le deuxième rapport du Groupe d'experts sur l'avenir des bâtiments hospitaliers excédentaires de Montréal, *Un héritage patrimonial porteur d'avenir*[1] ? Ce rapport, préparé par Mme Marie Lessard, professeur émérite à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et membre émérite de l'Ordre des urbanistes du Québec, présidente, Claude Corbo, professeur puis recteur de l'UQAM durant plusieurs années, et M. Cameron Charlebois, architecte et gestionnaire d'expérience, comporte 90 pages riches en informations et en solutions intéressantes avec en plus 24 recommandations pour le gouvernement. Pourquoi serait-il complètement ignoré par le gouvernement actuel ? Pourquoi ne pas profiter de cet excellent ouvrage déjà fait à nos frais ?

Ce qu'il faut retenir c'est que, selon certains, avant que le gouvernement Legault s'enligne pour donner plus d'un milliard de dollars à McGill, cette université envisageait déjà d'offrir d'acheter le Royal Victoria pour 700 millions de dollars – certains disent même 850 millions de dollars. Ce que dit le rapport du Groupe de travail c'est que « la transformation pour les besoins de l'établissement universitaire représenterait des coûts de plus de 850 millions de dollars » (en 2014). À ce sujet, le Groupe de travail dit précisément ce que devrait être la contribution de McGill : « qu'elle [l'Université] confirme un montage financier où l'Université McGill contribuerait à hauteur d'un tiers des coûts du projet ; et qu'elle accepte de verser une contribution monétaire significative et ne provenant pas du gouvernement du Québec pour l'acquisition du site. » (Par acquisition, le Groupe entend une emphytéose, comme il l'indique avec insistance par la suite.) (Nos soulignés.)

1 https://www.affmunqc.net/fileadmin/publications/SRM/rapport_avenir_batiments_hospitaliers_mtl.pdf

Ce rapport définit clairement la situation et les enjeux, les problèmes et les solutions possibles et présente des recommandations compréhensibles et réalisables. Ne serait-il pas victime de sa trop grande qualité ?

En voici quelques aperçus :

En ce qui concerne l'avenir de l'ensemble immobilier du Royal Victoria, le Groupe d'experts énonce trois possibilités pour le gouvernement :

1. planifier, subdiviser et transférer lui-même le site à plusieurs usagers à identifier par une démarche de prospection ;
2. céder à l'Université McGill l'ensemble de la propriété y inclus l'Institut Allen Memorial, selon un processus et des modalités qui restent à négocier ;
3. voir à la mise sur pied d'un projet interinstitutionnel avec l'Université McGill, également selon un processus et des modalités à négocier.

> Le Groupe d'experts estime que la première possibilité serait « problématique » et qu'elle ne devrait être considérée qu'en dernier ressort.

En revanche, l'occupation institutionnelle, proposée en options 2 et 3, comporte plusieurs avantages.

> Premièrement, elle permet aux titres de propriété de demeurer dans le domaine public, évitant la privatisation du sol si fortement déconseillée par de nombreux interlocuteurs rencontrés par le Groupe. (Nos soulignés.) Deuxièmement, une telle occupation garde le site intégral et sans lotissement, en grande partie accessible à la population, et rend des aménagements à l'appui de cette orientation. Troisièmement, le Groupe soumet aussi que la prise en charge de la propriété par une ou des institutions serait salutaire pour le gouvernement du Québec et pour la Ville quant à la protection du patrimoine et la préservation et la mise en valeur du mont Royal.

Le Groupe souligne qu'au moment de ses travaux, seule l'Université McGill avait déjà soumis une proposition ; il ne commente donc que cette proposition. (On ne dit pas s'il y a eu un appel d'offres ou de propositions ; il ne semble pas que ce soit le cas. Par la suite, il y a eu au moins une autre proposition : celle de l'Université internationale de la Francophonie.) « En ce qui concerne l'Hôpital Royal Victoria, le Groupe estime que la proposition de McGill est une solution intéressante, mais pas sans risque pour le gouvernement » auquel il recommande d'approfondir la proposition de l'Université McGill, tout en procédant avec prudence. » (Nos soulignés.)

Mécanismes appropriés : Plan directeur, cadre financier et poste de délégué spécial

Pour réaliser ce projet, le Groupe de travail recommande l'établissement d'un plan directeur et d'un cadre financier ainsi que la création d'un poste de délégué spécial.

Établissement d'un plan directeur

Le Groupe recommande au gouvernement d'élaborer « un plan directeur complet d'utilisation de l'ensemble immobilier en mettant en œuvre à cette fin un processus public et transparent de concertation et de co-création ». (Nos soulignés)

Établissement d'un cadre financier

Contrairement à ce que fait le gouvernement Legault, le Groupe de travail ne propose pas d'inonder l'Université McGill de plus d'un milliard de dollars en biens immobiliers et en subventions. Bien au contraire. Il recommande d'établir un cadre financier « défini par le gouvernement avant l'élaboration des plans directeurs [qui] limitera les

risques de dérapages quant aux revenus à percevoir et au contrôle des coûts des divers projets. [...] Dans le cas de l'Hôpital Royal Victoria, (le cadre financier) spécifierait les conditions financières de la transaction avec l'Université McGill, incluant le montant significatif que cette dernière devrait verser pour l'acquisition des droits d'occupation.» (Nos soulignés.)

Le Groupe ajoute aussi: «Il est éminemment souhaitable de trouver des fonds d'autres sources que du gouvernement du Québec.»

Création d'un poste de délégué spécial

Le Groupe de travail recommande la création d'un poste de délégué spécial détenant les compétences requises pour la réalisation d'un tel mandat. Le Groupe reconnaît que normalement cette responsabilité serait dévolue à la Société québécoise des infrastructures, mais ajoute qu'à son avis, cette dernière n'est pas en mesure de réaliser ce mandat précis (ce qui n'a pas empêché le gouvernement de faire le contraire jusqu'à présent).

Acceptabilité sociale

Le Groupe insiste sur le fait que «le développement de la vision doit reposer sur une démarche inclusive et transparente pour assurer au projet des appuis élargis.» Il souligne que «les plans directeurs devront être produits selon les balises fixées par le cadre financier et par les orientations de réutilisation acceptables pour le gouvernement. Résultant en outre de processus de co-création et de concertation, ils devraient témoigner de l'acceptabilité sociale des projets qui en résultent.» (Nos soulignés)

Pas de cession du domaine public, mais une emphytéose

> Le Groupe recommande aussi au gouvernement de favoriser la cession des immeubles aux divers usagers éventuels par acte emphytéotique. Une telle approche permettra de maintenir le régime de propriété dans le domaine public et d'imposer les contrôles nécessaires sur l'utilisation des ensembles immobiliers, et ce, pour les générations à venir. Par cette position, le Groupe appuie les multiples représentations qui lui ont été faites de privilégier une tenure collective [...] de l'Hôpital Royal Victoria. » (Nos soulignés.)

L'emphytéose

> Le Groupe recommande au gouvernement du Québec que la cession de l'ensemble immobilier de l'Hôpital Royal Victoria à l'Université McGill se réalise dans le cadre d'un acte d'emphytéose d'une durée de 99 ans et liant l'établissement et le gouvernement.

Le Groupe explique sa recommandation ainsi :

> Deux raisons justifient cette proposition. D'une part, l'emphytéose maintient la tenure de propriété du sol dans le domaine public. D'autre part, le recours à un acte d'emphytéose permet au bailleur éventuel, qui doit être le gouvernement du Québec selon le Groupe, de s'assurer que l'utilisation de l'ensemble immobilier de l'hôpital Royal Victoria prenne en compte les intérêts de la société québécoise, dont le gouvernement est fiduciaire.
>
> Le Groupe signale par ailleurs l'intérêt de l'acte d'emphytéose dans ce genre de situation. D'abord, il permet de conserver la propriété publique du sol et d'en contrôler plus facilement le futur tout en donnant à l'emphytéote tous les droits d'un propriétaire en ce qui concerne ses immeubles, sous réserve évidemment des dispositions convenues par les deux parties dans l'acte d'emphytéose.

Tout au long de son rapport, le Groupe revient sur la nécessité de préserver la propriété publique du sol et sur l'intérêt de l'emphytéose pour arriver à cette fin dans ce cas. Preuve de l'importance qu'il accorde à cette question, le Groupe

prend même la peine d'ajouter dans sa bibliographie une référence à un ouvrage consacré aux emphytéoses.

La contribution financière de McGill

Le Groupe recommande au gouvernement du Québec que la cession à l'Université McGill de l'ensemble immobilier de l'Hôpital Royal Victoria soit assujettie aux conditions suivantes :

> (1) élaboration d'un plan directeur complet d'utilisation de l'ensemble immobilier en mettant en œuvre à cette fin un processus public et transparent de concertation et de co-création ;
>
> (2) contribution monétaire significative de l'Université à l'acquisition de l'ensemble immobilier, selon des modalités à confirmer par les parties [...] ;
>
> (3) contribution financière de l'Université équivalant au moins à un tiers des coûts de réalisation du projet. (Nos soulignés)

Le Groupe explique ces recommandations de la façon suivante :

> En ce qui concerne l'acceptation ultime d'une proposition détaillée et complétée de la part de l'Université McGill, le Groupe est d'avis que le gouvernement du Québec doit imposer certaines conditions encadrant sa planification et l'utilisation éventuelle qu'elle ferait du site, en vue d'assurer l'acceptabilité sociale d'une attribution à cet établissement universitaire. Ces conditions comprendraient, entre autres, l'exigence que l'Université élabore un plan directeur pour la requalification du site et expliquant les utilisations nouvelles des bâtiments ; qu'elle entreprenne un processus public, transparent et concerté pour la planification définitive du site, à la satisfaction du gouvernement et des principales parties prenantes ; qu'elle accepte de verser une contribution monétaire significative et ne provenant pas du gouvernement du Québec pour l'acquisition du site. (Nos soulignés.)

Conditions d'attribution de l'ensemble immobilier de l'Hôpital Royal Victoria à l'Université McGill

> En ce qui concerne l'acceptation ultime d'une proposition détaillée et complétée de la part de l'Université McGill, le Groupe est d'avis que le gouvernement du Québec doit imposer certaines conditions encadrant sa planification et l'utilisation éventuelle qu'elle ferait du site en vue d'assurer l'acceptabilité sociale d'une attribution à cet établissement universitaire.
>
> Ces conditions comprendraient, entre autres, l'exigence que l'Université élabore un plan directeur pour la requalification du site et expliquant les utilisations nouvelles des bâtiments ; qu'elle entreprenne un processus public, transparent et concerté pour la planification définitive du site, à la satisfaction du gouvernement et des principales parties prenantes ; qu'elle confirme un montage financier où l'Université McGill contribuerait à hauteur d'un tiers des coûts du projet ; et qu'elle accepte de verser une contribution monétaire significative et ne provenant pas du gouvernement du Québec pour l'acquisition du site.

Conclusion

Le Groupe ajoute avant de conclure :

> Tout projet de nouvelle utilisation de l'ensemble immobilier de l'Hôpital Royal Victoria requerra une suffisante acceptabilité sociale pour le mettre à l'abri de contestations juridiques et politiques facilitées par l'abondance de la réglementation applicable à des projets de réutilisation de l'ensemble immobilier, par la complexité procédurale qui en découle et par les multiples instances impliquées. (Nos soulignés)

Et finalement :

> En conclusion, pour le Groupe, la réaffectation d'un ensemble immobilier aussi considérable par sa taille que significatif par sa richesse historique, architecturale, patrimoniale, urbanistique, identitaire et symbolique que celui de l'Hôpital Royal Victoria requiert un proces-

> sus décisionnel très soigné : la possibilité de réaffecter un ensemble d'une telle envergure ne se présente pas souvent dans la vie d'une grande ville et une démarche très réfléchie est indispensable, car les décisions de réaffectation auront une importance structurante de très longue durée.

On ne saurait mieux dire. ❑

LES PRIVILÈGES DE L'ANGLOSPHÈRE

Frédéric Lacroix*

Au Québec, les universités anglaises sont favorisées

Les universités québécoises tirent des revenus de multiples sources. Par ordre d'importance, il s'agit, en moyenne et pour l'ensemble du réseau : 1) du gouvernement québécois (49,9 % des revenus totaux), 2) d'Ottawa (20,9 %), 3) de droits de scolarité payés par les étudiants québécois, canadiens non résidents du Québec et internationaux (16,4 %) et 4) d'autres sources (12,9 % dons, fondations, secteur privé, etc.)[1]. Dans l'ensemble, le gouvernement du Québec fournit la moitié des fonds globaux des universités québécoises.

Dans un texte précédent[2], j'ai démontré que malgré le recours à des métriques objectives pour attribuer les fonds, les universités anglaises du Québec étaient nettement favorisées dans l'attribution de fonds d'immobilisation par le gouvernement du Québec. Les universités anglaises reçoivent quatre fois plus de fonds d'immobilisation comparativement au poids démographique des anglophones (langue maternelle) au Québec. Sur l'île de Montréal, un étudiant qui étudie en anglais bénéficie de 56 % de plus de fonds d'immobilisation qu'un étudiant qui étudie en français.

* Ph. D.

1 « Document d'information sur le financement universitaire », Université du Québec, janvier 2020, https://www.uquebec.ca/reseau/fr/system/files/documents/memoires_avis_rapports/document_dinformation_sur_le_financement_universitaire_final.pdf

2 « Québec préfère les universités anglaises », *L'Action nationale*, Mars 2021

L'étudiant est théoriquement au cœur de la mission éducative des universités. Cette politique de financement devrait viser à assurer, autant que faire se peut, des conditions d'études comparables sur tout le territoire québécois afin de fournir à chaque personne une véritable égalité des chances, peu importe le revenu des parents ou la langue maternelle. Il semble que la complexité et l'opacité de la formule actuelle de financement des universités aient fait perdre de vue cet objectif fondamental, au moins pour ce qui est des fonds d'immobilisation, au gouvernement du Québec.

Mais en est-il de même pour les autres sources de revenus des universités ? Existe-t-il aussi des iniquités systémiques dans la répartition de ces autres fonds entre les universités anglaises et françaises au Québec ?

La contribution provenant de chaque source au revenu global d'une institution varie grandement selon l'université ; certaines universités, dont les institutions régionales du réseau de l'Université du Québec, sont presque entièrement dépendantes des fonds du gouvernement du Québec et des droits de scolarité versés par les étudiants québécois[3]. Leurs revenus globaux sont donc relativement faibles. Ces universités sont les « pauvresses » de notre système universitaire. Viennent ensuite les universités de plus grande taille (l'UQAM) ou les petites universités dotées de facultés plus « rémunératrices », comme les facultés de génie par exemple l'Institut national de la recherche scientifique [INRS], l'École de technologie supérieure (ÉTS), les Hautes études commerciales (HEC)) qui forment la « classe moyenne inférieure » du réseau. Les universités dotées d'une faculté de médecine, comme l'université Laval (Laval), Sherbrooke et l'Université de Montréal (UdeM) font partie d'une classe moyenne que

3 Ces deux sources représentent 90 % de leurs revenus.

l'on pourrait qualifier de «supérieure». Concordia, qui n'a pas de faculté de médecine, mais qui dispose de juteux revenus versés par les étudiants internationaux, peut être rangée dans cette catégorie. Au sommet de la hiérarchie trône McGill, «l'aristocrate» de notre réseau. McGill, il faut le souligner, exerce un rôle de plus en plus hégémonique dans le monde universitaire à Montréal et au Québec. Cette université est de loin la plus riche au Québec.

Dans ce texte, la question de l'équité de l'attribution des fonds provenant de diverses sources est examinée en fonction de la langue d'enseignement de l'institution en particulier et aussi en général. C'est-à-dire que la contribution relative de chaque source de revenus au budget d'une université est d'abord passée au crible, soit: 1) le fonds de fonctionnement versé par Québec pour financer les coûts directs de l'effectif étudiant 2) les revenus globaux en provenance de Québec (fonds de fonctionnement, fonds d'immobilisation et subventions de recherche) 3) les fonds versés par Ottawa via les différents conseils de recherche et les fondations[4] relevant d'Ottawa 4) les revenus de vente de produits et de services et enfin, 5) les revenus de droits de scolarité. Finalement, l'équité d'attribution des revenus totaux de toute source (incluant 1 à 5) pour chaque université est analysée.

Dans mon livre, *Pourquoi la loi 101 est un échec* (Boréal 2020), je démontre que les universités anglophones jouissent d'une «surcomplétude institutionnelle», c'est-à-dire que leur taille relative, par rapport aux universités de langue française et relativement à la taille de la communauté anglophone du Québec, est telle qu'elles aspirent et canalisent une part disproportion-

4 En particulier: Conseil de recherches en sciences humaines, Santé Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Instituts de recherche en santé du Canada, Fondation canadienne pour l'innovation et Chaires de recherche du Canada.

née des fonds, des revenus et de l'effectif étudiant. À l'inverse, les universités de langue française sont en situation «d'incomplétude institutionnelle»; elles sont sous-financées relativement à la proportion relative des francophones et allophones au Québec. Cela nourrit et consolide puissamment la force de l'anglais comme langue des études supérieures à Montréal. À Montréal, l'université la plus riche et la plus prestigieuse est une université anglaise. Cela n'est pas sans conséquences profondes. L'iniquité d'attribution des fonds aux universités joue directement contre le français comme langue d'intégration, langue de savoir et langue de la modernité à Montréal.

L'incomplétude institutionnelle des universités de langue française est une injustice, disons «macroscopique»; qui joue contre le français au niveau global, sociétal. Mais il y en a une autre, une injustice «microscopique», qui se joue au niveau individuel. Il s'agit de l'iniquité d'attribution des fonds sur une base individuelle, par étudiant. L'exemple des fonds d'immobilisation est patent: à Montréal, un étudiant qui choisit d'étudier en anglais a à sa disposition (ou fournit à son université d'attache) 56 % plus de fonds d'immobilisation qu'un étudiant qui choisit d'étudier en français. On peut imaginer que cela lui donne accès, par exemple, à de meilleurs laboratoires, à des salles mieux aménagées, etc., bref, que cela lui offre des conditions d'études plus avantageuses, plus propices à la réussite académique[5]. On peut vérifier s'il existe une iniquité d'attribution des fonds en calculant le revenu dont dispose une université pour chaque étudiant. Ce «revenu par étudiant» devrait théoriquement être approximativement égal partout au Québec. Égal, si tant est que l'égalité des chances, fruit le plus capiteux de la Révolution tranquille, soit réelle.

5 On notera que le taux de diplomation universitaire des francophones est toujours, en 2016, inférieur de 40 % à celui des anglophones. Voir *Pourquoi la loi 101 est un échec*, p. 136.

Les sources de revenus

Québec : les revenus totaux

L'argent investi par le Québec est essentiellement réparti selon trois enveloppes ; 1) les fonds de fonctionnement 2) les fonds d'immobilisation et 3) les subventions de recherche. Le fonds de fonctionnement regroupe la majorité des sommes (il sera traité plus en profondeur dans la section 1.1). La question du fonds d'immobilisation a été traitée dans un texte précédent[6].

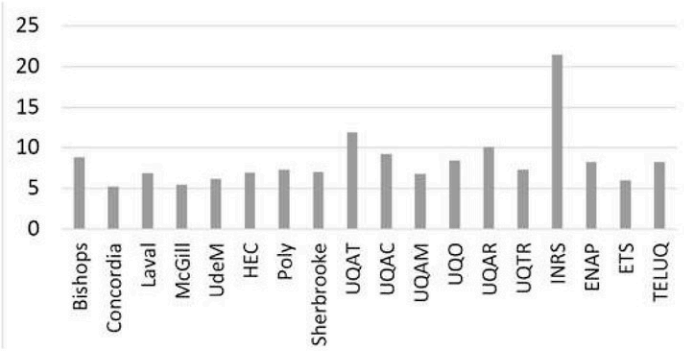
Voyons d'abord ce qui en est pour les revenus totaux versés par Québec (subvention de fonctionnement, fonds d'immobilisation et subventions de recherche confondus). Les données financières proviennent de Statistique Canada et couvrent l'année 2017-2018[7]. L'effectif étudiant est calculé en « étudiants équivalents temps plein pondérés », c'est-à-dire que l'ensemble de l'effectif étudiant temps plein et temps partiel d'une institution est d'abord ramené à un chiffre équivalent d'étudiants à temps plein (EETP, le nombre d'étudiants qu'il y aurait si tous étaient inscrits à 30 crédits de cours par année) et ce nombre est ensuite pondéré à l'aide d'une grille selon le niveau d'études (1er, 2e ou 3e cycle) et la faculté. Cette pondération est effectuée afin de tenir compte du coût moyen des études en fonction des familles disciplinaires et des cycles d'études. L'EETP pondéré pour 2017-2018 est utilisé pour normaliser les

6 Québec préfère les universités anglaises, *l'Aut'Journal*, 15 mars 2021, https://lautjournal.info/20210315/quebec-prefere-les-universites-anglaises

7 Statistique Canada, Information financière des universités et collèges, 2017-2018, données publiées le 24 juillet 2019. Ce sont les données les plus récentes disponibles.

données financières[8]. La figure 1 fournit le revenu versé par Québec en fonction de l'EETP pondéré pour chaque institution.

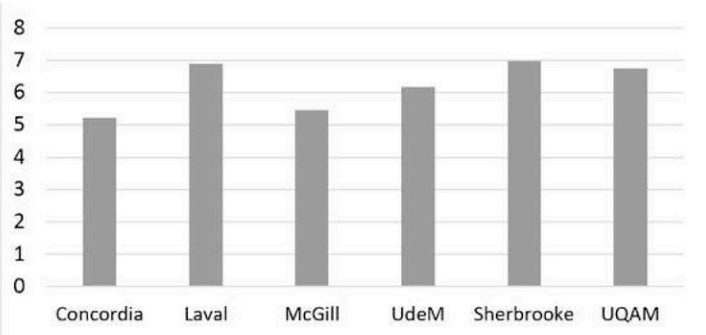
Figure 1 : Revenus totaux provenant de Québec par EETP pondéré en 2017-2018.



On constate que Concordia touche le minimum avec 5221 $/EETP (soit 271 millions de dollars) tandis que l'INRS touche le maximum avec 21479 $/EETP (soit 72,8 millions de dollars). Si l'on considère seulement les universités de plus grande taille (figure 2), on constate une dispersion beaucoup moins grande des données comparativement à la figure 1 : les montants vont de 5221 $/EETP pour Concordia à 6983 $/EETP pour Sherbrooke, une différence de 33,7 %.

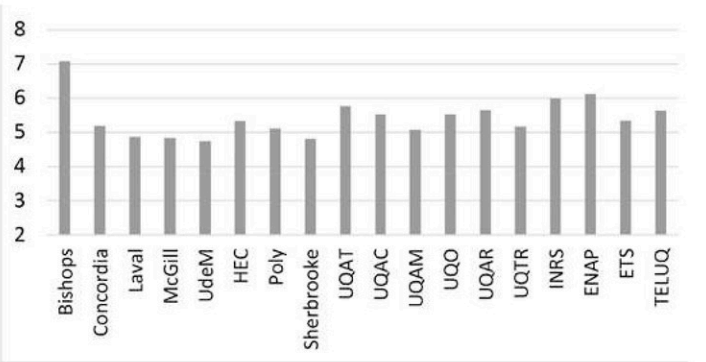
8 « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec », février 2018, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Regles_budgetaires_universites_2017-2018.pdf

Figure 2 : Revenus totaux provenant de Québec par EETP pondéré en 2017-2018.



Finalement, la figure 3 présente les sommes versées par Québec par EETP en fonction de la langue d'enseignement pour l'ensemble des universités du Québec.

Figure 3 : Revenus globaux provenant de Québec par EETP pondéré selon la langue d'enseignement en 2017-2018.



Les universités françaises bénéficient de 7048 $/EETP tandis que les universités anglaises ont 5453 $/EETP, soit une différence 1615 $/EETP ou une différence de 29,2 %.

Il est important de spécifier que cette différence de 1615 $/EETP entre anglophones et francophones est largement due au fait que les universités anglophones accueillent un grand nombre d'étudiants canadiens non résidents et d'étudiants internationaux soumis à un régime forfaitaire qui les oblige à payer plus par crédit universitaire que les étudiants québécois. Ces sommes excédentaires sont soustraites des sommes versées par le MEES, ce qui tire à la baisse la somme par EETP versée par Québec aux universités anglophones. Ce qui ne signifie nullement, toutefois, que les universités anglophones soient défavorisées par Québec ; les sommes leur sont simplement versées directement par les étudiants au lieu de l'être par le MEES[9]. Il s'agit donc d'une simple question de poste comptable. Ces sommes versées directement par les étudiants se reflèteront dans les revenus totaux des universités.

Si on considère maintenant la « complétude institutionnelle », c'est-à-dire la répartition des fonds en fonction du poids démographique des anglophones (8,1 % en 2016) et des francophones et allophones (78 % +13,9 %), les 3 626 milliards de dollars versés par Québec en 2017-2018 étaient répartis ainsi : 744 millions de dollars aux universités anglophones (Bishop's, Concordia et McGill), soit 20,5 % du total, et 2,88 milliards de dollars aux universités de langue française, soit 79,5 % du total.

Rappelons que, si le financement était réparti de façon équitable en fonction du respect de la complétude institutionnelle, les universités de langue française toucheraient 90 %

9 Notons qu'il n'y a pas de différence par EETP entre anglophones et francophones pour la somme versée en subventions normées via le fonds de fonctionnement, ce qui prouve que l'origine de cette différence vient des sommes « sujettes à récupération », dans le jargon du MEES, donc des étudiants non résidents. Voir section 1.1.

du total, et non 79,5 %. Ceci équivaut à 3,26 milliards de dollars, c'est-à-dire 381 millions de dollars de plus par année par rapport à la situation actuelle.

Québec : le fonds de fonctionnement

Le fonds de fonctionnement répartit plus de trois milliards de dollars chaque année entre les différentes universités. C'est la source principale de financement d'une majorité d'institutions universitaires au Québec. Ce fonds est donc particulièrement important. Il est composé d'une subvention générale, normée (selon l'EETP), accompagnée de subventions spécifiques.

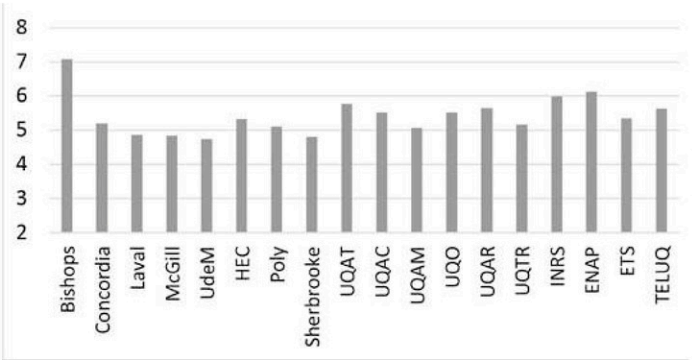
Les subventions générales versées par Québec sont détaillées dans les « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec », publiées chaque année[10]. Les sommes récentes pour 2020-2021 sont donc disponibles. Les EETP pondérés sont disponibles à l'annexe 1.19 de ce document. Pour l'année 2020-2021, une somme de 3,014 milliards de dollars était versée à la subvention générale tandis que la subvention de fonctionnement globale atteignait 3,284 milliards de dollars.

Quelle était la somme versée pour chaque EETP pondéré dans chaque institution universitaire pour l'année 2020-2021 ?

La figure 4 présente la somme par EETP pondéré versée à chaque établissement en 2020-2021 à travers la subvention normée (enseignement, soutien à l'enseignement, terrains et bâtiments).

10 « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec », 2020-2021, Ministère de l'Enseignement supérieur, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Regles-budgetaire-universites-calcul-subvention2020-2021.pdf

Figure 4 : Revenus provenant de Québec par EETP pondéré en 2020-2021, subvention normée



On remarque à la figure 4 que la somme versée via la subvention normée varie de 4740 $/EETP (UdeM) à 7086 $/EETP (Bishop's), une variation de 49,5 %. Il est à noter que Bishop's[11], comme d'autres petites institutions, bénéficie d'un « ajustement pour les établissements de petite taille » de l'ordre de 6,34 millions de dollars (soit une majoration de 23 % de son enveloppe de base), ce qui vient introduire une distorsion relativement à une répartition qui suivrait parfaitement l'EETP pondéré. A noter que cet ajustement pour les établissements de petite taille est également versé à la plupart des établissements de l'Université du Québec (sauf l'UQAM).

Si on fait l'analyse selon la langue d'enseignement, les universités anglophones disposent de 5040 $/EETP via la subvention normée tandis que les universités francophones touchent 5002 $/EETP, des sommes presque exactement

11 Les institutions membres de l'Université du Québec bénéficient généralement de cette subvention d'ajustement excepté l'UQAM. L'INRS, par exemple, double sa subvention normée à l'aide de cette subvention d'ajustement. Voir p. 127, op.cit.

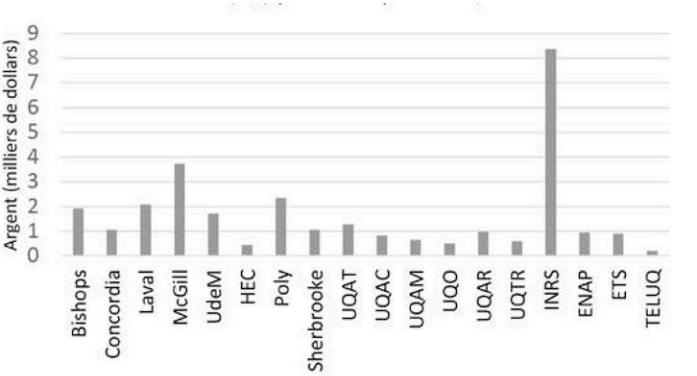
égales (38 $/EETP de plus pour les anglophones). Ces sommes représentent un peu plus de 3 milliards de dollars par année.

Les fonds de fonctionnement attribués par Québec s'écartent, à cause de diverses mesures telles que l'ajustement pour la taille par exemple, d'une pure répartition selon l'EETP pondéré. Sans, cependant, que les universités anglaises soient nettement favorisées sur la base des sommes versées par EETP. Elles restent cependant favorisées du point de vue de la complétude institutionnelle dont elles jouissent.

Les fonds versés par Ottawa

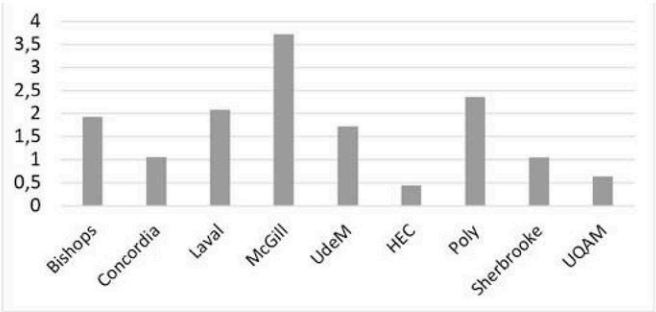
En 2017-2018, Ottawa versait 948 millions de dollars aux universités québécoises. La majorité de cette somme était versée en subventions de recherche attribuées par concours. La figure 5 présente la somme versée par EETP par Ottawa.

Figure 5 : Revenus globaux provenant d'Ottawa par EETP pondéré selon la langue d'enseignement en 2017-2018.



L'INRS récolte la plus importante somme par EETP de toutes les institutions universitaires de la part d'Ottawa, soit 8375 $/EETP, alors que la TELUQ ne touche que 210 $/EETP. Rappelons que l'INRS est une université de deuxième et troisième cycle et que le nombre d'étudiants est faible (3388). Retirons l'INRS et le réseau de l'UQ (sauf l'UQAM) du calcul pour voir la dynamique dans les universités de plus grande taille, soit de « classe moyenne » (voir figure 6).

Figure 6 : Revenus globaux provenant d'Ottawa par EETP pondéré l'institution en 2017-2018

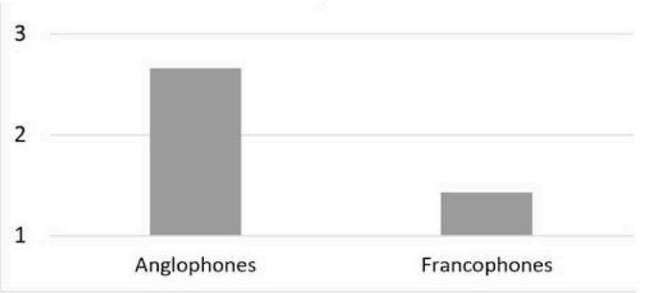


Si on exclut l'INRS, McGill est alors l'institution qui récolte la somme la plus importante par EETP (3724 $/EETP) provenant d'Ottawa[12]. En termes absolus, McGill récolte 302 millions de dollars, soit 32 % de la somme totale versée par Ottawa au Québec chaque année. En comparaison, l'UdeM ne reçoit que 184 millions et Laval 177 millions de dollars.

La figure 7 présente les revenus d'Ottawa en fonction de la langue d'enseignement.

12 En chiffres absolus, l'INRS récolte 28,3 millions de dollars (en 2017-2018).

Figure 7 : Revenus globaux provenant d'Ottawa par EETP pondéré selon la langue d'enseignement en 2017-2018.



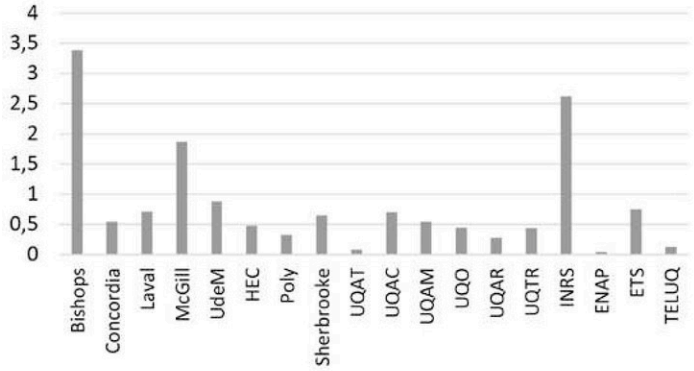
Les universités de langue anglaise touchent 2663 $/EETP d'Ottawa tandis que les universités de langue française touchent 1430 $/EETP, une différence de 86,2 %. La majorité de la différence est due au fait que les subventions fédérales sont canalisées vers McGill de façon totalement disproportionnée (McGill touche un dollar sur trois versé par Ottawa au Québec!).

Les anglophones touchent globalement 38,3 % des fonds provenant d'Ottawa tandis que les francophones en récoltent seulement 61,7 %. Les anglophones bénéficient donc de 4,7 fois leur poids démographique du financement reçu d'Ottawa tandis que les francophones sont très nettement sous-financés.

Les revenus de vente de produits et de services

Les universités vendent des produits et services (formation continue, etc.) dont les profits sont reversés à leur fonds d'opération et qui leur servent à accroître les sommes touchées par étudiant. La figure 8 présente la somme par EETP.

Figure 8 : Revenus de vente de produits et services par EETP pondéré selon l'institution en 2017-2018.

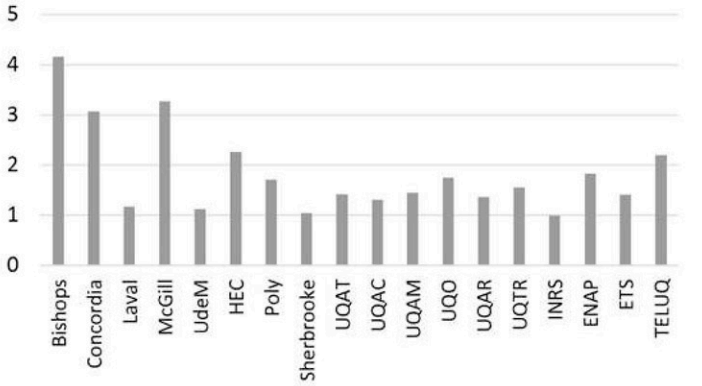


Concordia bénéficie d'une somme importante, soit 3382 $/EETP (11,6 millions de dollars). L'INRS est deuxième avec 2624 $/EETP (8,9 millions de dollars) et McGill troisième avec 1874 $/EETP (152,1 millions). McGill reçoit 32,5 % de toutes les ventes de produits et services effectuées par les universités au Québec, ce qui est tout à fait remarquable. Globalement, les universités anglophones touchent 41 % des ventes de produits et services au Québec, soit cinq fois leur poids démographique.

Les revenus de droits de scolarité

Les droits de scolarité pour les étudiants internationaux ont été progressivement dégelés à partir de 2008 et complètement déréglementés en 2019 (une décision du PLQ de Philippe Couillard). Les sommes récoltées (souvent des dizaines de milliers de dollars par étudiant) peuvent être conservées par les universités et reversées dans leur fonds d'opération. Il s'agit d'une décision taillée sur mesure pour favoriser les universités anglophones. La figure 9 présente la somme globale récoltée par institution, pour les cours crédités et non crédités.

Figure 9 : Revenus de droits de scolarité par EETP pondéré selon l'institution en 2017-2018.



L'on constate que les universités anglophones dominent ce palmarès. Leurs revenus sont les suivants, dans l'ordre : Bishop's 4,158 $/EETP (14,3 millions), McGill 3 268 $/EETP (265,2 millions), Concordia 3 070 $/EETP (159,3 millions). Notons que les HEC sont en quatrième position dans ce classement et récoltent 2 267 $/EETP (30,2 millions). Les HEC offrent maintenant un grand nombre de parcours d'études en anglais seulement et sont « bilingues » plutôt que de « langue française ». Ceci permet aux HEC d'attirer de nombreux étudiants internationaux « payants ». L'anglicisation est galopante aux HEC et commence même à menacer la survie des programmes en français[13].

En 2017-2018, les universités anglophones touchaient 438,9 millions de dollars de revenus de droits de scolarité, soit 45,2 % du total. Ceci équivaut à 5,6 fois le poids démographique des anglophones.

13 « L'anglicisation est un tabou pour des étudiants des HEC », *Journal de Montréal*, 5 janvier 2017

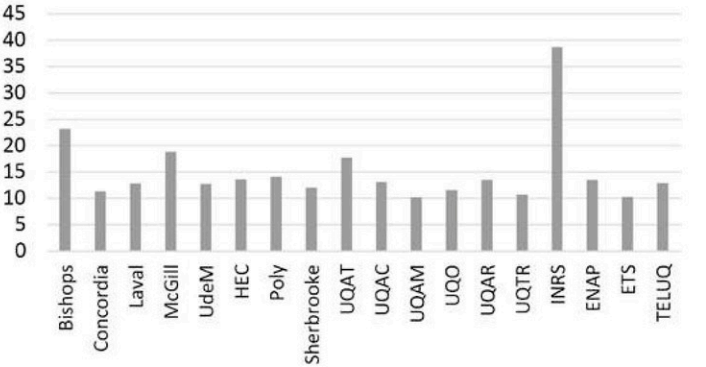
Il est à noter que les chiffres de la figure 9 n'incluent pas encore l'effet de la déréglementation totale des droits de scolarité qui s'exerçait pleinement à partir de 2019 seulement (les chiffres sont pour 2017-2018). Cette dérèglementation permet aux universités de charger, à partir de 2019, les sommes qu'elles souhaitent aux étudiants internationaux. Ces sommes peuvent atteindre trente ou quarante mille dollars par année dépendant des programmes. Or, les programmes en anglais sont les plus populaires et les plus lucratifs. Il y a fort à parier que la proportion de droits de scolarité récoltée par les universités anglophones va croître. La seule façon pour les universités de langue française de soutenir la concurrence sera de lancer des programmes en anglais. Un processus qui est d'ailleurs bien en cours[14].

Revenus totaux de toute source

Finalement, la figure 10 présente le revenu total de toute source (Québec, Ottawa, vente de produits et services, versements de fonds de dotation, droits de scolarité) en fonction de l'EETP selon l'institution.

14 Voir *Pourquoi la loi 101 est un échec*, Boréal, 2020.

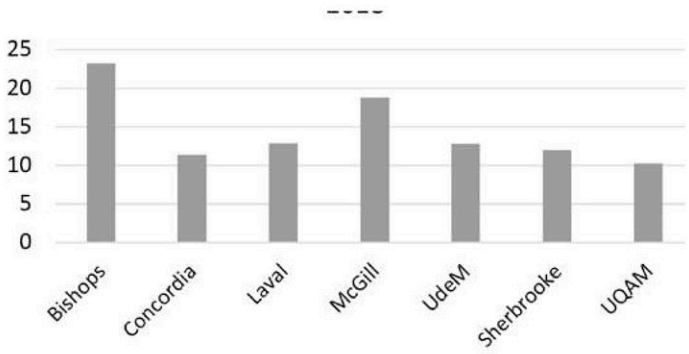
Figure 10 : Revenus totaux de toute source par EETP pondéré selon l'institution en 2017-2018.



En raison de sa structure particulière, l'INRS domine encore le classement. Les revenus totaux par EETP varient de 38 666 $/EETP pour l'INRS à 10 221 $/EETP pour l'UQAM. Il est significatif que l'UQAM soit l'université qui dispose de la plus faible somme par étudiant de tout le classement. La plus proche rivale de l'UQAM, Concordia, touche 11 350 $/EETP, soit 11 % de plus.

La figure 11 présente le revenu total par EETP pour certaines institutions seulement.

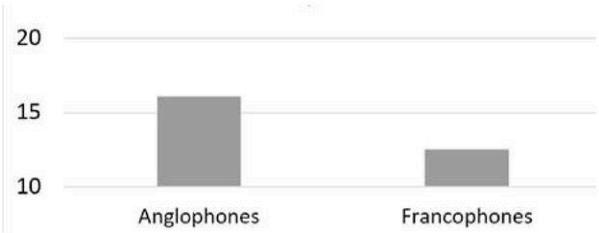
Figure 11 : Revenus totaux de toute source par EETP pondéré selon l'institution en 2017-2018.



On constate à la figure 11 que des universités anglaises, Bishop's et McGill, dominent le classement. Viennent ensuite les universités dotées d'une faculté de médecine (UdeM, Laval et Sherbrooke). Concordia domine l'UQAM.

La figure 12 présente le revenu total en fonction de la langue d'enseignement pour l'ensemble des universités du Québec.

Figure 12 : Revenus totaux de toute source par EETP pondéré selon la langue d'enseignement en 2017-2018.



Les universités anglaises touchent globalement 16 095 $ par EETP tandis que les universités de langue française touchent seulement 12 507 $ par EETP, soit une différence de 3 588 $ par étudiant ou 28,7 % en termes relatifs.

En termes absolus, les universités anglaises reçoivent 79,86 millions (Bishop's), 589 millions (Concordia) et 1,53 milliard (McGill), soit 30,1 % des revenus totaux de toute source au Québec. Ceci équivaut à 3,7 fois le poids démographique des anglophones au Québec.

Synthèse et conclusion

Le tableau 1 présente une synthèse des données présentées dans les sections 1 à 5.

On peut constater à la colonne (1) et (2) que le revenu par EETP est généralement supérieur dans les universités anglaises comparativement aux universités de langue française. La seule exception à cette règle est pour les fonds attribués par Québec (colonne [3]), qui sont supérieurs dans les universités de langue française (de 1615 $/EETP). Il s'agit là cependant d'un artéfact de calcul dû à la retenue des sommes forfaitaires pour les étudiants canadiens non résidents par le MEES tel qu'expliqué à la section 1.

Tableau 1 : (1) Revenu par EETP pour les anglophones ($/EETP anglos), (2) Revenu par EETP pour les francophones ($/EETP francos), (3) différence entre le revenu par EETP pour les anglophones et les francophones (Différence $/EETP)

	(1) $/EETP anglos	(2) $/EETP francos	(3) Différence $/EETP ($)
Fonds de Québec	5 453	7 048	-1 615
Fonds d'Ottawa	2 663	1 430	1 233
Produits et services	1 407	676	731
Droits de scolarité	3 215	1 303	1 912
Revenus totaux	16 095	12 507	3 588

Globalement, les universités anglaises disposent de 16 095 $ par EETP tandis que les universités de langue française n'ont que 12 507 $ par EETP, une différence 3588 $ ou 28,7 %. Un étudiant « pondéré » qui étudie en anglais a donc à sa disposition, globalement, nettement plus de revenus qu'un étudiant qui étudie en français.

À cette iniquité de revenu par étudiant s'en ajoute une autre : il s'agit du surfinancement global des universités anglaises au Québec relativement au poids démographique des anglophones. Le respect du principe de la complétude institutionnelle voudrait que la proportion du financement accordé aux anglophones soit égale à leur poids démographique (soit environ 10 %). Le tableau 2 présente la proportion des revenus qui va aux universités anglaises en fonction du poste budgétaire et au total. La colonne (3) du tableau 2 nous indique que la complétude institutionnelle n'est jamais respectée dans le financement des universités au Québec ; les anglophones sont systématiquement surfinancés et obtiennent une proportion des fonds considérablement supérieure à 10 % ; allant de 20,5 % pour les fonds provenant du Québec à 45,2 % pour les revenus de droits de scolarité. De façon globale, les universités anglophones reçoivent 30,1 % des revenus totaux des universités au Québec. Il s'agit presque d'un dollar sur trois.

Tableau 2 : (1) revenu total en 2017-2018 pour l'ensemble des universités (Revenu total 2017-2018), (2) revenu total des universités anglophones (Revenu total anglos) et (3) proportion du revenu total allant aux universités anglophones (Proportion anglos)

	(1) Revenu total 2017-2018 (millions de $)	(2) Revenu total anglos (millions de $)	(3) Proportion anglos (%)
Fonds de Québec	3 626	744	20,5
Fonds d'Ottawa	948	363,6	38,3
Produits et services	468,5	192	41
Droits de scolarité	971,8	439,9	45,2
Revenus totaux	7310	2197	30,1

Le tableau 3 présente le ratio d'équité (1), c'est-à-dire le ratio entre la proportion des fonds alloués aux universités anglophones sur le poids démographique des anglophones ainsi que la « somme manquante » pour les universités de langue française, c'est-à-dire la somme manquante (2), soit la somme supplémentaire dont elles disposeraient si les fonds étaient répartis de façon équitable, respectant le principe de la complétude institutionnelle[15].

15 Rappelons que dans ce cas de figure, les universités de langue française obtiendraient donc 90 % des revenus et les anglophones 10 %.

Tableau 3 : (1) Ratio d'équité pour les universités anglophones (Ratio d'équité anglos) et (2) somme manquante pour les universités de langue française

	(1) Ratio d'équité (anglos)	(2) Somme manquante pour les universités de langue française (millions de dollars)
Fonds de Québec	2,5	381,8
Fonds d'Ottawa	4,7	268,7
Produits et services	5,1	145,2
Droits de scolarité	5,6	342
Revenus totaux	3,7	1466

Les sommes manquantes aux universités de langue française sont substantielles peu importe le poste budgétaire. Cela va de 268,7 millions de dollars pour les fonds versés par Ottawa à 381,8 millions de dollars pour les fonds versés par le gouvernement du Québec. Chaque année.

La somme manquante totale aux universités de langue française afin d'assurer leur complétude institutionnelle est de 1466 millions de dollars par année. Ceci équivaut à 20,1 % de tous les revenus annuels des universités au Québec (7310 millions de dollars par année). Ou bien au budget total, toutes sources, par année, de McGill.

Au Québec, les universités anglophones bénéficient d'un net avantage (d'un facteur 2,5 à 5,6 en proportion au poids démographique) pour ce qui est des fonds de toute source. À l'injustice «macroscopique» d'une sous-complétude institutionnelle pour les universités de langue française s'ajoute une autre injustice qui frappe les étudiants au niveau individuel. Ceux qui choisissent de poursuivre leurs études universitaires

en anglais jouissent d'un avantage systémique par rapport à ceux qui poursuivent leurs études en français. Ceci sans que la politique de financement des universités du Québec ne cherche vraiment à atténuer le désavantage structurel considérable qui frappe les universités de langue française[16].

Dans ce contexte, on comprend mieux pourquoi les universités françaises sont en train de multiplier les programmes en anglais[17]; il s'agit de gestes désespérés pour tenter de faire concurrence aux universités anglaises et de capter une partie de la manne financière qui tombe sur celles-ci, gracieuseté d'Ottawa, du secteur privé ou bien des étudiants canadiens non résidents et internationaux[18].

Mais il faut le redire; sans un réseau universitaire fort et dominant, le Québec français n'a pas d'avenir. À ce jour, ni l'Assemblée nationale du Québec ni le Vérificateur général n'ont tenté d'évaluer la formule de financement des universités sous l'angle de son équité sociolinguistique.

Au pays du Québec, rien n'a vraiment changé, semble-t-il, depuis que l'historien Michel Brunet concluait, dès 1963, que McGill était favorisée par les nouvelles subventions fédérales aux universités provenant d'Ottawa[19]. ❑

16 Les subventions normées, qui représentent plus de trois milliards de dollars par année et 90 % des fonds de fonctionnement, sont égales peu importe la langue.

17 « L'université Laval pourrait offrir plus de cours en anglais », *Journal de Québec*, 26 septembre 2018, https://www.journaldequebec.com/2018/09/26/lul-pourrait-offrir-plus-de-cours-en-anglais

18 « L'anglais gagne du terrain dans la recherche universitaire », *Le Devoir*, Marco Fortier, 30 mars 2021.

19 Michel Brunet, *Le financement de l'enseignement universitaire au Québec*, Montréal, L'académie canadienne-française, Montréal, 1963.



Marie-Hélène
Gaudreau

Députée de Laurentides–Labelle

1 866 440-3091
MH.Gaudreau@parl.gc.ca

@MHGaudreauBQ

424, rue du Pont
Mont-Laurier
(Québec) J9L 2R7

124, rue Principale Est
Sainte-Agathe-des-Monts
(Québec) J8C 1K1



Xavier Barsalou-Duval

Député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères

BLOC Québécois

1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
Varennes (Québec) J3X 1P7

Téléphone : 450 652-4442
Courriel : xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca



100, rue Richelieu, bureau 210
Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J3B 6X3

450 357-9100
christine.normandin@parl.gc.ca

GABRIEL STE-MARIE

Député fédéral de Joliette

BLOC Québécois



450 752-1940
gabriel.ste-marie@parl.gc.ca





On investit ici.

Dans le développement des territoires

Pour favoriser la revitalisation des territoires urbains, pour soutenir les communautés.

Dans l'agroalimentaire durable

Pour améliorer l'accès à une alimentation saine issue d'une approche responsable.

Dans la lutte contre les changements climatiques

Pour faciliter la transition énergétique et préserver notre capital naturel.

FONDACTION
Donner du sens à l'argent.

fondaction.com

Lectures

Lectures

Primeur

Gens du fleuve, gens de l'île
Hochelaga en Laurentie iroquoienne au XVI^e siècle
Roland Viau 115

Recensions

DANY LAFERRIÈRE 129
Petit traité sur le racisme

ROROMME CHANTAL 134
Comment la Chine conquiert le monde. Le rôle du pouvoir symbolique

MARCO MICONE 139
On ne naît pas Québécois, on le devient

PRIMEUR

Roland Viau propose un fascinant portrait d'Hochelaga avant 1600. À partir des connaissances acquises par l'archéologie, l'ethnohistoire et l'ethnologie sur les sociétés amérindiennes, et en exploitant les documents historiques disponibles, l'auteur replace d'abord Hochelaga au centre d'un vaste réseau fluvial s'étirant du lac Ontario au golfe du Saint-Laurent. Il dresse ensuite l'inventaire des ressources des Hochelaguiens, recrée minutieusement leur mode de vie, l'univers symbolique de la chasse, de l'agriculture. Il aborde la division sexuelle du travail, les règles de classification du végétal, l'ancienneté et la diversité du maïs. Il s'intéresse à la guerre, avançant l'idée d'un lien particulier avec les pratiques funéraires. Enfin, il fait revivre l'imaginaire au sens d'une cosmovision : nature de la guerre, condition d'esclave, exercice de la sexualité et de la parenté, rapports hommes-femmes.

Les colonisateurs européens ont constaté avec étonnement que cette Laurentie iroquoienne s'est volatilisée entre 1545 et 1585. Personne, à ce jour, n'a pu apporter d'explication convaincante à ce phénomène. Guerre ? Migration ? Refroidissement climatique ? Épidémie associée à la « mondialisation » des microbes ? Viau examine rigoureusement ces hypothèses, retenant pour l'essentiel la dernière et validant la probabilité que les Iroquoiens du Saint-Laurent aient résisté à l'envahissement français et contribué à leur refoulement. Il introduit en cela un beau renversement du récit historique colonial traditionnel. Et que serait-il advenu d'éventuels survivants ? Pourrait-on encore aujourd'hui trouver des traces de leurs migrations, de leur intégration au sein d'autres nations ?

Gens du fleuve, gens de l'île apporte une contribution majeure aux débats actuels sur les origines autochtones de Montréal. Ce livre, qui prend souvent les allures d'une magnifique « enquête policière », constitue la première et remarquable synthèse de l'histoire de Montréal au XVI^e siècle, à la fois savante et accessible.

Roland Viau



GENS DU FLEUVE, GENS DE L'ÎLE

Hochelaga en Laurentie iroquoienne au XVI^e siècle

Extrait tiré du chapitre 5 :
Entre exploration et colonisation

Essai Boréal

Des vestiges instructifs

Autre point de détail : le récit de voyage laissé par Roberval précise que le dispositif fortifié construit par Cartier en 1541-1542 au site du cap Rouge a été consolidé en citadelle défensive pour permettre non seulement « de tenir le fleuve », mais aussi « de nous prémunir contre toute invasion de la part de nos ennemis[84] ». Les Français savaient pertinemment que, selon l'état des relations avec leurs voisins, les Amérindiens plus nombreux qu'eux représentaient une menace sérieuse et pouvaient toujours les isoler ou les submerger en faisant front commun avec des renforts venus des environs immédiats de Stadaconé. Aussi pouvons-nous porter un regard sceptique sur l'assertion stipulant que ces agresseurs potentiels aient été des Européens.

L'historien Bernard Allaire et l'archéologue Françoise Niellon ont notamment suggéré qu'au moment d'abandonner l'établissement colonial, en juillet 1543, Roberval aurait ordonné de le raser pour empêcher une autre nation de l'occuper après son départ[85]. Vrai ou faux, le fait est qu'avec un climat qui leur était insupportable, le Canada n'intéressait aucunement les Espagnols, pas plus que les Portugais[86]. D'ailleurs, l'ambassadeur espagnol à Lisbonne estimait qu'il s'agissait de l'endroit en Amérique où les Français pouvaient le moins porter atteinte aux intérêts ibériques[87]. On peut également douter qu'avant leur départ, les colons français aient tenu à se débarrasser d'un poids mort, d'une forteresse inutile. Puisque Roberval comptait, semble-t-il, renouveler l'expérience au Canada, l'incendie ou le démantèlement de la citadelle n'auraient-ils pas équi-

valu à sacrifier les lourds investissements de 40 000 à 50 000 livres déjà engagés dans l'entreprise coloniale et même à saborder le projet d'un retour éventuel[88] ?

On en sait peu sur ce qui est arrivé au cap Rouge en 1542-1543. Si Champlain, qui a circulé dans la vallée du Saint-Laurent durant une trentaine d'années, a bel et bien localisé l'endroit du premier hivernement de Jacques Cartier, sur les bords de la rivière Saint-Charles, il n'est pas parvenu à découvrir le site de l'établissement français au cap Rouge. Pour des raisons qui nous échappent, Champlain croyait que Cartier et Roberval avaient installé la colonie sur l'île d'Orléans[89].

Heureusement, les ruines ne sont que les vestiges de destructions incomplètes. Des fouilles archéologiques ont été réalisées sur le site Cartier-Roberval découvert en 2005, au confluent de la rivière du Cap-Rouge et du fleuve Saint-Laurent, à Québec[90]. Lors des travaux d'excavation, les archéologues ont été à même de constater que le lieu avait été incendié. Les vestiges dégagés et les résultats d'une scrupuleuse analyse ont en effet révélé la présence d'une épaisse couche de ruines incendiées (de 0,4 à 0,6 mètre) qui se sont formées au cours du sinistre, puis qui ont été recouvertes par la végétation[91].

L'archéologie du site Cartier-Roberval tend à montrer des traces d'incendie sur plusieurs pièces de bois utilisées pour la construction de certains bâtiments. Les flammes ont non seulement consumé une partie des éléments en bois, mais également cuit une partie de l'argile des murs des bâtiments et divers artéfacts laissés sur place. Ces constats ont amené les archéolo-

gues à retenir trois scénarios probables pour expliquer l'origine de la conflagration : 1. l'incendie aurait été ordonné par les dirigeants de la colonie au moment de leur retour en France ; 2. le feu aurait été mis par les Amérindiens à la suite de l'abandon des lieux ; 3. la cause de l'incendie serait une conflagration naturelle[92].

Non seulement nous penchons pour la deuxième hypothèse suggérée, nous conjecturons également que les Iroquoiens auraient mis le feu à deux occasions aux installations françaises aménagées au cap Rouge, une première fois après le départ précipité de Cartier en 1542 et une seconde fois à la suite de l'abandon de la colonie par Roberval en 1543. Voyons pourquoi.

L'histoire et l'archéologie ne nous apprennent-elles pas que l'emploi de la violence pour la tourner vers un ennemi envahisseur ou extérieur afin d'annihiler sa présence, voire son existence, est une pratique humaine des plus anciennes et des plus récurrentes[93] ? Or, même si cela ne suffit pas à prouver le fait, à en juger d'après la gravure *intitulée Stratagème de guerre usité des Canadiens* et réalisée pour accompagner l'ouvrage de Thevet, *Les Singularités de la France antarctique*, on a de bonnes raisons de penser que les Stadaconiens utilisaient le feu comme arme de destruction par excellence (illustration 15). À moins bien sûr que l'illustrateur de l'ouvrage ait lâché la bride à son imagination en représentant un des assaillants avec un fagot de bois pour alimenter la flamme, un autre avec une torche à la main, quoique Thevet livre au moins une preuve solide qui atteste l'existence de cette pratique guerrière iroquoienne.

Le fait de construire d'abord (1535-1536) un fortin et des tranchées, ensuite (1541-1542) d'ériger une habitation fortifiée puis finalement d'établir une colonie militaire (1542-1543) a-t-il été interprété par les natifs comme un acte de guerre, comme un premier pas vers un conflit armé, donc vers la soumission et l'inégalité [94] ? L'historien africaniste François-Xavier Fauvelle a fait remarquer avec justesse qu'« en contexte colonial, la présence de l'autre est en soi un conflit[95] ». De son côté, après plus d'un demi-siècle d'observations, l'ethnologue Marc Augé a pu écrire, relativement aux situations de « contact culturel », qu'il s'agit là d'une « expression un peu pudique pour désigner souvent des phénomènes de colonisation et d'affrontement[96] ». L'établissement français au cap Rouge n'aurait donc pas été perçu par les Stadaconiens comme une présence assez banale, mais comme une intrusion brutale dès le début.

Il est permis d'imaginer que les Iroquoiens du Saint-Laurent, particulièrement les Stadaconiens, avaient compris que tous les Français sans distinction, tant les gens de Cartier que ceux de Roberval, tentaient d'imposer leurs vues et que les intérêts des deux groupes semblaient inconciliables. Cet envahisseur étranger était peu enclin à une ouverture authentique, avait construit un établissement sans obtenir leur assentiment, menaçait leur intégrité territoriale et ne se comportait plus comme un visiteur respectueux des règles de la société d'accueil[97].

L'idée qui se dégage de tout cela est que les Français n'ont pas profité de la générosité de la population locale, qui ne semble plus avoir été disposée à entretenir des relations, même strictement commerciales,

avec les membres de la colonie. Au dire de Thevet, «avec quelques graisses et huiles», à la faveur de la nuit, les Stadaconiens auraient même tenté de mettre le feu aux navires de Cartier ou de Roberval[98]. À preuve également de la détérioration des rapports entre les deux groupes, la colonie semble avoir été acculée aux marges extrêmes de la survie par l'épuisement des réserves de vivres, plusieurs personnes souffrant d'inanition. Au début d'avril 1543, les colons de France-Roy, dépourvus de nourriture et sans possibilité d'en trouver suffisamment dans le voisinage, en ont été réduits à manger ce qu'ils trouvaient ou à consommer des végétaux. Beaucoup seraient morts intoxiqués après avoir ingurgité des champignons[99]. Thevet rapporte ceci : « Et me fust recité par quelques uns de la compaignie que plusieurs d'eux mangeoient des champignons les faisans cuire aupres du feu sans sel ni sans beurre dont aucuns en mourrurent pour n'estre assaisonnez et accoustrez comme lon faict de pardeca[100]. »

Au mois de juin, des compagnons de Roberval ont dû acheter ou voler cinquante-cinq kilos de farine de maïs à Hochelaga, soit l'équivalent de deux ou trois sacs, chacun pesant environ cinquante livres[101]. À partir de cette farine, on a dû faire du pain.

Par ailleurs, nous doutons fortement que la tentative coloniale de 1541-1543 dans la vallée du Saint-Laurent se soit terminée à cause du recommencement de la guerre en Europe[102]. Ce serait négliger le fait que la rivalité qui a opposé François Ier à Charles Quint et qui a provoqué tant de guerres et fait tant de morts s'est étirée sur presque trois décennies (1519-1547). En mars 1542, avant le départ de Roberval, la perspective d'une guerre prochaine entre la France et

l'alliance anglo-espagnole était évidente. Comme l'a écrit Didier Le Fur, « [t] ous le savaient : la guerre allait reprendre[103] ». Pourtant, cela n'a nullement empêché la flotte de Roberval de quitter La Rochelle et de voguer vers le Canada pour aller rejoindre Cartier. Au bas mot, au début d'août 1542, le roi de France avait rassemblé plus de 120 000 hommes pour conduire une énième guerre contre Charles Quint[104]. Ainsi, compte tenu de l'ampleur des effectifs de l'armée royale mobilisés en 1543 pour défendre le nord du royaume, pour conquérir le Luxembourg, pour assiéger Perpignan et pour protéger les positions françaises dans le Piémont, en Italie, on voit mal pourquoi François Ier aurait ordonné à Roberval et à sa poignée de compagnons de revenir en France pour contribuer à l'effort de guerre.

Nous disposons de la preuve – le texte de sa relation de voyage – que Roberval avait déjà, au tout début de juin 1543, décidé du rapatriement général avant l'arrivée des navires dépêchés pour ravitailler la colonie. Aucun document ne confirme par surcroît qu'il aurait reçu l'ordre du roi de repartir pour la France. La chronologie de ses décisions est parlante. Ayant pris le chemin d'Hochelaga le 5 juin, Roberval avait dressé son campement dans l'île de Montréal, probablement au pied du courant Sainte-Marie, où il avait fait délivrer un message urgent assez clair, parvenu le 19 juin à France-Roy, au cap Rouge. Les instructions transmises aux gens restés sur place leur ordonnaient d'abandonner l'établissement colonial et de se mettre en route vers la métropole au cas où il ne serait pas de retour. Roberval donnait pour date butoir le 22 juillet, soit « jusqu'à la *Sainte* Madeleine[105] ». Or, il est un fait presque certain : les secours venus de la mer, quatre navires de ravitaillement, sont arrivés de

France durant la deuxième quinzaine de juin, mais après le 19 juin[106]. On se demande alors pourquoi Roberval, parti à Hochelaga explorer la région, aurait donné l'ordre aux colons de France-Roy de quitter les lieux, sachant que ces navires étaient en route pour la colonie. À l'instar des rapports entre les Français et les Stadaconiens, il y a lieu de croire que les relations des Français avec les Hochelaguiens avaient été frappées d'un gel évident, voire carrément rompues.

Faux départ

Si Cartier d'abord et Roberval ensuite ont été contraints d'interrompre le projet colonial impulsé par la couronne de France, c'est parce que leur position n'était pas des plus enviables, tant sur le plan militaire que sur le plan diplomatique, et qu'ils ne trouvaient aucune issue à la situation. Il est toujours possible que Roberval, après Cartier, ait envisagé ou appréhendé un affrontement imminent avec les natifs et ait été forcé de rembarquer. La mappemonde de Pierre Desceliers produite en 1550 porte un cartouche révélateur (figure 16). Le cartographe mentionne en effet ceci :

> C'est la demonstraction daulcuns pays descouvertz puis nagueres pour et au despens du treschrestien Roy de France Francoys premier de ce nom. Luns [?] nomme Canada, Ochelaga et Sagueassis [Saguenay] vers les parties occidentales environ par les 50 degrez de latitude. À iceulx pays a esté envoyé (par le dict Roy) honneste et ingenieux gentilhomme monsr. de Roberval avec grande compaignye de gentz criminelz desgradés pour habiter le pays lequel avoit esté primerem descouvert par le pilote Jacques Cartier demeurant à Sainct Malo. Et pource que Ilz n'a esté possible Avec les gentz dudict pays à faire trafique à raison de Leur Austérité[107], intemperance dudict pays et petit proffit sont retourner en France esperant y retourner quand il plaira au Roy[108].

Au mitan du XVI[e] siècle, il semble que, pour les contemporains de Cartier et de Roberval, l'échec de la colonisation française au Canada ait tenu à une série de facteurs : inimitié et maille à partir avec les natifs, climat très rigoureux, rudesse du pays et coût ruineux de l'entreprise. Autant de raisons impérieuses, pensait-on, qui auraient suffi à décourager les colonisateurs venus chercher fortune en terre canadienne.

Nous pensons aussi que c'est l'animosité croissante des Iroquoiens du Saint-Laurent qui a mené à l'abandon du projet colonial par les Français en 1543, à cette différence près que cette agressivité a été la conséquence d'une expérience négative plutôt qu'une cause. Des émotions hostiles comme la colère et des sentiments d'animosité se sont transformés en actions instantanées et impulsives contre les colons français. Cette violence des Iroquoiens a été consécutive au traumatisme du contact, c'est-à-dire la réaction belliqueuse d'une population exposée à l'introduction de maladies inconnues et un comportement réactif au constat d'une soudaine morbidité en Laurentie iroquoienne. Les neurosciences sociales et la psychologie sociale expérimentale nous démontrent que l'être humain en tant qu'animal est phylogénétiquement programmé pour réagir par l'attaque ou par la fuite quand ses intérêts vitaux (vie, santé, progéniture, liberté et propriété) sont menacés. Chez l'humain, l'agression peut également être éveillée par les pouvoirs de suggestion et de persuasion exercés par des personnes suffisamment influentes, tels des chamans ou des spécialistes religieux, des dirigeants politiques et des leaders charismatiques[109]. C'est pourquoi, si des maladies infectieuses et meurtrières se sont effectivement abattues sur les Iroquoiens du Saint-Laurent, il

y a tout lieu de croire que les Français ont forcément attisé les rumeurs, incarné une menace et été perçus comme un danger évident et immédiat.

En 1583, quarante ans après la déconvenue de Cartier et de Roberval, le capitaine Christopher Carleill (vers 1551-1593), qui servait alors dans la marine anglaise et qui avait ses entrées à la cour d'Élisabeth Ire (1633-1703) et dans certains réseaux d'espionnage, a suggéré de tirer des leçons de la première tentative d'installation française au Canada. À son avis, l'enlèvement de Donnacona et de ses proches lors du deuxième voyage de Cartier avait durablement compromis les relations entre Français et Stadaconiens, funestement assombri leurs rapports et modelé la vision que les natifs devaient entretenir à propos de ces étrangers. Perçu comme un affront et subi comme une humiliation, l'acte de traîtrise ourdi par Cartier, couplé aux mésententes survenues entre les deux partis, Amérindiens et Européens, lors de l'expédition de colonisation menée par Roberval, aurait eu des conséquences désastreuses. D'après Carleill, les Français avaient fait preuve d'un comportement inacceptable envers les Amérindiens, s'étaient aliéné l'ensemble de la Laurentie iroquoienne et avaient eu à faire face à la profonde antipathie des Stadaconiens. Le ressentiment des Iroquoiens du Saint-Laurent à leur encontre aurait été si vif qu'ils auraient refusé de décolérer pour engager des pourparlers, pour fraterniser et pour développer des relations chaleureuses avec eux. Français – ou du moins Malouins – et Amérindiens seraient restés en très mauvais termes durant près de quarante ans[110].

Bruce Trigger a soutenu qu'après la tentative infructueuse de colonisation de Roberval en 1543, la Laurentie

iroquoienne était désormais opposée à toute avance européenne vers l'intérieur. La colonisation avortée et l'héritage de rapports pénibles auraient empêché la méfiance des Stadaconiens envers les Français de se dissiper. Cela expliquerait, selon Trigger, pourquoi les Iroquoiens de la région de Québec n'avaient à nouveau permis à des Européens de voyager à l'ouest de Tadoussac qu'en 1580[111]. Toutefois, le début puis le développement rapide de la traite des fourrures dans l'est de l'Amérique du Nord invitent à revoir cette interprétation. On sait que le commerce de la fourrure a pris naissance dans la première moitié du XVI[e] siècle à l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, et sur les côtes du golfe du Maine. Dès 1546, les Français, plus précisément des marchands normands, sont régulièrement allés traiter avec les Amérindiens à l'entrée de la baie de Chesapeake (entre les États de la Virginie et du Maryland).

Néanmoins, l'historien Laurier Turgeon a mis en relief le fait que la traite a presque entièrement disparu dans les années 1570. La cause en serait attribuable aux guerres de religion, qui atteignaient alors un sommet en France[112]. La navigation a rapidement repris au début des années 1580 pour s'effondrer à nouveau. Selon Turgeon, le commerce maritime n'a connu un regain d'activité qu'à la fin des guerres de religion et avec la proclamation de l'édit de Nantes, en 1598[113].

Il semble donc que ces guerres fratricides aient eu une incidence marquée sur l'absence quasi totale des Français en Amérique du Nord entre 1560 et 1600. Les guerres de religion expliqueraient davantage qu'une résistance amérindienne efficace aux projets des Français pourquoi aucun trafiquant ou commer-

çant en fourrures ne serait venu dans les basses et les hautes terres du Saint-Laurent avant 1580, soit durant l'intervalle où se serait volatilisée la Laurentie iroquoienne. Ajoutons à cet état de fait que Stadaconé et Hochelaga, numériquement réduits par les maladies durant la décennie 1540, n'étaient déjà plus aptes, au mitan du XVI[e] siècle, à s'opposer vigoureusement à un retour des Français dans la vallée du Saint-Laurent. Par ailleurs, ces deux chefs-lieux de province de la Laurentie iroquoienne n'ont pas davantage été en mesure de repousser les attaques d'ennemis invétérés et coalisés.

Notes :

82. Marcel Destombes, 1971-1972, p. 130.
83. Sur ce point, voir Bernard G. Hoffman, 1961, p. 171-179, et Olive Patricia Dickason, 1993, p. 194-199.
84. Michel Bideaux, éd., op. cit., p. 206.
85. Bernard Allaire, 2017, p. 24, et 2013, p. 125 ; Françoise Niellon, 2015, p. 108-109.
86. Charles de La Roncière, 1912, p. 293-294.
87. Henry P. Biggar, 1930, p. 403-405, 430-435, 462 et 561-564.
88. Bernard Allaire, 2013, p. 128.
89. Samuel de Champlain, 2018, p. 185-186 et 619.
90. À l'heure actuelle, seulement 20 % du site archéologique Cartier-Roberval de Cap-Rouge a été fouillé. Le fond de l'histoire risque de demeurer en suspens. Situé dans le secteur Cap-Rouge de l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge de la ville de Québec, le site a fait l'objet de fouilles archéologiques de 2007 à 2010. Quelque 6 000 artéfacts y ont été découverts. En 2018, le gouvernement du Québec a octroyé 8,4 millions de dollars sur cinq ans pour le remblayage des vestiges ainsi que pour la mise en valeur et la conservation du site et des artéfacts. Quasi laissé à l'abandon durant huit ans, le site, géré par la Commission de la capitale nationale, sera réhabilité. Toutefois, faute de financement, ce témoin exceptionnel d'un événement majeur de l'histoire du Québec et du Canada ne fera pas l'objet d'autres recherches archéologiques.
91. Gilles Samson et Richard Fiset, 2013, p. 40.
92. Ibid., p. 207-214 et 399.
93. Voir à ce sujet les monographies de Jean Guilaine et Jean Zammit, 2001, 381 p., et de Marylène Patou-Mathis, 2013, 209 p.

94. Michel Bideaux, éd., op. cit., p. 158-163, 197 et 207. Sur ce point, voir la réflexion appropriée de Tzvetan Todorov, 1982, p. 62-63.

95. François-Xavier Fauvelle, 2017, p. 38.

96. Marc Augé, 2017, p. 142.

97. Sylvie Vincent, 2006, p. 102-103.

98. Frank Lestringant, éd., 1997, p. 289-290.

99. Précisons que les champignons consommés n'étaient pas nécessairement vénéneux. Il se peut également que l'empoisonnement aux champignons n'ait rien eu à voir avec leur préparation. L'ingestion en trop grande quantité de certains aliments peut aussi provoquer des intoxications.

100. Roger Schlesinger et Arthur P. Stabler, éd., op. cit., p. 121 et 268.

101. Michel Bideaux, éd., op. cit., p. 210 ; Samuel de Champlain, op. cit., p. 560.

102. Bernard Allaire, 2017, p. 24, et 2013, p. 125 ; Françoise Niellon, 2015, p. 108-109 ; François Brioist, 2020, p. 101.

103. Didier Le Fur, 2015, p. 671, 679 et 715.

104. Ibid., p. 686.

105. Michel Bideaux, éd., op. cit., p. 210. L'italique est dans le texte original.

106. Marcel Trudel, 1963, p. 163.

107. L'adjectif « austère » est dérivé du latin austerus, « âpre et sévère », lui-même emprunté au grec austeros, « âpre et amer ». Ce mot est apparu vers 1220. Appliqué aux personnes, cet adjectif a voulu dire en ancien français (vers 1300) « cruel, rigoureux » ou seulement « sévère pour les autres ». Le nom féminin « austérité » a été emprunté au XVIII[e] siècle au dérivé latin et signifie « âpreté » au sens concret. Voir Alain Rey, dir., 1994, vol. 1, p. 144.

108. William F. Ganong, 1964, p. VI et 273 ; Marcel Trudel, 1973, p. 54-55, carte 20 (« La Nouvelle-France en 1550 »).

109. À ce sujet, on pourra lire Erich Fromm, 1975, p. 211-214.

110. Richard Hakluyt, éd., 1600, t. 3, p. 187 ; Henry P. Biggar, 1901, p. 227.

111. Bruce G. Trigger, 1990, p. 189, et 1991, p. 210.

112. Laurier Turgeon, 2019, p. 103 et 107. Précisons ici que la répression exercée contre les protestants et contre les minorités religieuses en France a été déclenchée sous le règne de François Ier avec l'affaire des Placards (1534-1535) et les purges du Luberon (1540-1545). Sur ce point, voir Didier Le Fur, op. cit., p. 563-567 et 737-744.

113. Laurier Turgeon, op. cit., p. 103.

Illustration :

Ill. 15 – Raid guerrier

Cette gravure à l'acide, intitulée *Stratagème de guerre usité des Canadiens* et réalisée pour accompagner l'ouvrage d'André Thevet Les Singularités de la France antarctique, paru en 1557, montre un affrontement entre deux groupes amérindiens de la Nouvelle-France. On remarquera que deux des assaillants représentés par l'illustrateur utilisent le feu, arme de destruction par excellence.

Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa : C-17653.



Dany Laferrière
Petit traité sur le racisme
Boréal, 2021, 213 pages

Dans la foulée des débats sur le racisme et l'antiracisme qui prennent beaucoup d'ampleur depuis un an avec la mort tragique de George Floyd, à Minneapolis, l'académicien Dany Laferrière a publié un petit traité sur le racisme pour donner sa parole sur le sujet. Dès le départ, l'écrivain a la vertu de dissiper les confusions multiples en affirmant vouloir circonscrire l'objet de sa réflexion au seul racisme « qui se pratique aux États-Unis contre les Noirs américains » (p. 9). Le lecteur peut donc être soulagé d'apprendre que l'auteur ne confond pas l'ensemble des « Blancs » d'Occident aux crimes qui se commettent aux États-Unis et ne se lance pas dans des séances de *Québec bashing*. Étranger au wokisme, il n'écrit pas « blanc » avec un petit b à côté du « Noir » avec un grand N pour « renverser les rapports maître-esclaves ». Laferrière n'est pas non plus un extrémiste qui bannit le mot « nègre » en toute circonstance, lui qui l'utilise sans gêne lorsqu'il le trouve nécessaire.

Au lieu d'un bréviaire militant comme nous sommes trop habitués à en voir publier depuis plusieurs années, l'auteur nous propose une méditation sur la condition noire amé-

ricaine, lui qui se permet à la fois de penser les temps présents, de faire des détours par l'histoire et d'évoquer de grandes figures de la cause de l'égalité raciale. L'auteur revient ainsi sur la condamnation de Derek Chauvin, dont il ne comprend pas l'accusation de meurtre « involontaire » : il déplore ce qu'il considère comme un « deux poids, deux mesures » (p. 25) dans le traitement judiciaire des Noirs et des Blancs. La violence policière passe aussi dans son collimateur, mais on a envie de demander à l'auteur s'il ne craint pas qu'un procès excessif des services policiers ne finisse pas par susciter chez les agents de police la peur d'intervenir. L'aveuglement volontaire de policiers devant des méfaits commis par des criminels est connu depuis plusieurs années, alors que plusieurs d'entre eux ont maintenant la crainte de se faire filmer et de faire le tour des réseaux sociaux, ce qui pourrait leur valoir un limogeage. Laferrière ne craint-il pas l'amplification du phénomène des zones de non-droit ? De cela, il ne sera nullement évoqué dans ce traité.

L'auteur enchaîne les grands personnages de la condition noire, en passant par des figures de la guerre de Sécession comme Harriet Tubman et Frederick Douglass, en passant par Lincoln et Harriet Beecher Stowe. S'y ajoutent quelques réflexions sur les méthodes des racistes d'autrefois comme le KKK, Charles Lynch et sur leurs détracteurs comme Malcolm X et Martin Luther King. Si on y apprend quelques informations intéressantes sur l'histoire des Noirs aux États-Unis, Laferrière n'apporte néanmoins pas grand-chose à la réflexion. Tout le long de l'essai, on a l'impression de lire quelqu'un qui pense à voix haute en tentant de faire le tri dans ses idées, sans aller bien loin. Nous ne sommes pas dans les formules slogans ou clés en main, mais non plus dans les observations fines et marquantes. Cela n'empêche pas l'écrivain de nous laisser quelques remarques per-

tinentes, notamment sur la victimisation à outrance, la manie de rendre des mots tabous et la panique de certains antiracistes de se croire racistes. Dans une réflexion sur l'art pratiquée par les Noirs, il lance cet appel à sortir du cadre trop étroit de l'antiracisme permanent : « On peut concevoir sa vie sans l'autre. [...] On est passé si près de tordre le cou à cette bêtise qui impose à l'artiste noir de ne parler que de sa condition raciale » (p. 171).

Au-delà des propos sur le passé douloureux des Noirs américains, l'auteur évoque aussi les grands thèmes de l'heure, comme l'affaire George Floyd ou la présence politique de Donald Trump. Sur ce dernier, quelques exagérations sont de mises, comme cette idée qu'il aurait « envoyer ses hommes attaquer le Sénat américain » (p. 175), évoquant ici l'invasion du Capitole le 6 janvier dernier par des partisans du président sortant. À ce sujet, rien, à ce jour, n'a prouvé que Trump aurait planifié ou encouragé une telle invasion, même s'il est parfaitement légitime de critiquer la manière dont il a pu galvaniser ses partisans. Mais outre cela, Laferrière commet aussi d'autres inexactitudes qui laissent songeur. Par exemple, quand il commence son ouvrage en affirmant qu'il traite d'une affaire « de Blanc et de Noir où le Blanc concentre entre ses mains tous les pouvoirs » (p. 10), on a envie de lui demander s'il écrit bien en 2021. Le Noir américain n'a-t-il vraiment *aucun* pouvoir ? Comment expliquer, dans ce cas, le nombre de Noirs qui deviennent entrepreneurs, médecins, professeurs, hommes ou femmes politiques ?

Il en est de même lorsque Laferrière nous affirme que « la technique » des policiers américains serait simple : « Tout jeune Noir doit avoir un casier judiciaire avant dix-huit ans » (p. 180). À en croire un tel propos, la police américaine viserait systématiquement chaque citoyen noir, qu'il commette

un crime ou non. Si l'on peut déplorer et réclamer la fin des arrestations injustifiées, qui peuvent aller jusqu'à la brutalisation et même jusqu'à la mort d'une personne arrêtée, il y a quand même des limites à faire dans la généralisation abusive. Cela est d'autant plus vrai que Dany Laferrière évite un sujet important qu'est la violence des Noirs entre eux, lui qui évoque brièvement « qu'un Noir peut en tuer un autre aussi ! Une part des meurtres sont faits par des Noirs sur des Noirs » (p. 160). Ici, ce qu'omet de préciser l'auteur, c'est que ce n'est pas seulement « une part » des homicides de Noirs qui sont commis par d'autres Noirs, mais l'écrasante majorité. Quelques semaines après la mort de George Floyd, la journaliste Heather Mac Donald racontait dans le *City Journal* les histoires dramatiques de dizaines de jeunes Noirs qui avaient été tués par d'autres Noirs dans des ghettos de Chicago, Baltimore, Kansas City et d'autres villes depuis la tragédie de mai 2020. Elle ajoutait que les meurtres de Noirs par des policiers constituaient 3 % des victimes noires d'homicides[1]. De cela, Laferrière n'évoque presque rien.

En somme, si le livre de Dany Laferrière peut connaître quelques passages pertinents pour comprendre la situation des Noirs aux États-Unis, il n'en demeure pas moins que l'auteur ne va pas plus loin que le commentaire en surface. Surtout, il évite des sujets extrêmement importants du débat actuel, notamment sur le racisme de certains antiracistes influents, non seulement contre les Blancs, mais aussi contre les Noirs dont on considère qu'ils ne peuvent arriver à l'heure ou faire preuve de performance… Et que dire d'un candidat à la mairie de Montréal qui se plaignait,

1 « Three percent of black homicide victims are killed by a cop, compared with 10 percent of white and Hispanic homicide victims killed by a cop. ». Heather Mac Donald, « A Grim – and Ignored – Body Count », *City Journal*, 2 novembre 2020.

il y a quelques mois encore, que la nouvelle commissaire à la lutte contre le racisme de la ville ne soit pas Noire ? Des thèmes comme la concurrence victimaire, les dérives du racialisme et le retour de préjugés grossiers au sein d'une frange importante de l'antiracisme militant devraient impérativement faire l'objet de plus amples réflexions. Hélas, ce n'est pas sur cette voie que Dany Laferrière fait son chemin, lui qui nous laisse un petit traité bien incomplet, et presque inutile au débat public. Il aura au moins l'avantage de fournir une parole plus modérée face à un camp antiraciste qui se radicalise de jour en jour.

Philippe Lorange
Bachelier en science politique et philosophie – Université de Montréal

Roromme Chantal
Comment la Chine conquiert le monde. Le rôle du pouvoir symbolique
Les Presses de l'Université de Montréal, 2020, 427 pages

La situation internationale présente une multiplicité d'images qui amplifie l'impression que le monde est à la dérive. Les tensions mises à jour par l'élection de Donald Trump en novembre 2016 n'étaient qu'un début. Que ce soit la crise migratoire qui affectait l'Europe avec l'arrivée d'embarcations en provenance de l'Afrique ou les États-Unis avec les migrants en provenance de l'Amérique centrale, les critiques de Trump vis-à-vis de l'Europe quant à sa contribution à l'OTAN, ou encore ses attaques contre la Chine en matière de commerce, tous ces évènements et bien d'autres encore représentent des symptômes d'un malaise profond dans les populations du globe. La crise de la pandémie n'a fait que mettre un couvercle sur le tout, le temps que les gouvernements puissent éliminer cette menace qui affecte chaque individu directement. Mais il y a fort à parier que les tensions vont reprendre aussitôt que la menace du COVID se sera résorbée.

Déjà, sous nos yeux, l'après-pandémie se prépare. L'élection de Joseph Biden et les premiers pas entrepris par son administration en politique étrangère suggèrent que les gestes posés par son prédécesseur face à la Chine n'étaient pas ceux d'un loup solitaire. La montée en puissance de la Chine est de plus en plus présentée comme une menace existentielle pour les États-Unis. Bien que personne dans les milieux dits raisonnables de l'establishment américain ne le dise ouvertement, le fait que la COVID pourrait avoir effectivement pris naissance dans un marché de la ville chinoise de Wuhan n'est pas sans aider la cause.

Dans un monde où l'accès à l'information, peu importe sa source, est facilement accessible, il devient possible de

manipuler le discours ambiant sur les grands sujets de l'heure. Dans ce contexte, la Chine est appelée à faire les frais des problèmes qui attisent les tensions à l'échelle autant nationale qu'internationale. Devant cette perspective, le livre du professeur Roromme Chantal offre au public francophone l'occasion de s'instruire sur la montée en puissance de la Chine et ce qu'elle pourrait faire de ce pouvoir dans les années à venir. Ceux qui cherchent des réponses claires et simples seront vraisemblablement déçus. Dans la présentation que M. Chantal a préparée pour ses lecteurs, il apparaît très vite que les grandes questions entourant la Chine ne se prêtent pas à des explications faciles. Par contre, les lecteurs en ressortiront grandement mieux informés et d'une certaine manière plus rassurés sur ce que l'avenir nous réserve, du moins en ce qui concerne la Chine.

Dans son livre intitulé *Langage et pouvoir symbolique* (Seuil, 2001), le sociologue français Pierre Bourdieu (1930-2002) écrivait que «le pouvoir symbolique est en effet ce pouvoir invisible qui ne peut s'exercer qu'avec la complicité de ceux qui ne veulent pas savoir qu'ils le subissent ou même qu'ils l'exercent» (p. 202). Plus loin, il ajoutait:

> [C'est pourquoi] le pouvoir symbolique comme pouvoir de constituer le donné par l'énonciation de faire voir et de faire croire, de confirmer ou de transformer la vision du monde et, par là, l'action sur le monde, donc le monde, pouvoir quasi magique qui permet d'obtenir l'équivalent de ce qui est obtenu par la force (physique ou économique) grâce à l'effet spécifique de la mobilisation, ne s'exerce que s'il est reconnu, c'est-à-dire méconnu comme arbitraire (p. 210).

C'est en s'appuyant de manière flexible sur ce paradigme conceptuel que le professeur Chantal se donne comme objectif d'expliquer l'effort de la Chine pour prendre sa place dans le monde actuel. Par le biais du pouvoir symbolique, la

Chine est arrivée à convertir une partie du monde de l'effet bénigne, voire bénéfique, de l'expansion de sa puissance et de son influence dans le monde.

Jusqu'à récemment les théoriciens du système international (Paul Kennedy et Graham Allison par exemple) avaient l'habitude de présenter les rapports dynamiques entre la puissance établie et une puissance en devenir comme une lutte qui ne finissait que rarement de manière pacifique. À l'appui de cette thèse, on citait l'exemple de Sparte et de la Grèce dans l'Antiquité et des exemples plus proches en Europe telles la France, l'Angleterre, et l'Allemagne.

Aujourd'hui, nous assistons à un phénomène différent, selon Chantal. L'émergence de la Chine en tant que puissance témoigne d'une approche différente du pouvoir et de son expansion sur la scène internationale. Ainsi la Chine s'est plutôt fixé comme modus operandi de s'intégrer dans une première phase à l'ordre établi à travers ses réformes économiques, et ce, tout en maintenant un contrôle serré de l'appareil étatique. La Chine a pu ainsi transformer un système économique (socialiste) inférieur en un système de loin plus dynamique, d'une part. Et d'autre part, exercer un contrôle sur les grandes orientations du pays, ce qui peut apparaître paradoxal à première vue. Les observateurs occidentaux avaient longtemps prédit que cette approche mènerait inexorablement à l'affaiblissement de l'État chinois et à des transformations politiques qui, avec un peu de chance, verraient l'émergence de la démocratie. Ce n'est toujours pas arrivé.

En fait, la Chine est devenue un modèle à exporter vers les pays que l'on dit en voie de développement. On pense en particulier à l'Afrique. La Chine y a accumulé beaucoup de bénéfices politiques en démontrant que de pays en

voie de développement elle est devenue l'une des grandes puissances économiques en l'espace d'une quarantaine d'années.

Dans une seconde phase (qui chevauche en partie la première), la Chine a traduit son succès économique en outil de promotion de ses ambitions à l'internationale. Ici la nature du bilan est disputée par les chercheurs. La venue au pouvoir de Xi Jinping et son approche plus agressive de promotion de la position de la Chine rend un peu plus discutable l'approche jusque là subtile du gouvernement chinois. Le président Xi est peut-être plus pressé que ses prédécesseurs d'accélérer la marche.

La Chine s'est lancée de diverses manières à promouvoir son modèle. D'une part, elle a joint toutes les organisations internationales qui promeuvent et gèrent en quelque sorte les rapports entre les différents blocs. Mais parce qu'elle se sent à l'étroit et frustrée par des institutions qu'elle n'a pas contribué à mettre en place (Banque mondiale, FMI, entre autres), elle a aussi créé ses propres institutions, tels la Banque asiatique d'investissement en infrastructures et le mégaprojet des routes de la soie. À travers ces institutions, la Chine met ainsi en place l'embryon d'une structure qui pourrait éventuellement remplacer celle qui existe présentement. Déjà, la Chine a de nombreux alliés sur les continents africain, latino-américain, centra-européen et asiatique. La « passation » des pouvoirs, si c'est le terme à utiliser, pourrait donc être moins tumultueuse qu'anticipée.

Le paradigme qui avait présidé depuis 1945 jusqu'à tout récemment à la gestion des affaires du monde était celui de la *pax americana* avec la promotion de la démocratie libérale appuyée par des institutions internationales. Comme on le sait, ce n'était pas toujours suffisant. L'armée et les

services de renseignements américains étaient utilisés pour renforcer cet ordre auprès des gouvernements réfractaires. Aujourd'hui, la démocratie américaine et les crises à répétition du capitalisme américain ont mis à mal son attractivité dans les pays en voie de développement à travers le monde. L'émergence de la Chine offre un nouveau paradigme qui séduit, mais qui reste à confirmer comme alternative. Plus le paradigme en place résistera, plus il y a possibilité que les tensions augmentent. Pour l'Occident c'est un phénomène nouveau. Quand la Chine impériale a fait face à ce genre de défi dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, la dynastie Qinq au pouvoir s'est éventuellement effondrée en 1911. S'en est suivi une guerre civile qui a duré près de quarante ans.

La qualité du travail du professeur Chantal se voit dans sa présentation des grands débats qui ont parsemé l'histoire de l'émergence de la Chine surtout à partir de la fin des années 1990. Rien n'est laissé dans l'ombre. Il est au fait de tous les penseurs qui ont contribué à ces débats, que ce soit aux États-Unis, en Europe ou en Chine. Il examine des concepts comme le *hard power* et le *soft power*, des concepts qu'il juge inadéquats dans l'examen de la Chine. Il ne perd toutefois pas ses lecteurs dans d'interminables discussions théoriques malgré le danger qui se retrouve souvent dans ce genre de littérature. Sa connaissance du sujet est vaste comme le sont les sources sur lesquelles il s'est appuyé. Les lecteurs francophones vont trouver ici une présentation intelligente et sophistiquée du monde actuel et à venir qui les prémunira des versions simplistes qu'ils lisent dans les médias traditionnels. Un seul bémol : la présence d'un index aurait permis l'usage du livre comme outil de référence.

Richard Desjardins
Fonctionnaire à la retraite

Marco Micone
On ne naît pas Québécois, on le devient
Del Busso éditeur, 2021, 129 pages

Marco Micone est sûrement familier à la majorité des lecteurs de *L'Action nationale*, pour autant qu'ils lisent *Le Devoir* ou s'ils ont milité pour le Parti québécois des belles années. Cet érudit – qui n'ignore pas l'auteure du *Deuxième sexe* –, s'en est inspiré pour le titre de son ouvrage. Qu'on en juge : « On ne naît pas Québécois, on le devient. Contrairement à ce que pense la droite identitaire [sic], il n'y a pas d'identité innée et immuable. L'identité est une construction historique et sociale [...] C'est en vivant au Québec qu'on devient québécois » (p. 83). Le ton est donné dès les premières pages où il s'en prend aux « identitaires de droite » (se reconnaîtront-ils ?) pour leur discours anti-immigrants. S'affichant comme défenseur de la justice sociale, il affirme faire partie de cette génération qui a remis en question une société aux couleurs sépia et aux accents groulxiens [resic] (p. 16). Arrivé d'une Italie incapable de bien faire vivre ses enfants au milieu des années cinquante, il ne pourra, comme hélas beaucoup de ses congénères, se voir admis au sein d'une école publique francophone. Il en résultera, on le comprend, une plaie qui tardera à se cicatriser. C'est donc à McGill que Marco Micone étudiera la littérature québécoise.

L'ouvrage, de dimension modeste, se compose de 13 chapitres suivis d'un épilogue. L'impossibilité de les présenter tous m'a conduit à faire une sélection de ceux susceptibles d'intéresser mon lecteur. Alors, je débute avec un sujet sensible déjà annoncé ci-haut : les immigrants. Dans « La colère d'un immigrant », l'auteur fait allusion aux « voleurs de jobs » des années d'après-guerre qui ont laissé place aux « voleurs de langues » (conflit à St-Léonard) remplacés à

leur tour aujourd'hui par les « voleurs de laïcité ». À propos de ces derniers, son article dans *Le Devoir* du 12 juin 2019 intitulé « Hier les Italiens, aujourd'hui les musulmans », lui a attiré une volée de bois vert. On retrouve dans ce chapitre une partie du contenu de cet article où il s'oppose à la pourtant très modérée loi 21. « Il faut être d'une grande naïveté pour croire que la loi 21 sur la laïcité de l'État existerait sans la présence des musulmans » (p. 91). Comment le contredire ? Tant que nos enfants n'auront pas comme enseignants des hommes portant un stremeil, un turban à la Jagmeet Sing ou des soutanes comme celles des Frères des Écoles chrétiennes du temps de mon secondaire, *y en n'a pas d'problèmes !* comme le dirait un humoriste ayant les mêmes initiales que l'auteur. De toute évidence, Marco Micone ignore l'existence d'un islam politique dont l'influence, ici comme ailleurs, se fait grandissante depuis une dizaine d'années.

Son chapitre « Speak What » dont le titre fait allusion, cette fois, au « Speak White » de la regrettée Michèle Lalonde s'avère à mes yeux le plus contestable. En effet, malgré la reconnaissance de la précarité du français, surtout à Montréal, par nul autre que le gouvernement Trudeau avec ses présumés efforts (de façade ?) annoncés pour y remédier, pour l'auteur, s'il est vulnérable, le français n'est pas en péril. « Les seules langues qui risquent de disparaître sont celles des immigrants » (p.39). La belle affaire... Faut-il sortir nos mouchoirs et pleurer sur l'avenir, par exemple, du kiniarwanda parlé par ceux qui ont fuit les conséquences de la tragédie de 1994 ? Quant à l'italien, si j'en juge par la langue utilisée par les jeunes de 20-30 ans dans la Petite Italie lors des matchs de foot internationaux de leurs Azzuris, leur choix linguistique n'est sûrement pas dû à l'intransigeance d'une autre époque de nos écoles publiques francophones.

Celui dont je ne mets pas en doute l'amitié et l'estime qu'il a toujours affiché envers notre collectivité se voudrait plus pertinent avec son chapitre « Les allophones et la souveraineté » s'il avait rafraîchi ses données. Il écrit (p. 51) que les sondages révèlent que 25 ans après la fondation du PQ (soit en 1993) l'appui à la souveraineté dépasse à peine 50 %. Un % qui nous réjouirait en 2021... Et il poursuit : « Le 30 octobre, nous, les allophones, pouvons faire la différence entre la victoire et la défaite du camp souverainiste ». Voilà qui donne raison à la fameuse diatribe de Jacques Parizeau ! L'auteur cite Michel David du *Devoir* qui y a vu les 45 000 voix manquantes pour remporter le référendum.

Concernant une question on ne peut plus d'actualité dans un contexte de présumée rareté de main-d'œuvre, il insiste sur l'importance de l'immigration, mais est-il pertinent de se rapporter aux exemples allemands et français des années 1960 ? Au delà du Rhin on assiste de nos jours à l'avènement d'une « Petite Turquie » où Erdogan souhaitait l'an dernier faire campagne. Quant à la France, j'ai vu ce qu'est devenu le département de Seine-St-Denis, il y a quelques années, en allant, 45 ans après une première visite, revoir la cathédrale de l'abbé Suger. Communautarisme quand tu nous tiens ! On en est loin, mais comme le veulent les adages : « Si la tendance se maintient et si le passé est garant de l'avenir » la prudence s'impose. Ceci tout en tenant compte de la mise en garde de l'auteur : si on ne nait pas québécois, on peut naître exclu et donner l'exclusion en héritage. À éviter il va sans dire.

Le titre du dernier chapitre « Traduire, tradire » n'est pas sans nous rappeler le « Traduit du » de Gaston Miron. En fait, tradire se rapporte à tra-dire en pensant à « dire entre » (tra = entre en italien). En signalant avoir traduit dans les années 1990 Goldoni, Gozzi et Shakespeare, il reconnaît

avoir transformé les textes d'origine. Toute traduction est une adaptation écrit-il. L'important à ses yeux consiste à donner à l'œuvre originale, une cohérence nouvelle. En se référant après 25 ans à une nouvelle écriture de son « Gens du silence »,il a tenu à ce que ses personnages aux noms italiens s'expriment comme des francophones « pour que cette langue soit à la fois un modèle et un symbole » (p. 122). Il s'est traduit pour mieux se tradire.

Oui, malgré ses critiques récentes un tantinet trop acerbes, Marco Micone, nous aime bien. Il importe, avec lui, comme avec d'autres, d'entretenir le dialogue. C'est pourquoi je lui propose ces mots de Si Mohand le plus grand poète de la Kabylie : « La seule façon de sauvegarder sa langue, c'est de la faire écouter à ses enfants ».

André Joyal
Professeur retraité UQTR

Partager la lecture des essais publiés au Québec







Les Cahiers de lecture

40 pages grand format couleur

des comptes-rendus, des analyses critiques, des entrevues,
des extraits en primeur, des notes de lecture
pour partager le point de vue de collaborateurs avertis
sur les essais publiés au Québec durant l'année

3 parutions par année

30 $ par an – 75 $ pour trois ans
taxes et expédition comprises

actionnationale.quebec/cahiers-de-lecture



Connexion abonnés ?

Le site internet de L'Action nationale met systématiquement en ligne les articles qui paraissent dans la version papier de la revue.

Les articles parus dans l'année ne sont cependant pleinement accessibles qu'aux abonnés de la version papier.

En activant la « connexion abonnés », nos abonnés ont accès à tous les articles du site.

Pour vous inscrire à cette option gratuite de l'abonnement papier, il vous suffit de communiquer avec nous par courriel.

revue@action-nationale.qc.ca

Prévenez le coût!



Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*) ;
  L'Action nationale
  82, rue Sherbrooke Ouest
  Montréal (Québec) H2X 1X3

- par téléphone (cartes de crédit*) ;
  514 845-8533 ou 1 866 845-8533

- par la boutique internet**
  action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement indique votre numéro d'abonné vous permettant de vous identifier et de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Chaque abonné est important pour nous.

*** VISA et MASTERCARD acceptées**

**** VISA, MASTERCARD ou de votre compte PAYPAL**

L'Action NATIONALE *EN HÉRITAGE*

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale ; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité, et ce, sans s'éloigner, même avec plus d'un siècle d'existence, de sa mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié ?

Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex. : dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars à laquelle vous avez souscrit il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le-nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrons vous remettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s de Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3



Gestion François Beaudoin

→ Évaluation d'entreprises → faisabilité.
→ Transfert familial.
→ Rachat par cadres.
→ Ventes - Achats - Fusions.
→ Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819 397-4920
gfb1570@outlook.com

Tableau d'honneur des donateurs et légataires de la Ligue d'action nationale

Plusieurs personnes nous ont laissé des legs ou des dons qui permettent d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant 100 ans. C'est la Fondation Esdras-Minville qui gère le patrimoine dédié à la revue, mais pour l'obtention d'un reçu pour fins fiscales, il faut libeller les dons et les legs à la Ligue d'action nationale.

Nous exprimons notre gratitude à nos généreux mécènes par une mention à perpétuité à ce tableau d'honneur qui fait état du cumul des dons et des legs.

Bâtisseurs Émérites

plus de 50 000 $

François Beaudoin
Gaston Beaudry †
André Véronneau

Grands Bâtisseurs

de 25 000 $ à 49 999 $

Pierre Karl Péladeau
Hector Roy †

Bâtisseurs

de 5000 $ à 24 999 $

Gabriel Arsenault
Dominique Bédard †
Bernard Lamarre †
Bernard Landry †
Isabelle Laporte
Bryan L'Archevêque
Jacques C. Martin
Paul Mainville †
Michel Moisan
Ghislaine Raymond †
Ivan Roy
Cécile Vanier †

Membres bienfaiteurs

1500 $ à 4999 $

Robert Ascah
Robert Auclair
André Baillargeon
Jacques Baillargeon
Jean-François Barbe
Luc Bertrand
Antoinette Brassard
Jacques Cardinal
Paul Carrier
Jean-Paul Champagne
Roch Cloutier
Bernard Courteau
Guy Cormier
Normand Cossette
Richard Côté
Benoit Dubreuil
André Dubuc
Richard Dufresne
Harold Dumoulin
Lucia Ferretti
Christian Gagnon
Jean-Pierre Gagnon
Marcel Gaudreault
André Gaulin
Yvon Groulx †
Marcel Henry
Benoît Houde
Gérard N Houle
Marcel et Hélène Jacob
Henri Joli-Cœur
Marc Labelle
Georges Lacroix
Isabelle Lamarche
Gérald Larose
Isabelle Le Breton
Maurice Leboeuf
Richard Leclerc
Laurent Mailhot †
Pauline Marois
Cécile Martin
Marcel Masse †
Yves Michaud
Estelle Monette †
Lucie Monette
Denis Monière
Réjean Néron
Reginald O'Donnell †
Gilbert Paquette
Hubert Payne
Gilles Pelletier †
Réal Pilon
Alain Prévost
Richard Rainville
Antoine Raspa
René Ricard
Paul-Émile Roy †
Hélène Savard-Jacob
Ginette Simard
Denise Simoneau
Rita Tardif
Frédéric Thériault
Robert G. Tessier †
Marcelle Viger
Florent Villeneuve
André Watier

Club des 100 associés

1000 $ à 1499 $

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers †
Gaston-A. Archambault †
Jean-Paul Auclair †
Paul Banville
Claude Belec
Yvan Bédard †
Jacqueline Claire Binette
Henri Blanc
René Blanchard
Réjane Blary
Charles Eugène Blier
Gilles Blondeau
Charles Eugène Blier
David Boardman
Yvon Boudreau
Gaétan Breault
Marcelle Brisson
Henri Brun
Édouard Cadotte
Jean-Charles Claveau
Robert Comeau
George Coulombe
Louis-J. Coulombe
Fernand Couturier
Gérard Deguire
Richard Dufresne
Bob Dufour
Yves Duhaime
Marcel Fafard
Nicole Forest
Lynn-Ernest Fournier
Jean-Claude Gagnier
Raymond Gagnier
Léopold Gagnon
Romain Gaudreault
Henri-F. Gautrin †
Claude Ghanimé
Yves Gilbert
Paul Grenier †
Michel Grimard
Yvan Hardy
Guy Houle
Germain Jutras
Raymond Laflamme
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Gisèle Lapointe
Roger Lapointe
Alain Lavallée
Germain Lavallée
Denis Lazure †
André Leduc
Maurice Leduc
Pascal Leduc
Gérard Lefebvre
Émile Lemaire
Jacques Libersan
Pierre Lincourt
Clément Martel
Yvon Martineau †
Roger Masson
Monique Michaud
Daniel Miroux
Louis Morache
Rosaire Morin †
Gilles Ouimet
Jacques Parizeau †
Hélène Pelletier-Baillargeon
Claude Pilote
Fernand Potvin
Arthur Prévost †
Ghislaine Raymond-Roy
René Richard †
Dominique Richard †
Jacques Rivest
Jean-Denis Robillard
Louis Roquet
Pierre-Paul Sénéchal
Michel Taillefer
Réjean Talbot
Claudette Thériault
Serge Therrien
Marcel Trottier †
Réal Trudel
Denis Vaugeois
Claude-P. Vigeant
Madeleine Voora



Liberté d'expression

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte-rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » (1948-2002), dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Les numéros de *L'Action française* et de *L'Action nationale* de 1917 à 2013 sont numérisés et accessibles dans le site de la BAnQ.

Reproduction

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Mise en page et infographie

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

Ligue d'action nationale

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Christian Gagnon

Vice-président

Pierre Serré

Secrétaire

Alexis Têtreault

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Denis Monière
Isabelle Le Breton
Martine Ouellet

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Djemila Benhabib
Mathieu Bock-Côté
Nicolas Bourdon
Robert Comeau
Claude Coulombe
Myriam D'Arcy
Jules Gagné
Mathieu Gauthier-Pilote
Léolane Kemner
Philippe Lorange
Jacques C. Martin
Gilbert Paquette
Danic Parenteau
Guillaume Rousseau
Patrick Sabourin
Simon-Pierre Savard-Tremblay
Gilles Toupin

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Henri Laberge, Jacques-Yvan Morin

Tarifs 2021

(taxes et expédition comprises)

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	**90 $** *(78,28 $ + taxes)*	**150 $** *(130,46 $ + taxes)*
Abonnement de soutien	**190 $**	**300 $**
Étudiant	**55 $** *(47,84 $ + taxes)*	**90 $** *(78,28 $ + taxes)*
Institution	**150 $** *(130,46 $ + taxes)*	**250 $** *(208,74 $ + taxes)*
Autres pays	**150 $**	**275 $**
Version numérique Abonnement PDF	**60 $** *(52,18 $ + taxes)*	**100 $** *(86,97 $ + taxes)*
	TVQ 1012563392 TQ0002	TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- **paiement internet sécurisé dans notre site**
- **par la poste**
- **par téléphone**

Paiement de votre compte bancaire (renouvellement d'abonnement)

- **chez Desjardins et dans les institutions financières participantes**

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
sans frais, 1 866 845-8533

Pour nous joindre par courriel
revue@action-nationale.qc.ca

www.actionnationale.quebec

ISSN-0001-7469
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca